



PLUi-H

Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat

de la Communauté de Communes de Vierzon Sologne Berry

4.2.3. Règlements graphiques – vues zones urbaines

Version pour arrêt

vierzon sologne berry
communauté de communes

atopia espacité ieti Landot & associés

DAMPIERRE-EN-GRACAY

Zoom n°1

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET HABITAT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY
RÉGLEMENT GRAPHIQUE
PIÈCE 4.2

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du

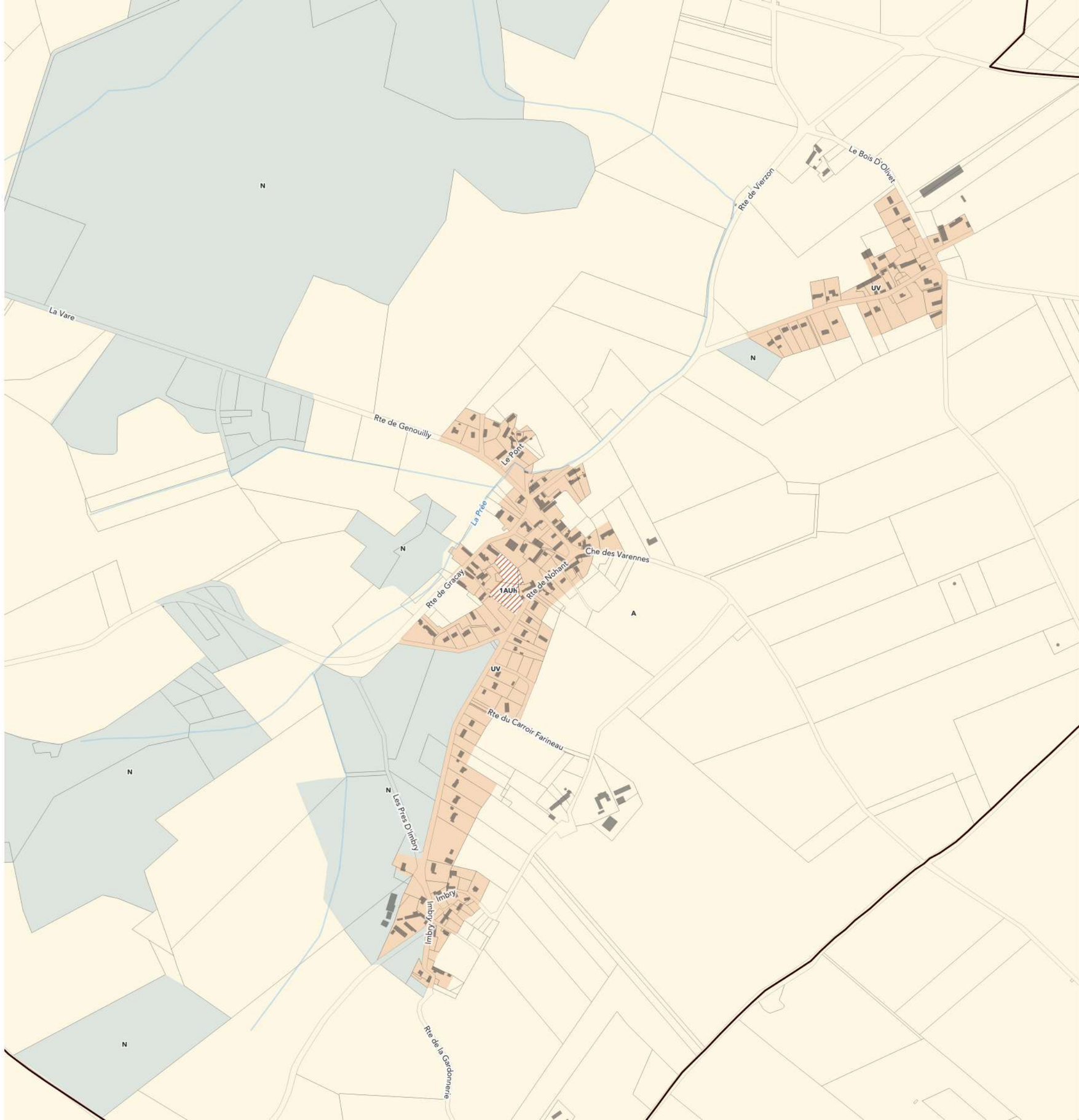
Délimitation des zones et secteurs

- UA1 : tissus anciens du centre-ville de Vierzon
- UA2 : tissus anciens de centres-bourgs
- UB : tissus urbains en continuité des centres-bourgs
- UC : tissus urbains d'habitat collectif
- UD : tissus urbains à dominante résidentielle et d'habitat individuel
- UE : secteurs d'activités économiques
- UEb : emprises nécessaires au fonctionnement du service public ferroviaire
- UEi1 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de l'Aujonnière et du Vieux Domaine
- UEi2 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de Sologne et de l'A71
- UEi3 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne
- UEi4 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne (secteurs Virtuo et Jacobi)
- UV : secteurs résidentiels de densité faible et hameaux constitués à dominante résidentielle
- 1AUh : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement de l'habitat
- 1AUe : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement d'équpements et d'activités économiques
- A : zone agricole
- N : zone naturelle et forestière
- Nc : secteurs liés aux activités de carrière en zone naturelle
- Ne : secteurs liés aux activités économiques en zone naturelle
- Ngv : secteur lié à l'accueil des gens du voyage
- Nh : secteur lié aux hébrgements en zone naturelle
- Nj : secteurs liés aux espaces de jardins
- Nt : secteurs liés aux activités, aménagements et installations de tourisme en zone naturelle

Administratif

- Limites communales
- Surfaces bâties
- Limites parcellaires
- Surfaces en eau
- Cours d'eau

0 50 100 m



FOECY

Zoom n°2

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET HABITAT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY
RÉGLEMENT GRAPHIQUE
PIÈCE 4.2

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du

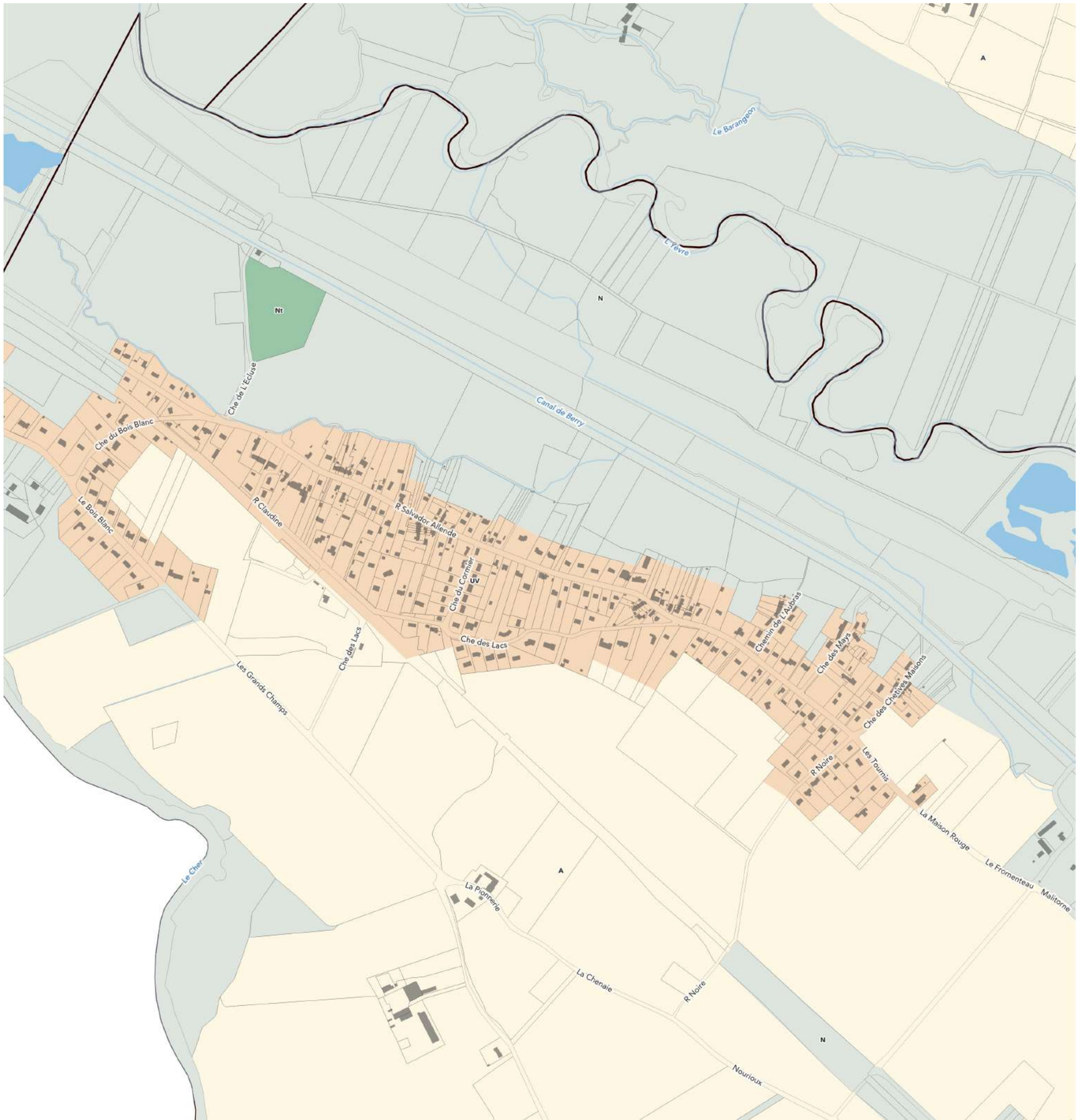
Délimitation des zones et secteurs

- UA1 : tissus anciens du centre-ville de Vierzon
- UA2 : tissus anciens de centres-bourgs
- UB : tissus urbains en continuité des centres-bourgs
- UC : tissus urbains d'habitat collectif
- UD : tissus urbains à dominante résidentielle et d'habitat individuel
- UE : secteurs d'activités économiques
- UEb : emprises nécessaires au fonctionnement du service public ferroviaire
- UEi1 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de l'Aujonnière et du Vieux Domaine
- UEi2 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de Sologne et de l'A71
- UEi3 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne
- UEi4 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne (secteurs Virtuo et Jacobi)
- UV : secteurs résidentiels de densité faible et hameaux constitués à dominante résidentielle
- 1AUh : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement de l'habitat
- 1AUe : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement d'équpements et d'activités économiques
- A : zone agricole
- N : zone naturelle et forestière
- Nc : secteurs liés aux activités de carrière en zone naturelle
- Ne : secteurs liés aux activités économiques en zone naturelle
- Ngv : secteur lié à l'accueil des gens du voyage
- Nh : secteur lié aux hébrgements en zone naturelle
- Nj : secteurs liés aux espaces de jardins
- Nt : secteurs liés aux activités, aménagements et installations de tourisme en zone naturelle

Administratif

- Limites communales
- Surfaces bâties
- Limites parcellaires
- Surfaces en eau
- Cours d'eau

0 50 100 m



FOECY

Zoom n°3

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET HABITAT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY
RÉGLEMENT GRAPHIQUE
PIÈCE 4.2

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du

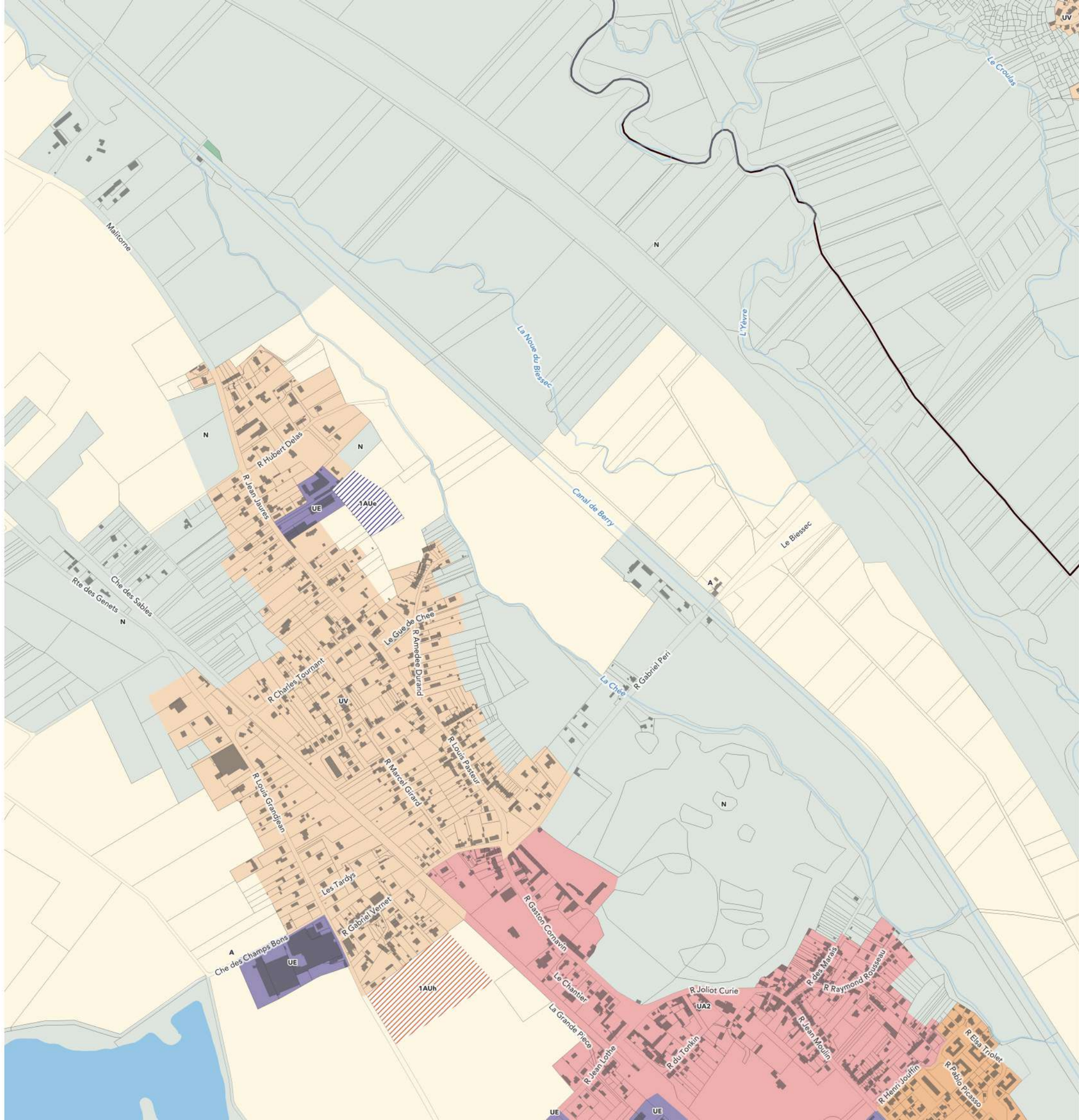
Délimitation des zones et secteurs

- UA1 : tissus anciens du centre-ville de Vierzon
- UA2 : tissus anciens de centres-bourgs
- UB : tissus urbains en continuité des centres-bourgs
- UC : tissus urbains d'habitat collectif
- UD : tissus urbains à dominante résidentielle et d'habitat individuel
- UE : secteurs d'activités économiques
- UEb : emprises nécessaires au fonctionnement du service public ferroviaire
- UEi1 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de l'Aujonnière et du Vieux Domaine
- UEi2 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de Sologne et de l'A71
- UEi3 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne
- UEi4 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne (secteurs Virtuo et Jacobi)
- UV : secteurs résidentiels de densité faible et hameaux constitués à dominante résidentielle
- 1AUh : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement de l'habitat
- 1AUe : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement d'équpements et d'activités économiques
- A : zone agricole
- N : zone naturelle et forestière
- Nc : secteurs liés aux activités de carrière en zone naturelle
- Ne : secteurs liés aux activités économiques en zone naturelle
- Ngv : secteur lié à l'accueil des gens du voyage
- Nh : secteur lié aux hébrgements en zone naturelle
- Nj : secteurs liés aux espaces de jardins
- Nt : secteurs liés aux activités, aménagements et installations de tourisme en zone naturelle

Administratif

- Limites communales
- Surfaces bâties
- Limites parcellaires
- Surfaces en eau
- Cours d'eau

0 50 100 m



FOECY

Zoom n°4

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET HABITAT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY
RÉGLEMENT GRAPHIQUE
PIÈCE 4.2

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du

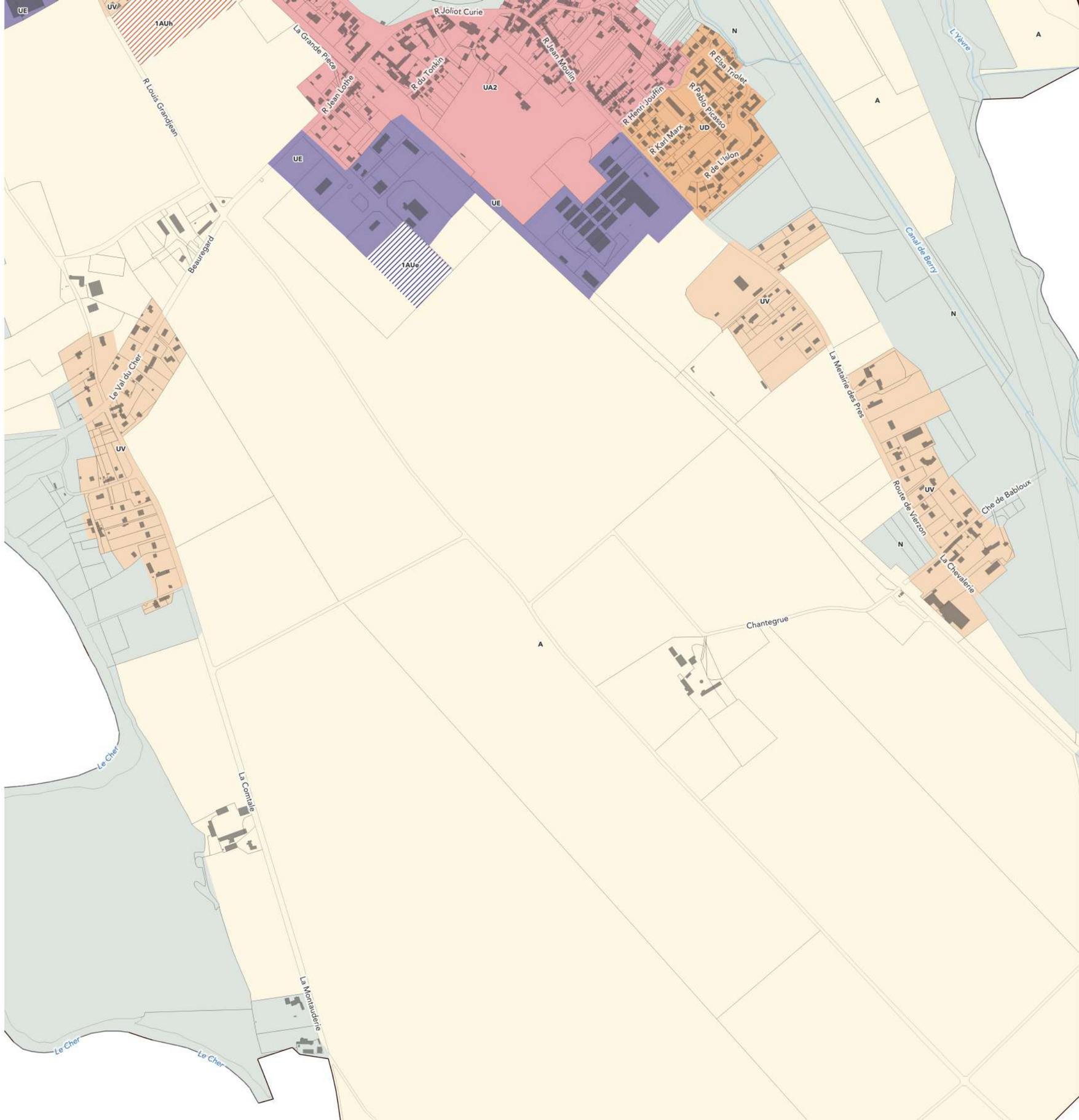
Délimitation des zones et secteurs

- UA1 : tissus anciens du centre-ville de Vierzon
- UA2 : tissus anciens de centres-bourgs
- UB : tissus urbains en continuité des centres-bourgs
- UC : tissus urbains d'habitat collectif
- UD : tissus urbains à dominante résidentielle et d'habitat individuel
- UE : secteurs d'activités économiques
- UEb : emprises nécessaires au fonctionnement du service public ferroviaire
- UEi1 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de l'Aujonnière et du Vieux Domaine
- UEi2 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de Sologne et de l'A71
- UEi3 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne
- UEi4 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne (secteurs Virtuo et Jacobi)
- UV : secteurs résidentiels de densité faible et hameaux constitués à dominante résidentielle
- 1AUh : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement de l'habitat
- 1AUe : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement d'équpements et d'activités économiques
- A : zone agricole
- N : zone naturelle et forestière
- Nc : secteurs liés aux activités de carrière en zone naturelle
- Ne : secteurs liés aux activités économiques en zone naturelle
- Ngv : secteur lié à l'accueil des gens du voyage
- Nh : secteur lié aux hébrgements en zone naturelle
- Nj : secteurs liés aux espaces de jardins
- Nt : secteurs liés aux activités, aménagements et installations de tourisme en zone naturelle

Administratif

- Limites communales
- Surfaces bâties
- Limites parcellaires
- Surfaces en eau
- Cours d'eau

0 50 100 m



GENOUILLY

Zoom n°5

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET HABITAT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY
RÉGLEMENT GRAPHIQUE
PIÈCE 4.2

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du

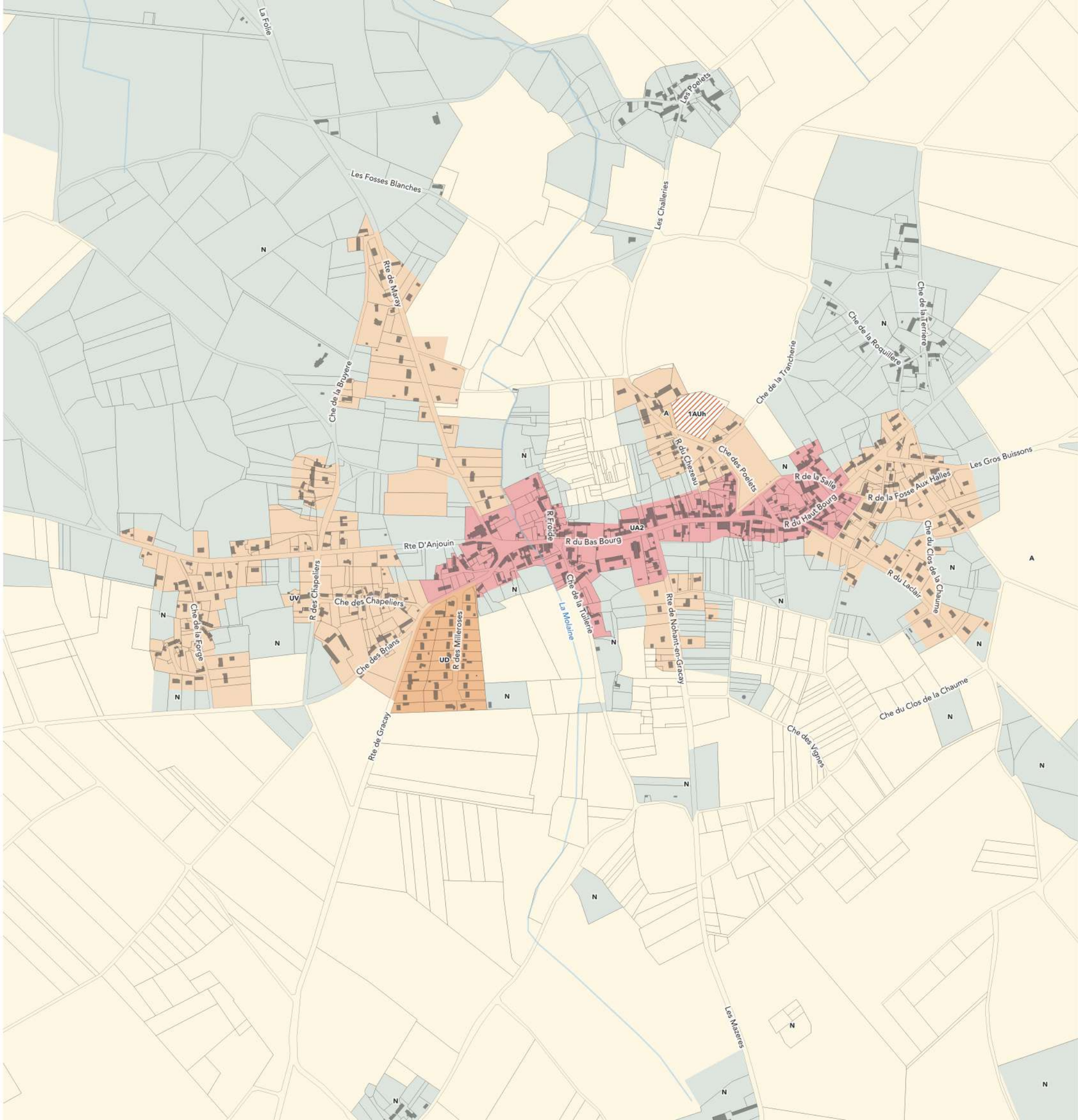
Délimitation des zones et secteurs

- UA1 : tissus anciens du centre-ville de Vierzon
- UA2 : tissus anciens de centres-bourgs
- UB : tissus urbains en continuité des centres-bourgs
- UC : tissus urbains d'habitat collectif
- UD : tissus urbains à dominante résidentielle et d'habitat individuel
- UE : secteurs d'activités économiques
- UEb : emprises nécessaires au fonctionnement du service public ferroviaire
- UEi1 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de l'Aujonnière et du Vieux Domaine
- UEi2 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de Sologne et de l'A71
- UEi3 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne
- UEi4 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne (secteurs Virtuo et Jacobi)
- UV : secteurs résidentiels de densité faible et hameaux constitués à dominante résidentielle
- 1AUh : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement de l'habitat
- 1AUe : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement d'équpements et d'activités économiques
- A : zone agricole
- N : zone naturelle et forestière
- Nc : secteurs liés aux activités de carrière en zone naturelle
- Ne : secteurs liés aux activités économiques en zone naturelle
- Ngv : secteur lié à l'accueil des gens du voyage
- Nh : secteur lié aux hébrgements en zone naturelle
- Nj : secteurs liés aux espaces de jardins
- Nt : secteurs liés aux activités, aménagements et installations de tourisme en zone naturelle

Administratif

- Limites communales
- Surfaces bâties
- Limites parcellaires
- Surfaces en eau
- Cours d'eau

0 50 100 m



GRACAY

Zoom n°6

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET HABITAT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY
RÉGLEMENT GRAPHIQUE
PIÈCE 4.2

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du

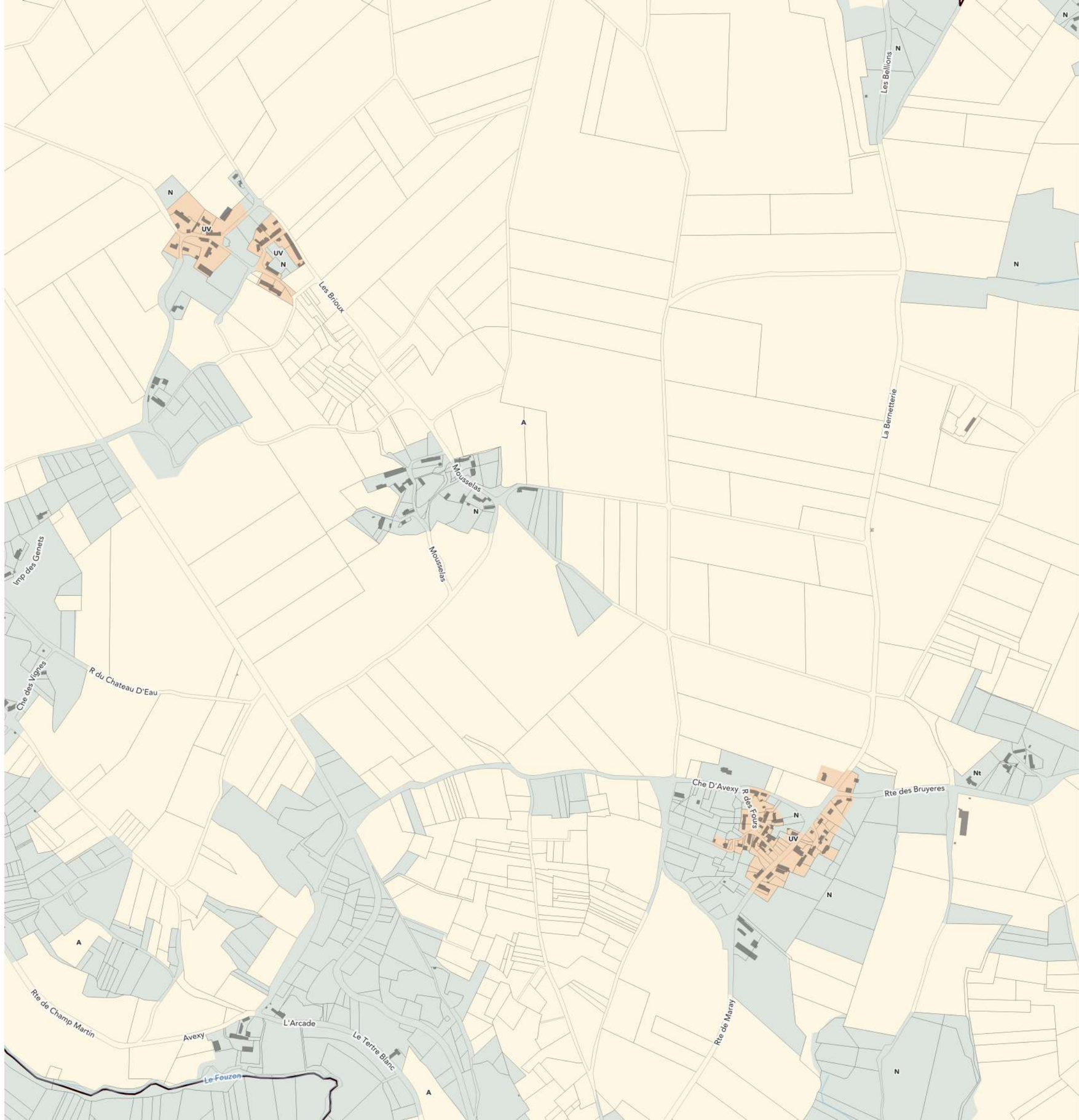
Délimitation des zones et secteurs

- UA1 : tissus anciens du centre-ville de Vierzon
- UA2 : tissus anciens de centres-bourgs
- UB : tissus urbains en continuité des centres-bourgs
- UC : tissus urbains d'habitat collectif
- UD : tissus urbains à dominante résidentielle et d'habitat individuel
- UE : secteurs d'activités économiques
- UEb : emprises nécessaires au fonctionnement du service public ferroviaire
- UEi1 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de l'Aujonnière et du Vieux Domaine
- UEi2 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de Sologne et de l'A71
- UEi3 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne
- UEi4 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne (secteurs Virtuo et Jacobi)
- UV : secteurs résidentiels de densité faible et hameaux constitués à dominante résidentielle
- 1AUh : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement de l'habitat
- 1AUe : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement d'équpements et d'activités économiques
- A : zone agricole
- N : zone naturelle et forestière
- Nc : secteurs liés aux activités de carrière en zone naturelle
- Ne : secteurs liés aux activités économiques en zone naturelle
- Ngv : secteur lié à l'accueil des gens du voyage
- Nh : secteur lié aux hébrgements en zone naturelle
- Nj : secteurs liés aux espaces de jardins
- Nt : secteurs liés aux activités, aménagements et installations de tourisme en zone naturelle

Administratif

- Limites communales
- Surfaces bâties
- Limites parcellaires
- Surfaces en eau
- Cours d'eau

0 50 100 m



GRACAY

Zoom n°7

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET HABITAT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY
RÉGLEMENT GRAPHIQUE
PIÈCE 4.2

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du

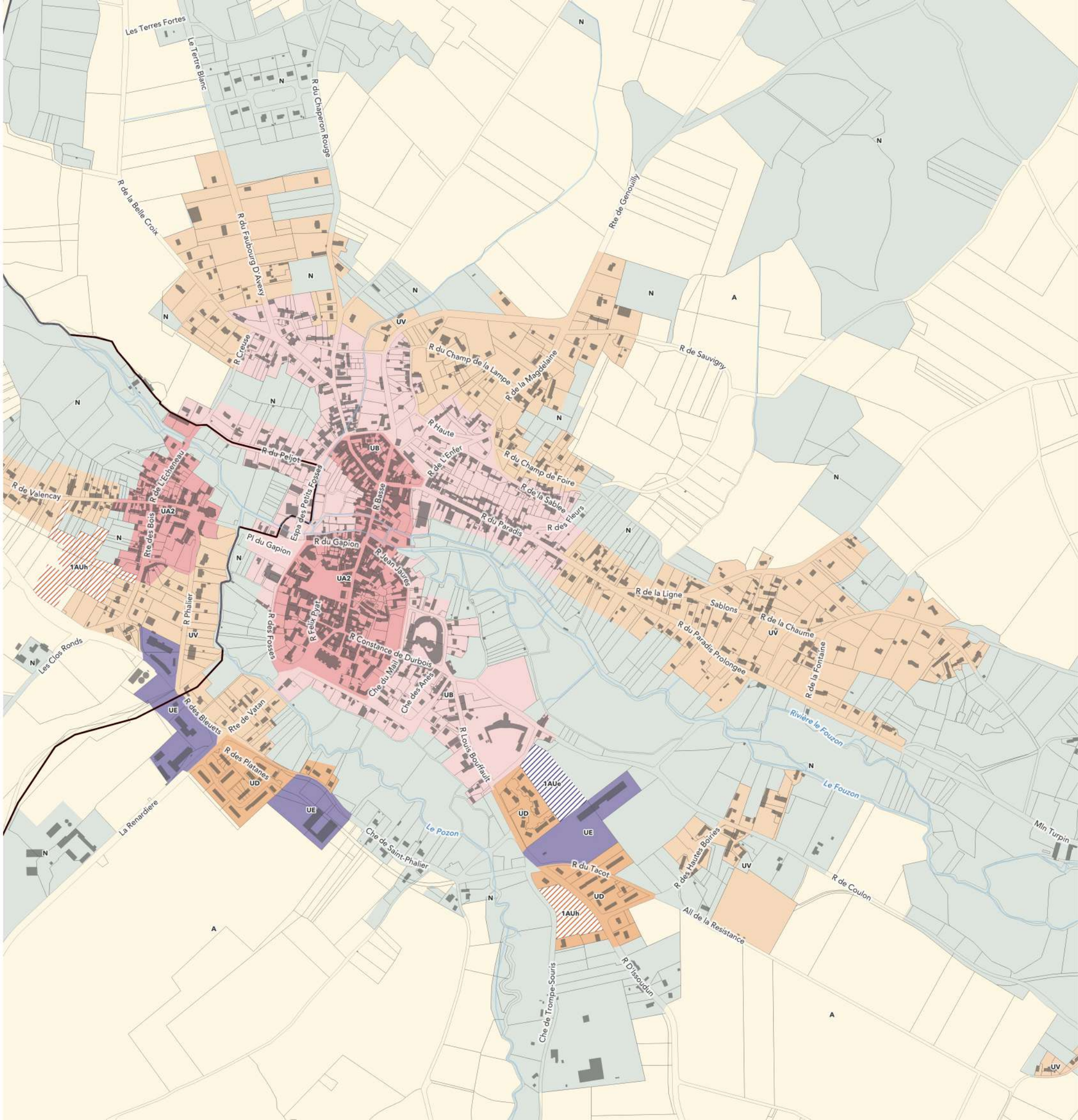
Délimitation des zones et secteurs

- UA1 : tissus anciens du centre-ville de Vierzon
- UA2 : tissus anciens de centres-bourgs
- UB : tissus urbains en continuité des centres-bourgs
- UC : tissus urbains d'habitat collectif
- UD : tissus urbains à dominante résidentielle et d'habitat individuel
- UE : secteurs d'activités économiques
- UEb : emprises nécessaires au fonctionnement du service public ferroviaire
- UEi1 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de l'Aujonnière et du Vieux Domaine
- UEi2 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de Sologne et de l'A71
- UEi3 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne
- UEi4 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne (secteurs Virtuo et Jacobi)
- UV : secteurs résidentiels de densité faible et hameaux constitués à dominante résidentielle
- 1AUh : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement de l'habitat
- 1AUe : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement d'équpements et d'activités économiques
- A : zone agricole
- N : zone naturelle et forestière
- Nc : secteurs liés aux activités de carrière en zone naturelle
- Ne : secteurs liés aux activités économiques en zone naturelle
- Ngv : secteur lié à l'accueil des gens du voyage
- Nh : secteur lié aux hébrgements en zone naturelle
- Nj : secteurs liés aux espaces de jardins
- Nt : secteurs liés aux activités, aménagements et installations de tourisme en zone naturelle

Administratif

- Limites communales
- Surfaces bâties
- Limites parcellaires
- Surfaces en eau
- Cours d'eau

0 50 100 m



GRACAY

Zoom n°8

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET HABITAT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY
RÉGLEMENT GRAPHIQUE
PIÈCE 4.2

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du

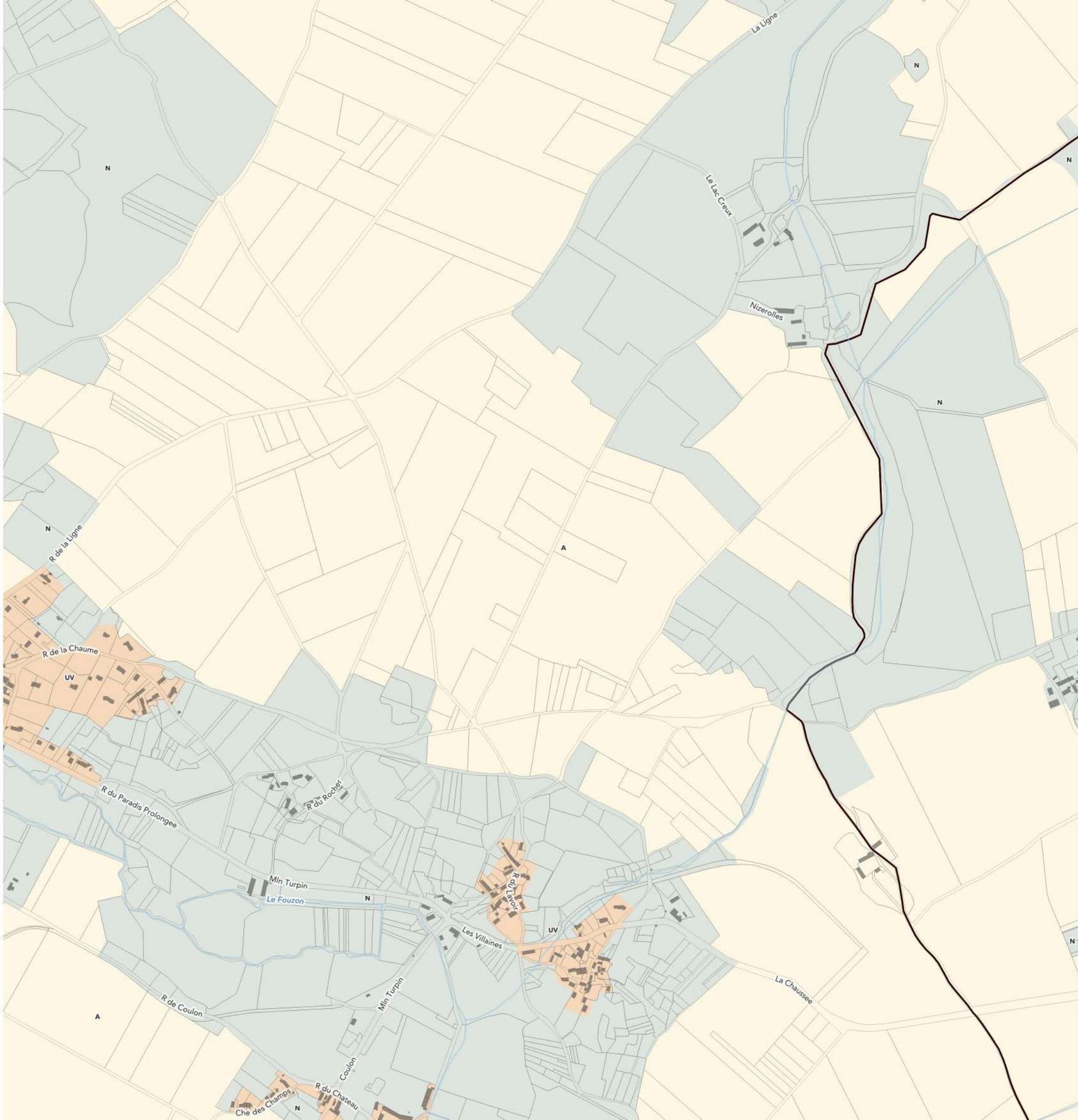
Délimitation des zones et secteurs

- UA1 : tissus anciens du centre-ville de Vierzon
- UA2 : tissus anciens de centres-bourgs
- UB : tissus urbains en continuité des centres-bourgs
- UC : tissus urbains d'habitat collectif
- UD : tissus urbains à dominante résidentielle et d'habitat individuel
- UE : secteurs d'activités économiques
- UEb : emprises nécessaires au fonctionnement du service public ferroviaire
- UEi1 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de l'Aujonnière et du Vieux Domaine
- UEi2 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de Sologne et de l'A71
- UEi3 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne
- UEi4 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne (secteurs Virtuo et Jacobi)
- UV : secteurs résidentiels de densité faible et hameaux constitués à dominante résidentielle
- 1AUh : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement de l'habitat
- 1AUe : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement d'équpements et d'activités économiques
- A : zone agricole
- N : zone naturelle et forestière
- Nc : secteurs liés aux activités de carrière en zone naturelle
- Ne : secteurs liés aux activités économiques en zone naturelle
- Ngv : secteur lié à l'accueil des gens du voyage
- Nh : secteur lié aux hébrgements en zone naturelle
- Nj : secteurs liés aux espaces de jardins
- Nt : secteurs liés aux activités, aménagements et installations de tourisme en zone naturelle

Administratif

- Limites communales
- Surfaces bâties
- Limites parcellaires
- Surfaces en eau
- Cours d'eau

0 50 100 m



GRACAY

Zoom n°9

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET HABITAT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY
RÉGLEMENT GRAPHIQUE
PIÈCE 4.2

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du

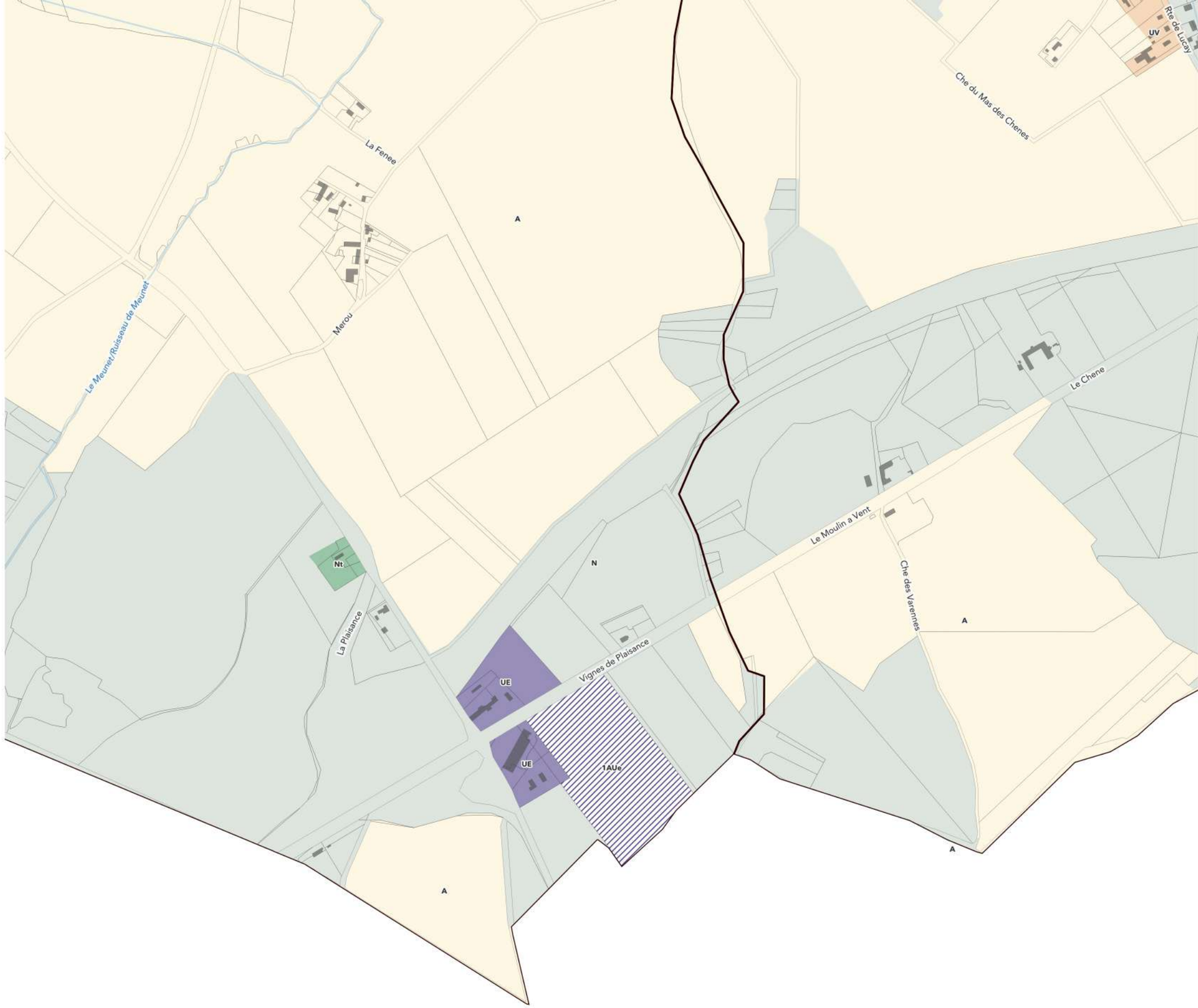
Délimitation des zones et secteurs

- UA1 : tissus anciens du centre-ville de Vierzon
- UA2 : tissus anciens de centres-bourgs
- UB : tissus urbains en continuité des centres-bourgs
- UC : tissus urbains d'habitat collectif
- UD : tissus urbains à dominante résidentielle et d'habitat individuel
- UE : secteurs d'activités économiques
- UEb : emprises nécessaires au fonctionnement du service public ferroviaire
- UEi1 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de l'Aujonnière et du Vieux Domaine
- UEi2 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de Sologne et de l'A71
- UEi3 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne
- UEi4 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne (secteurs Virtuo et Jacobi)
- UV : secteurs résidentiels de densité faible et hameaux constitués à dominante résidentielle
- 1AUh : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement de l'habitat
- 1AUe : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement d'équpements et d'activités économiques
- A : zone agricole
- N : zone naturelle et forestière
- Nc : secteurs liés aux activités de carrière en zone naturelle
- Ne : secteurs liés aux activités économiques en zone naturelle
- Ngv : secteur lié à l'accueil des gens du voyage
- Nh : secteur lié aux hébrgements en zone naturelle
- Nj : secteurs liés aux espaces de jardins
- Nt : secteurs liés aux activités, aménagements et installations de tourisme en zone naturelle

Administratif

- Limites communales
- Surfaces bâties
- Limites parcellaires
- Surfaces en eau
- Cours d'eau

0 50 100 m



MASSAY

Zoom n°10

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET HABITAT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY
RÉGLEMENT GRAPHIQUE
PIÈCE 4.2

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du

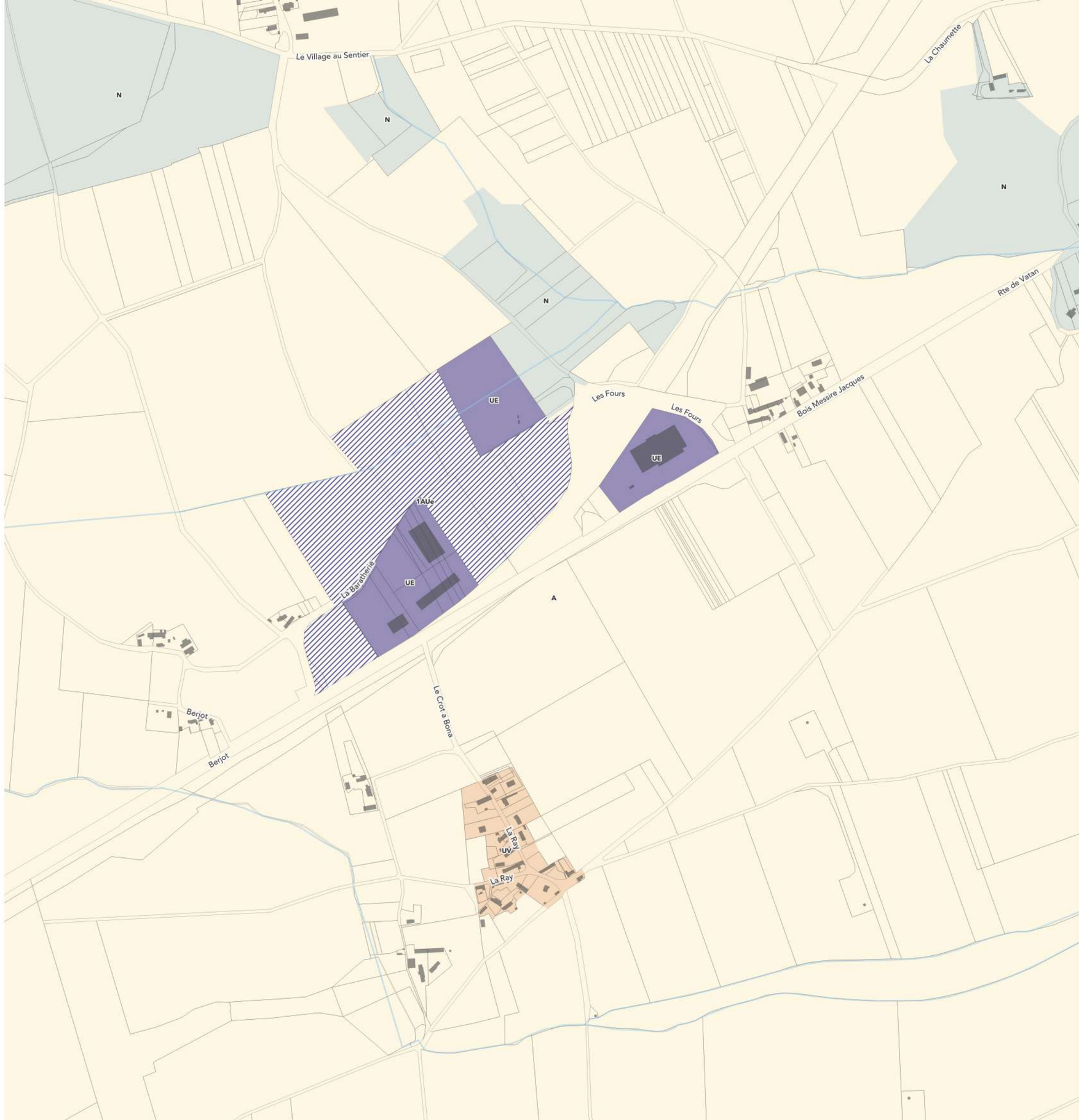
Délimitation des zones et secteurs

- UA1 : tissus anciens du centre-ville de Vierzon
- UA2 : tissus anciens de centres-bourgs
- UB : tissus urbains en continuité des centres-bourgs
- UC : tissus urbains d'habitat collectif
- UD : tissus urbains à dominante résidentielle et d'habitat individuel
- UE : secteurs d'activités économiques
- UEb : emprises nécessaires au fonctionnement du service public ferroviaire
- UEi1 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de l'Aujonnière et du Vieux Domaine
- UEi2 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de Sologne et de l'A71
- UEi3 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne
- UEi4 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne (secteurs Virtuo et Jacobi)
- UV : secteurs résidentiels de densité faible et hameaux constitués à dominante résidentielle
- 1AUh : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement de l'habitat
- 1AUe : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement d'équpements et d'activités économiques
- A : zone agricole
- N : zone naturelle et forestière
- Nc : secteurs liés aux activités de carrière en zone naturelle
- Ne : secteurs liés aux activités économiques en zone naturelle
- Ngv : secteur lié à l'accueil des gens du voyage
- Nh : secteur lié aux hébrgements en zone naturelle
- Nj : secteurs liés aux espaces de jardins
- Nt : secteurs liés aux activités, aménagements et installations de tourisme en zone naturelle

Administratif

- Limites communales
- Surfaces bâties
- Limites parcellaires
- Surfaces en eau
- Cours d'eau

0 50 100 m



MASSAY

Zoom n°11

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET HABITAT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY
RÉGLEMENT GRAPHIQUE
PIÈCE 4.2

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du

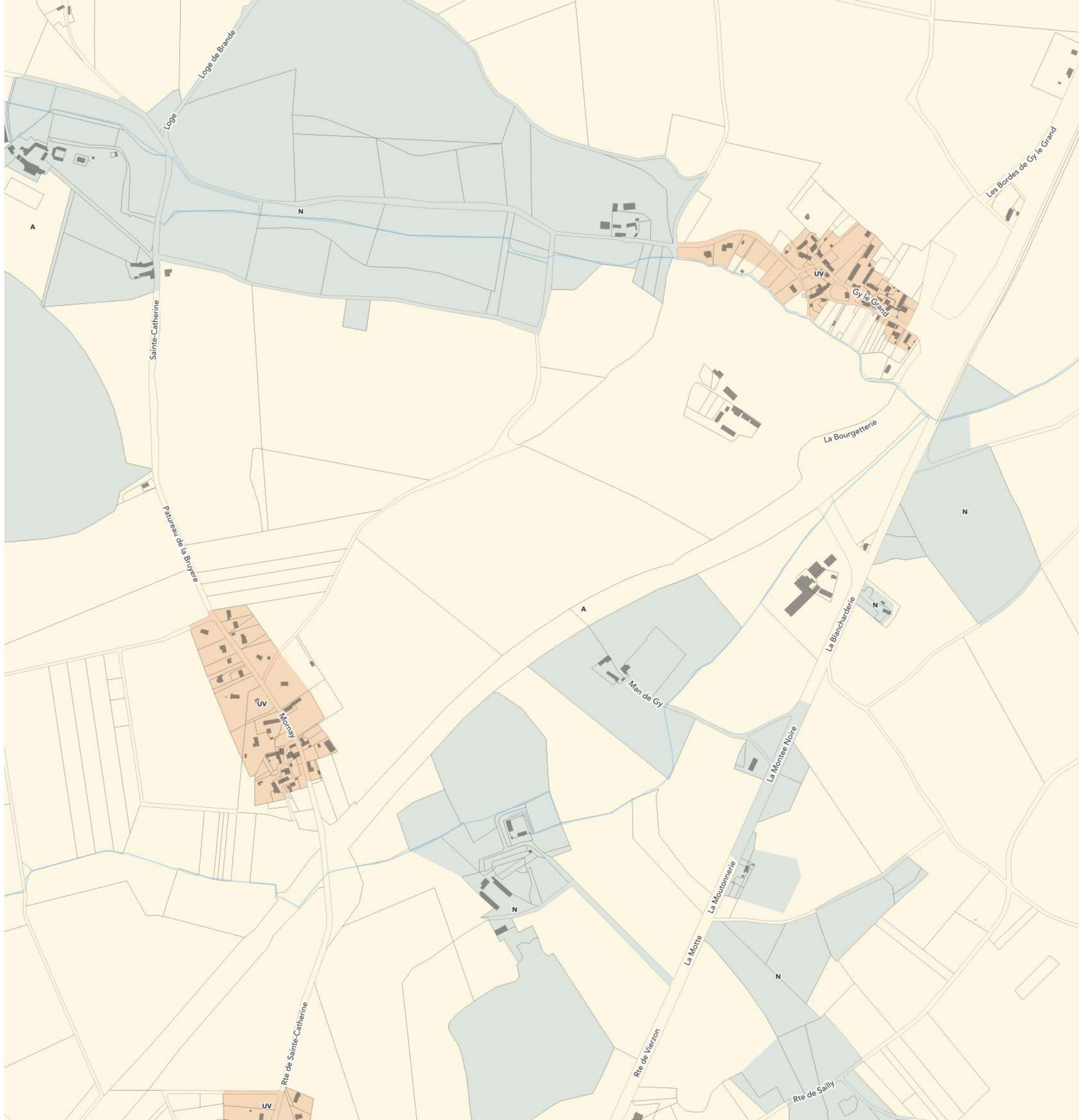
Délimitation des zones et secteurs

- UA1 : tissus anciens du centre-ville de Vierzon
- UA2 : tissus anciens de centres-bourgs
- UB : tissus urbains en continuité des centres-bourgs
- UC : tissus urbains d'habitat collectif
- UD : tissus urbains à dominante résidentielle et d'habitat individuel
- UE : secteurs d'activités économiques
- UEb : emprises nécessaires au fonctionnement du service public ferroviaire
- UEi1 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de l'Aujonnière et du Vieux Domaine
- UEi2 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de Sologne et de l'A71
- UEi3 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne
- UEi4 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne (secteurs Virtuo et Jacobi)
- UV : secteurs résidentiels de densité faible et hameaux constitués à dominante résidentielle
- 1AUh : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement de l'habitat
- 1AUe : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement d'équpements et d'activités économiques
- A : zone agricole
- N : zone naturelle et forestière
- Nc : secteurs liés aux activités de carrière en zone naturelle
- Ne : secteurs liés aux activités économiques en zone naturelle
- Ngv : secteur lié à l'accueil des gens du voyage
- Nh : secteur lié aux hébrgements en zone naturelle
- Nj : secteurs liés aux espaces de jardins
- Nt : secteurs liés aux activités, aménagements et installations de tourisme en zone naturelle

Administratif

- Limites communales
- Surfaces bâties
- Limites parcellaires
- Surfaces en eau
- Cours d'eau

0 50 100 m



MASSAY

Zoom n°12

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET HABITAT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY
RÉGLEMENT GRAPHIQUE
PIÈCE 4.2

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du

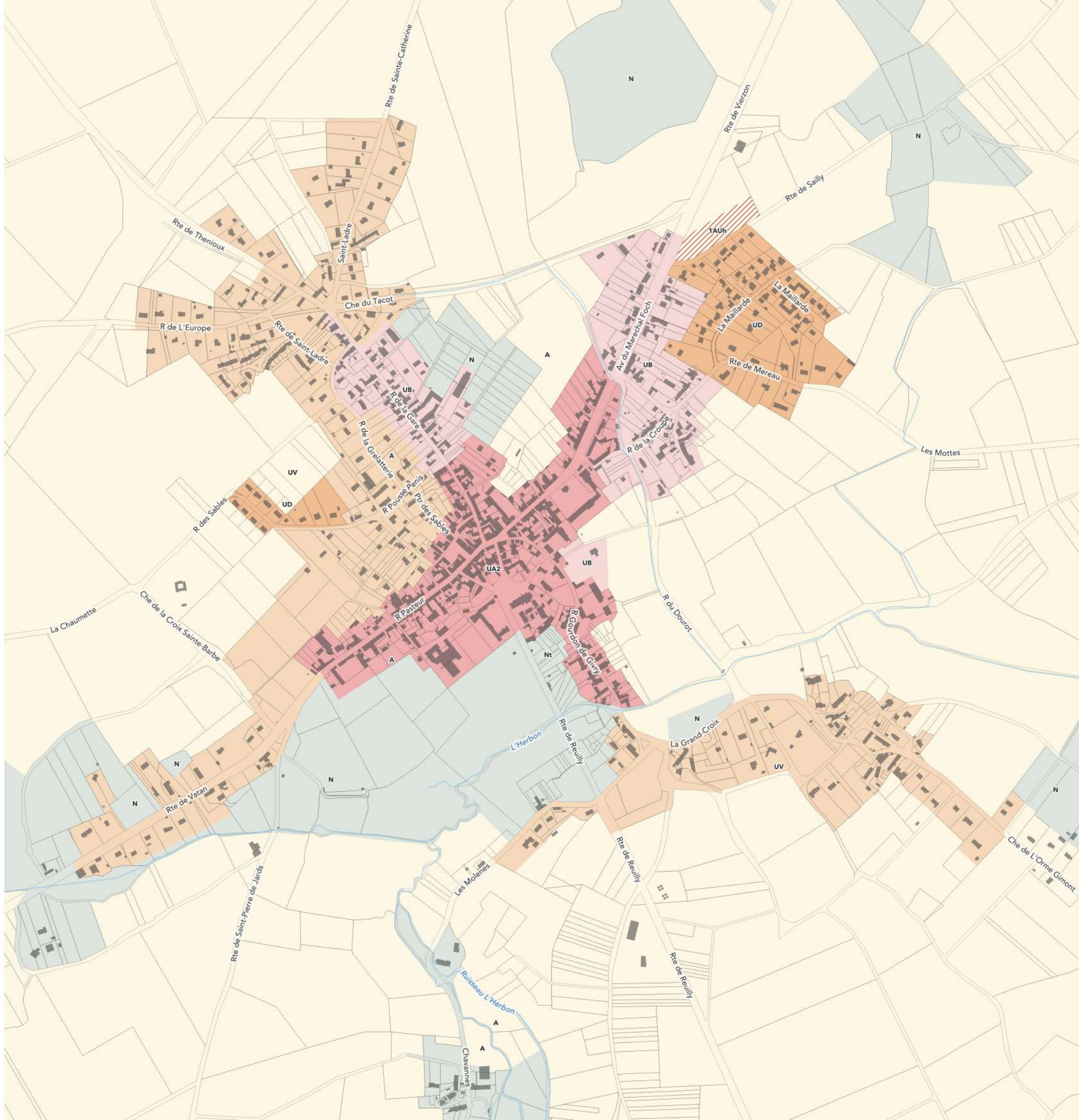
Délimitation des zones et secteurs

- UA1 : tissus anciens du centre-ville de Vierzon
- UA2 : tissus anciens de centres-bourgs
- UB : tissus urbains en continuité des centres-bourgs
- UC : tissus urbains d'habitat collectif
- UD : tissus urbains à dominante résidentielle et d'habitat individuel
- UE : secteurs d'activités économiques
- UEb : emprises nécessaires au fonctionnement du service public ferroviaire
- UEi1 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de l'Aujonnière et du Vieux Domaine
- UEi2 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de Sologne et de l'A71
- UEi3 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne
- UEi4 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne (secteurs Virtuo et Jacobi)
- UV : secteurs résidentiels de densité faible et hameaux constitués à dominante résidentielle
- 1AUh : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement de l'habitat
- 1AUe : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement d'équpements et d'activités économiques
- A : zone agricole
- N : zone naturelle et forestière
- Nc : secteurs liés aux activités de carrière en zone naturelle
- Ne : secteurs liés aux activités économiques en zone naturelle
- Ngv : secteur lié à l'accueil des gens du voyage
- Nh : secteur lié aux hébrgements en zone naturelle
- Nj : secteurs liés aux espaces de jardins
- Nt : secteurs liés aux activités, aménagements et installations de tourisme en zone naturelle

Administratif

- Limites communales
- Surfaces bâties
- Limites parcellaires
- Surfaces en eau
- Cours d'eau

0 50 100 m



MASSAY

Zoom n°13

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET HABITAT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY
RÉGLEMENT GRAPHIQUE
PIÈCE 4.2

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du

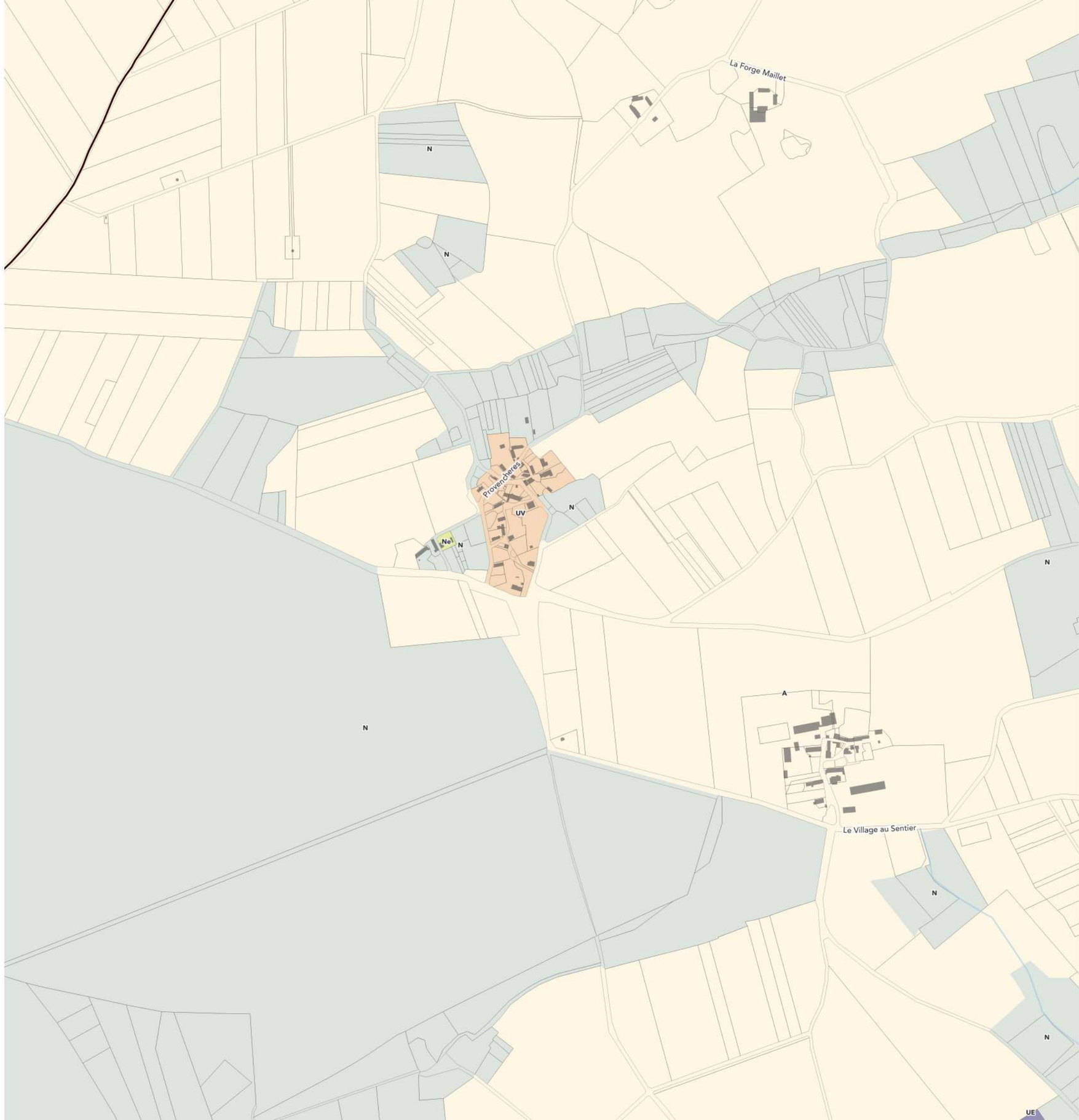
Délimitation des zones et secteurs

- UA1 : tissus anciens du centre-ville de Vierzon
- UA2 : tissus anciens de centres-bourgs
- UB : tissus urbains en continuité des centres-bourgs
- UC : tissus urbains d'habitat collectif
- UD : tissus urbains à dominante résidentielle et d'habitat individuel
- UE : secteurs d'activités économiques
- UEb : emprises nécessaires au fonctionnement du service public ferroviaire
- UEi1 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de l'Aujonnière et du Vieux Domaine
- UEi2 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de Sologne et de l'A71
- UEi3 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne
- UEi4 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne (secteurs Virtuo et Jacobi)
- UV : secteurs résidentiels de densité faible et hameaux constitués à dominante résidentielle
- 1AUh : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement de l'habitat
- 1AUe : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement d'équpements et d'activités économiques
- A : zone agricole
- N : zone naturelle et forestière
- Nc : secteurs liés aux activités de carrière en zone naturelle
- Ne : secteurs liés aux activités économiques en zone naturelle
- Ngv : secteur lié à l'accueil des gens du voyage
- Nh : secteur lié aux hébrgements en zone naturelle
- Nj : secteurs liés aux espaces de jardins
- Nt : secteurs liés aux activités, aménagements et installations de tourisme en zone naturelle

Administratif

- Limites communales
- Surfaces bâties
- Limites parcellaires
- Surfaces en eau
- Cours d'eau

0 50 100 m



MERY-SUR-CHER

Zoom n°14

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET HABITAT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY
RÉGLEMENT GRAPHIQUE
PIÈCE 4.2

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du

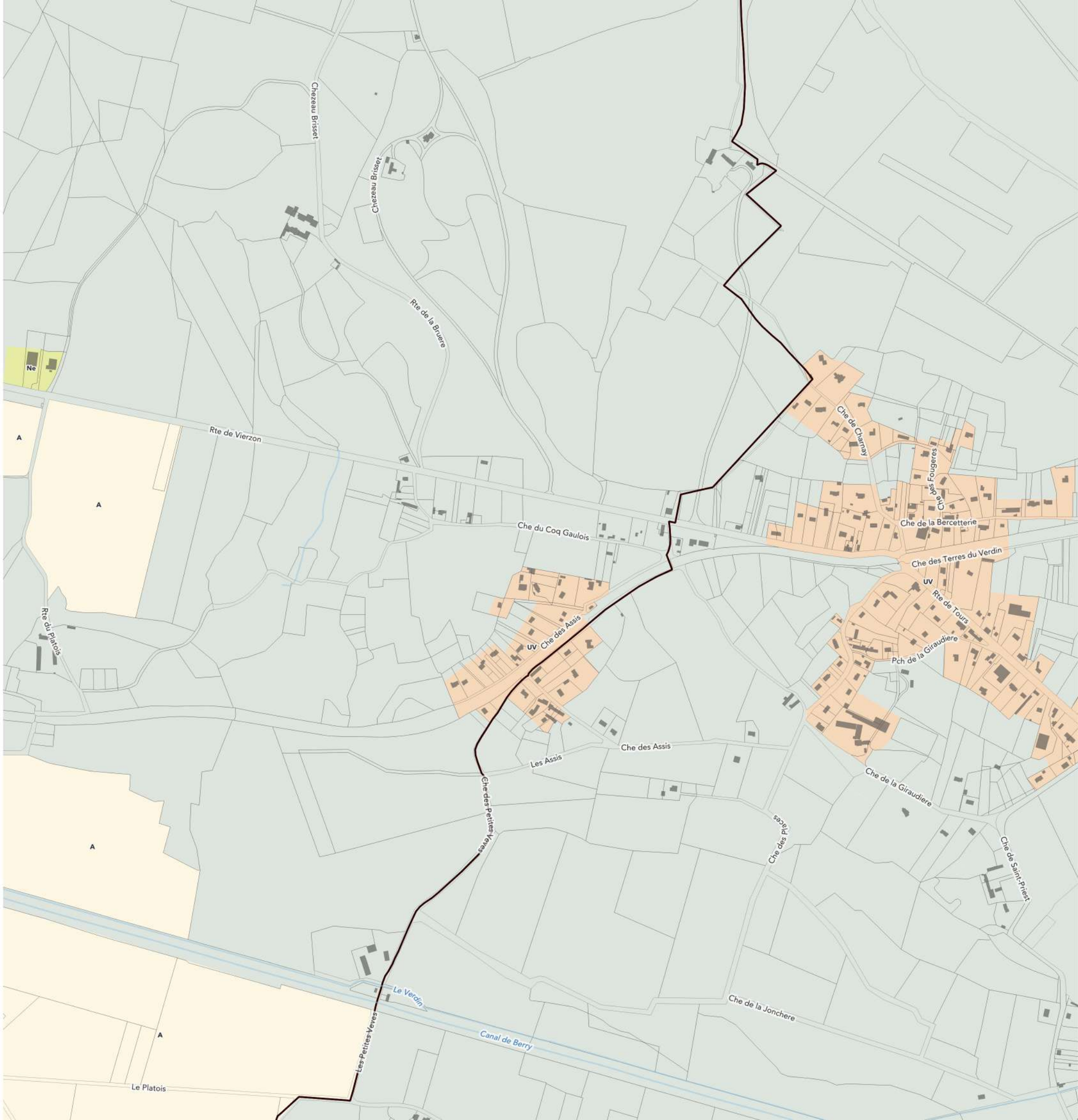
Délimitation des zones et secteurs

- UA1 : tissus anciens du centre-ville de Vierzon
- UA2 : tissus anciens de centres-bourgs
- UB : tissus urbains en continuité des centres-bourgs
- UC : tissus urbains d'habitat collectif
- UD : tissus urbains à dominante résidentielle et d'habitat individuel
- UE : secteurs d'activités économiques
- UEb : emprises nécessaires au fonctionnement du service public ferroviaire
- UEi1 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de l'Aujonnière et du Vieux Domaine
- UEi2 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de Sologne et de l'A71
- UEi3 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne
- UEi4 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne (secteurs Virtuo et Jacobi)
- UV : secteurs résidentiels de densité faible et hameaux constitués à dominante résidentielle
- 1AUh : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement de l'habitat
- 1AUe : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement d'équpements et d'activités économiques
- A : zone agricole
- N : zone naturelle et forestière
- Nc : secteurs liés aux activités de carrière en zone naturelle
- Ne : secteurs liés aux activités économiques en zone naturelle
- Ngv : secteur lié à l'accueil des gens du voyage
- Nh : secteur lié aux hébrgements en zone naturelle
- Nj : secteurs liés aux espaces de jardins
- Nt : secteurs liés aux activités, aménagements et installations de tourisme en zone naturelle

Administratif

- Limites communales
- Surfaces bâties
- Limites parcellaires
- Surfaces en eau
- Cours d'eau

0 50 100 m



MERY-SUR-CHER

Zoom n°15

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET HABITAT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY
RÉGLEMENT GRAPHIQUE
PIÈCE 4.2

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du

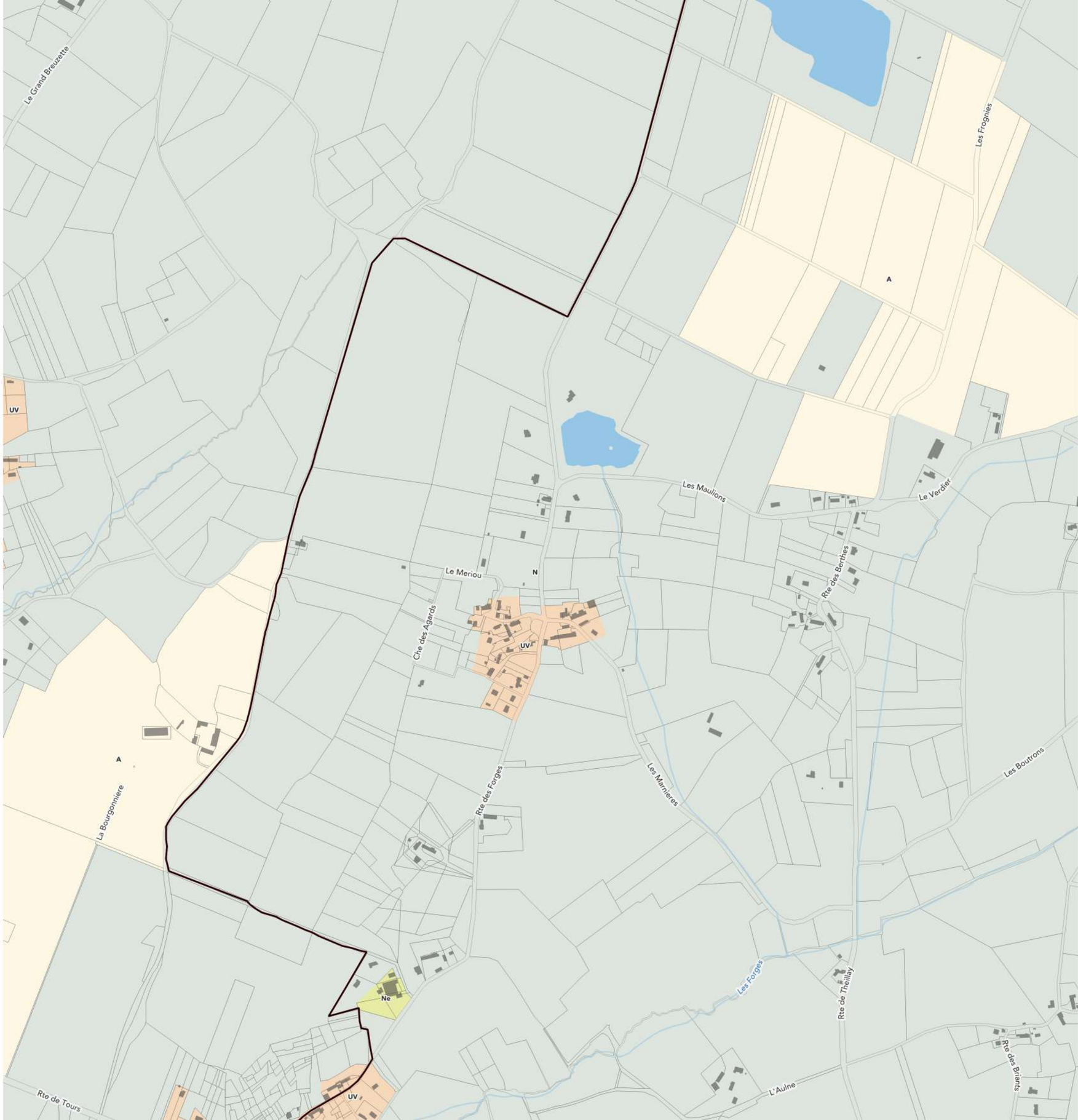
Délimitation des zones et secteurs

- UA1 : tissus anciens du centre-ville de Vierzon
- UA2 : tissus anciens de centres-bourgs
- UB : tissus urbains en continuité des centres-bourgs
- UC : tissus urbains d'habitat collectif
- UD : tissus urbains à dominante résidentielle et d'habitat individuel
- UE : secteurs d'activités économiques
- UEb : emprises nécessaires au fonctionnement du service public ferroviaire
- UEi1 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de l'Aujonnière et du Vieux Domaine
- UEi2 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de Sologne et de l'A71
- UEi3 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne
- UEi4 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne (secteurs Virtuo et Jacobi)
- UV : secteurs résidentiels de densité faible et hameaux constitués à dominante résidentielle
- 1AUh : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement de l'habitat
- 1AUe : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement d'équpements et d'activités économiques
- A : zone agricole
- N : zone naturelle et forestière
- Nc : secteurs liés aux activités de carrière en zone naturelle
- Ne : secteurs liés aux activités économiques en zone naturelle
- Ngv : secteur lié à l'accueil des gens du voyage
- Nh : secteur lié aux hébrgements en zone naturelle
- Nj : secteurs liés aux espaces de jardins
- Nt : secteurs liés aux activités, aménagements et installations de tourisme en zone naturelle

Administratif

- Limites communales
- Surfaces bâties
- Limites parcellaires
- Surfaces en eau
- Cours d'eau

0 50 100 m



MERY-SUR-CHER

Zoom n°16

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET HABITAT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY
RÉGLEMENT GRAPHIQUE
PIÈCE 4.2

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du

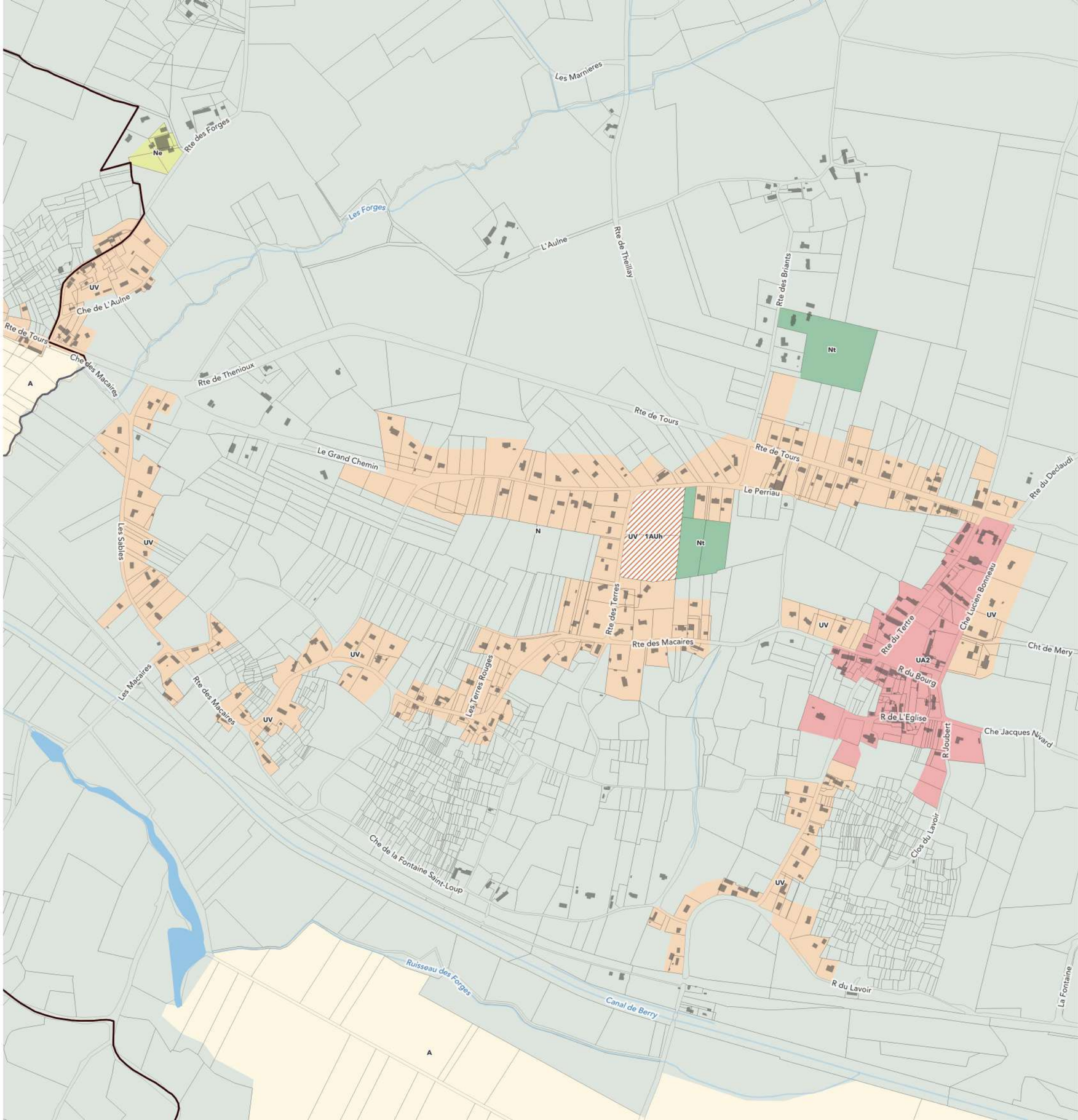
Délimitation des zones et secteurs

- UA1 : tissus anciens du centre-ville de Vierzon
- UA2 : tissus anciens de centres-bourgs
- UB : tissus urbains en continuité des centres-bourgs
- UC : tissus urbains d'habitat collectif
- UD : tissus urbains à dominante résidentielle et d'habitat individuel
- UE : secteurs d'activités économiques
- UEb : emprises nécessaires au fonctionnement du service public ferroviaire
- UEi1 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de l'Aujonnière et du Vieux Domaine
- UEi2 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de Sologne et de l'A71
- UEi3 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne
- UEi4 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne (secteurs Virtuo et Jacobi)
- UV : secteurs résidentiels de densité faible et hameaux constitués à dominante résidentielle
- 1AUh : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement de l'habitat
- 1AUe : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement d'équpements et d'activités économiques
- A : zone agricole
- N : zone naturelle et forestière
- Nc : secteurs liés aux activités de carrière en zone naturelle
- Ne : secteurs liés aux activités économiques en zone naturelle
- Ngv : secteur lié à l'accueil des gens du voyage
- Nh : secteur lié aux hébrgements en zone naturelle
- Nj : secteurs liés aux espaces de jardins
- Nt : secteurs liés aux activités, aménagements et installations de tourisme en zone naturelle

Administratif

- Limites communales
- Surfaces bâties
- Limites parcellaires
- Surfaces en eau
- Cours d'eau

0 50 100 m



NEUVY-SUR-BARANGEON

Zoom n°17

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET HABITAT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY
RÉGLEMENT GRAPHIQUE
PIÈCE 4.2

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du

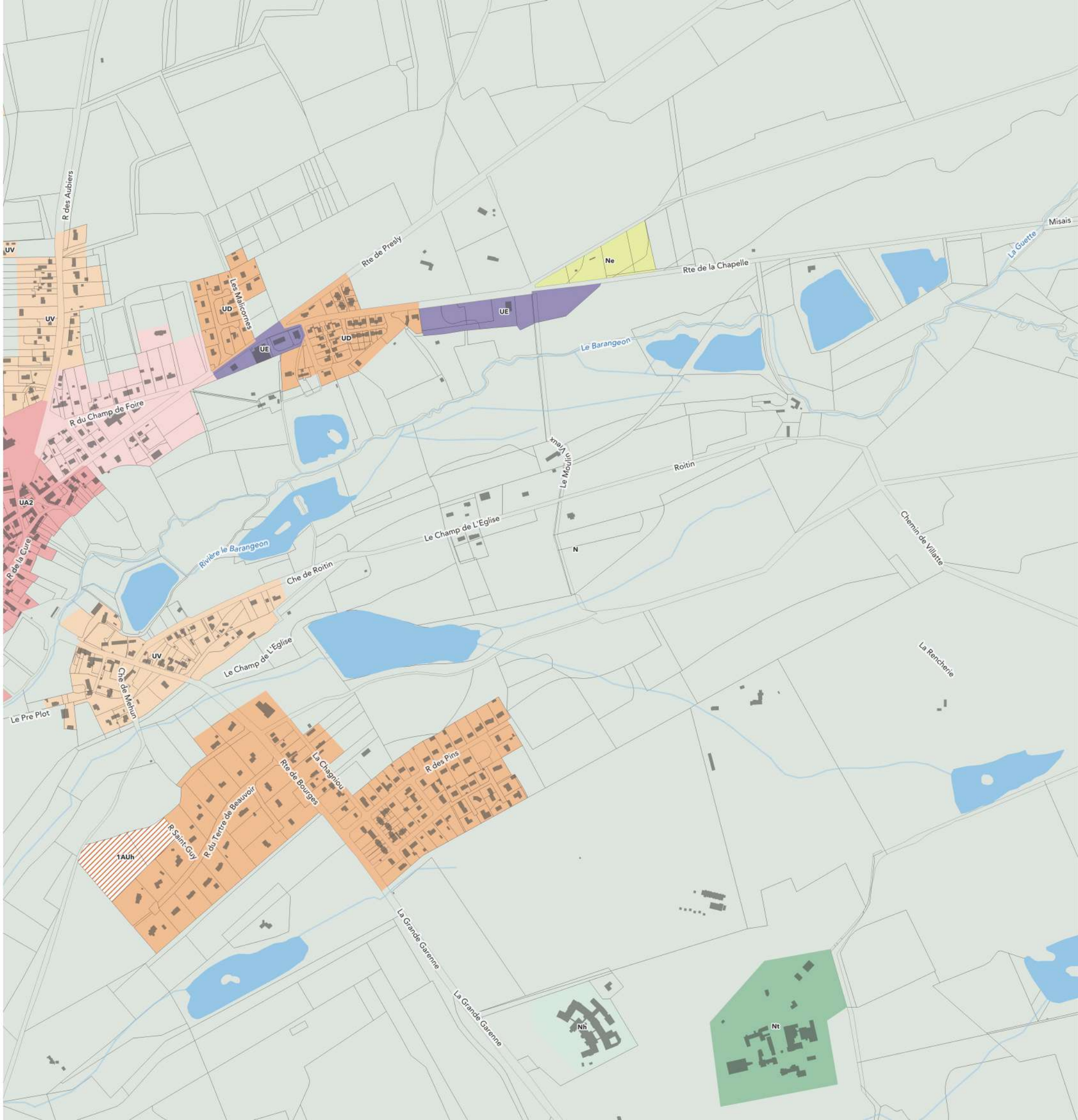
Délimitation des zones et secteurs

- UA1 : tissus anciens du centre-ville de Vierzon
- UA2 : tissus anciens de centres-bourgs
- UB : tissus urbains en continuité des centres-bourgs
- UC : tissus urbains d'habitat collectif
- UD : tissus urbains à dominante résidentielle et d'habitat individuel
- UE : secteurs d'activités économiques
- UEb : emprises nécessaires au fonctionnement du service public ferroviaire
- UEi1 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de l'Aujonnière et du Vieux Domaine
- UEi2 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de Sologne et de l'A71
- UEi3 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne
- UEi4 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne (secteurs Virtuo et Jacobi)
- UV : secteurs résidentiels de densité faible et hameaux constitués à dominante résidentielle
- 1AUh : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement de l'habitat
- 1AUe : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement d'équpements et d'activités économiques
- A : zone agricole
- N : zone naturelle et forestière
- Nc : secteurs liés aux activités de carrière en zone naturelle
- Ne : secteurs liés aux activités économiques en zone naturelle
- Ngv : secteur lié à l'accueil des gens du voyage
- Nh : secteur lié aux hébrgements en zone naturelle
- Nj : secteurs liés aux espaces de jardins
- Nt : secteurs liés aux activités, aménagements et installations de tourisme en zone naturelle

Administratif

- Limites communales
- Surfaces bâties
- Limites parcellaires
- Surfaces en eau
- Cours d'eau

0 50 100 m



NEUVY-SUR-BARANGEON

Zoom n°18

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET HABITAT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY
RÉGLEMENT GRAPHIQUE
PIÈCE 4.2

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du

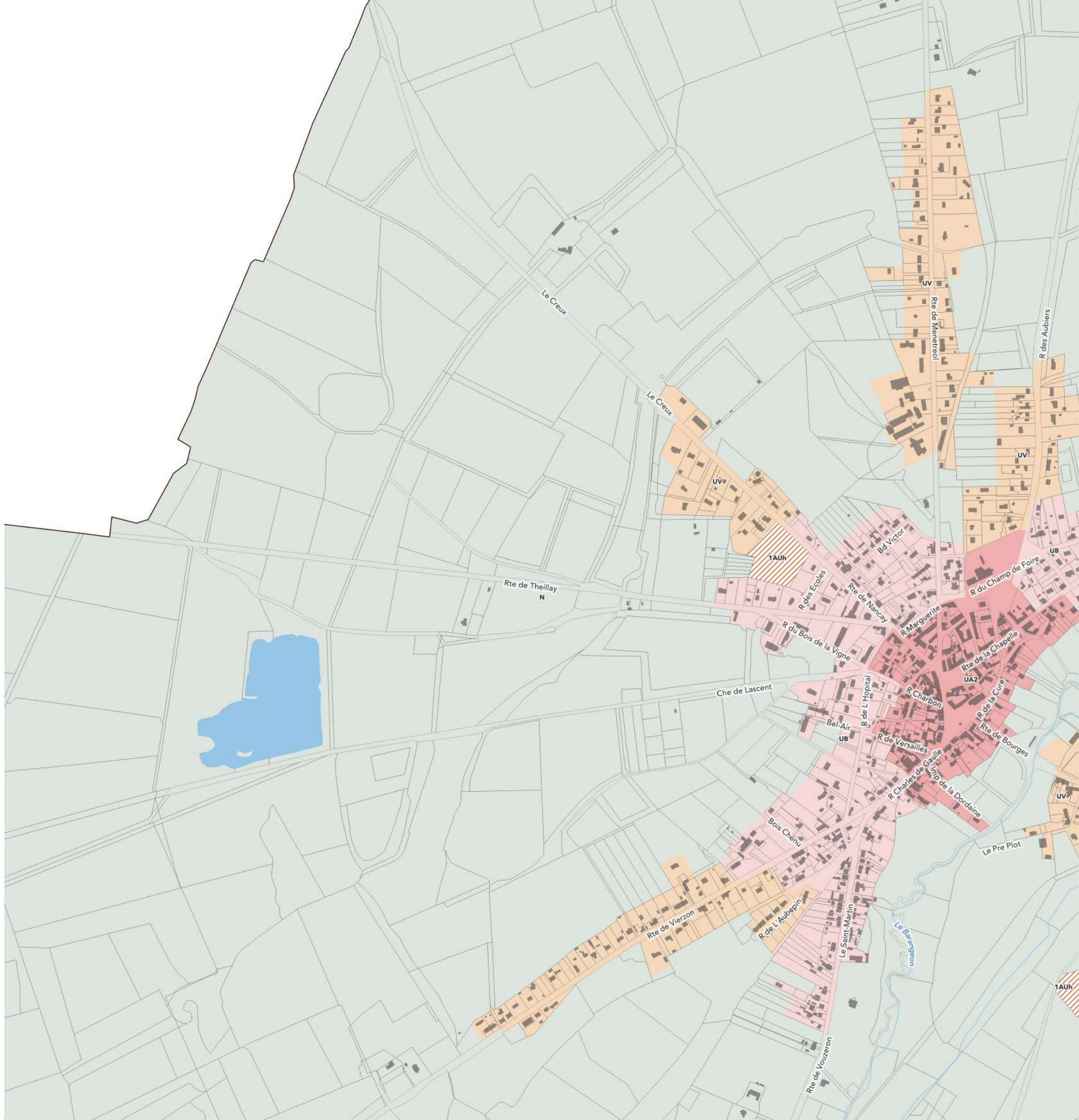
Délimitation des zones et secteurs

- UA1 : tissus anciens du centre-ville de Vierzon
- UA2 : tissus anciens de centres-bourgs
- UB : tissus urbains en continuité des centres-bourgs
- UC : tissus urbains d'habitat collectif
- UD : tissus urbains à dominante résidentielle et d'habitat individuel
- UE : secteurs d'activités économiques
- UEb : emprises nécessaires au fonctionnement du service public ferroviaire
- UEi1 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de l'Aujonnière et du Vieux Domaine
- UEi2 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de Sologne et de l'A71
- UEi3 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne
- UEi4 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne (secteurs Virtuo et Jacobi)
- UV : secteurs résidentiels de densité faible et hameaux constitués à dominante résidentielle
- 1AUh : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement de l'habitat
- 1AUe : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement d'équpements et d'activités économiques
- A : zone agricole
- N : zone naturelle et forestière
- Nc : secteurs liés aux activités de carrière en zone naturelle
- Ne : secteurs liés aux activités économiques en zone naturelle
- Ngv : secteur lié à l'accueil des gens du voyage
- Nh : secteur lié aux hébrgements en zone naturelle
- Nj : secteurs liés aux espaces de jardins
- Nt : secteurs liés aux activités, aménagements et installations de tourisme en zone naturelle

Administratif

- Limites communales
- Surfaces bâties
- Limites parcellaires
- Surfaces en eau
- Cours d'eau

0 50 100 m



NOHANT-EN-GRACAY

Zoom n°19

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET HABITAT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY
RÉGLEMENT GRAPHIQUE
PIÈCE 4.2

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du

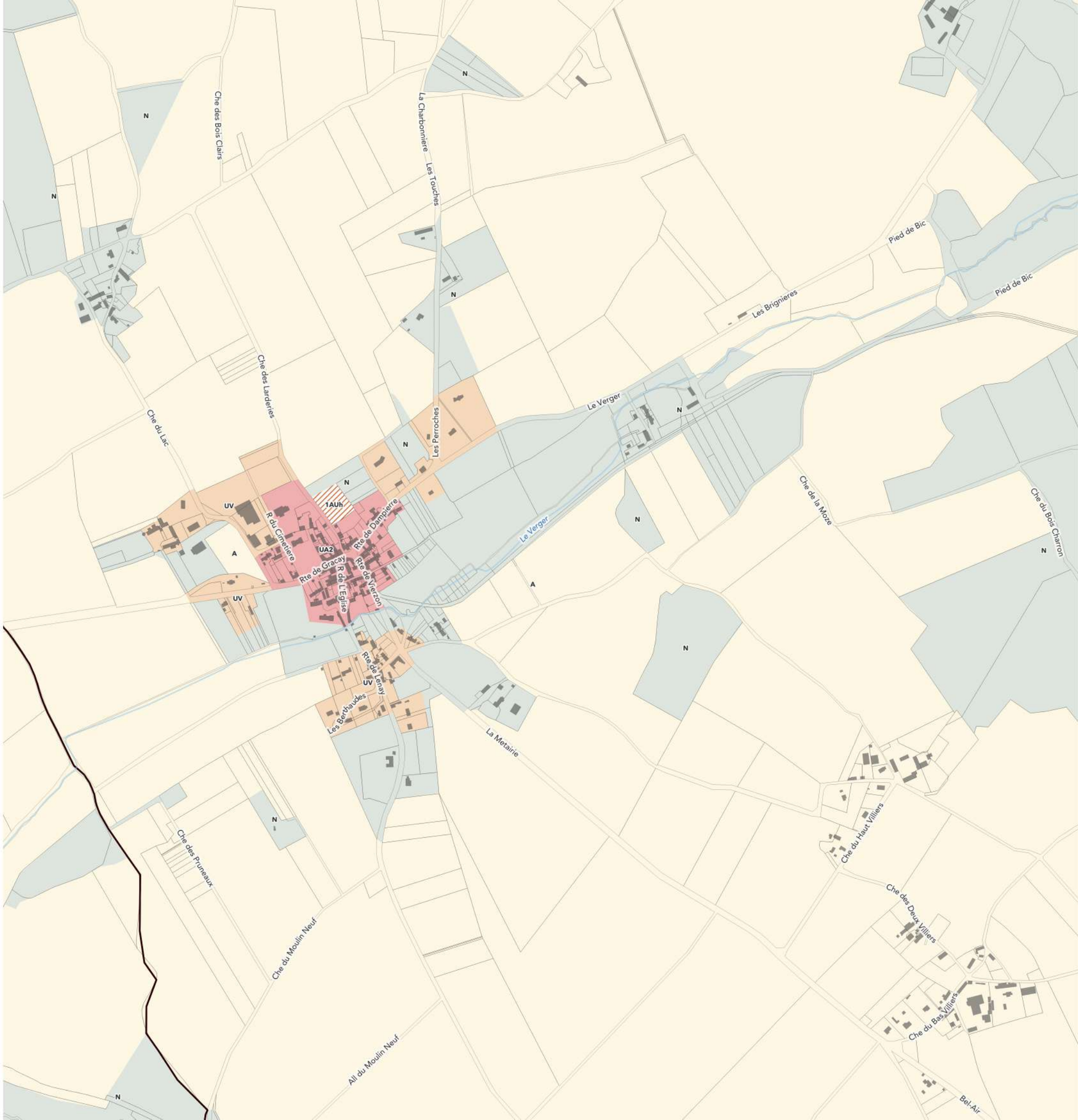
Délimitation des zones et secteurs

- UA1 : tissus anciens du centre-ville de Vierzon
- UA2 : tissus anciens de centres-bourgs
- UB : tissus urbains en continuité des centres-bourgs
- UC : tissus urbains d'habitat collectif
- UD : tissus urbains à dominante résidentielle et d'habitat individuel
- UE : secteurs d'activités économiques
- UEb : emprises nécessaires au fonctionnement du service public ferroviaire
- UEi1 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de l'Aujonnière et du Vieux Domaine
- UEi2 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de Sologne et de l'A71
- UEi3 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne
- UEi4 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne (secteurs Virtuo et Jacobi)
- UV : secteurs résidentiels de densité faible et hameaux constitués à dominante résidentielle
- 1AUh : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement de l'habitat
- 1AUe : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement d'équpements et d'activités économiques
- A : zone agricole
- N : zone naturelle et forestière
- Nc : secteurs liés aux activités de carrière en zone naturelle
- Ne : secteurs liés aux activités économiques en zone naturelle
- Ngv : secteur lié à l'accueil des gens du voyage
- Nh : secteur lié aux hébrgements en zone naturelle
- Nj : secteurs liés aux espaces de jardins
- Nt : secteurs liés aux activités, aménagements et installations de tourisme en zone naturelle

Administratif

- Limites communales
- Surfaces bâties
- Limites parcellaires
- Surfaces en eau
- Cours d'eau

0 50 100 m



NOHANT-EN-GRACAY

Zoom n°20

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET HABITAT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY
RÉGLEMENT GRAPHIQUE
PIÈCE 4.2

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du

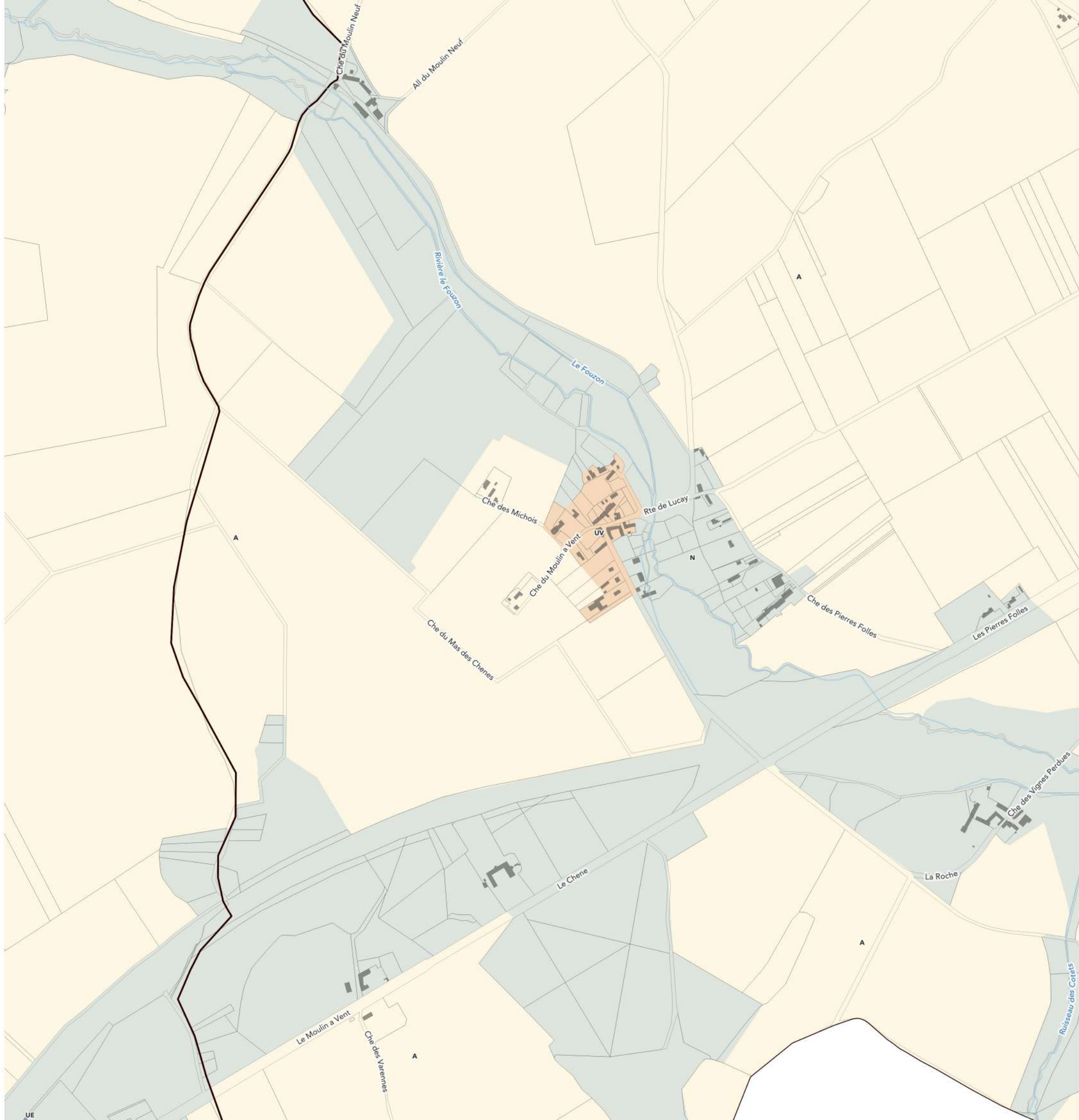
Délimitation des zones et secteurs

- UA1 : tissus anciens du centre-ville de Vierzon
- UA2 : tissus anciens de centres-bourgs
- UB : tissus urbains en continuité des centres-bourgs
- UC : tissus urbains d'habitat collectif
- UD : tissus urbains à dominante résidentielle et d'habitat individuel
- UE : secteurs d'activités économiques
- UEb : emprises nécessaires au fonctionnement du service public ferroviaire
- UEi1 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de l'Aujonnière et du Vieux Domaine
- UEi2 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de Sologne et de l'A71
- UEi3 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne
- UEi4 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne (secteurs Virtuo et Jacobi)
- UV : secteurs résidentiels de densité faible et hameaux constitués à dominante résidentielle
- 1AUh : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement de l'habitat
- 1AUe : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement d'équpements et d'activités économiques
- A : zone agricole
- N : zone naturelle et forestière
- Nc : secteurs liés aux activités de carrière en zone naturelle
- Ne : secteurs liés aux activités économiques en zone naturelle
- Ngv : secteur lié à l'accueil des gens du voyage
- Nh : secteur lié aux hébrgements en zone naturelle
- Nj : secteurs liés aux espaces de jardins
- Nt : secteurs liés aux activités, aménagements et installations de tourisme en zone naturelle

Administratif

- Limites communales
- Surfaces bâties
- Limites parcellaires
- Surfaces en eau
- Cours d'eau

0 50 100 m



SAINT-GEORGES-SUR-LA-PREE

Zoom n°21

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET HABITAT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY
RÉGLEMENT GRAPHIQUE
PIÈCE 4.2

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du

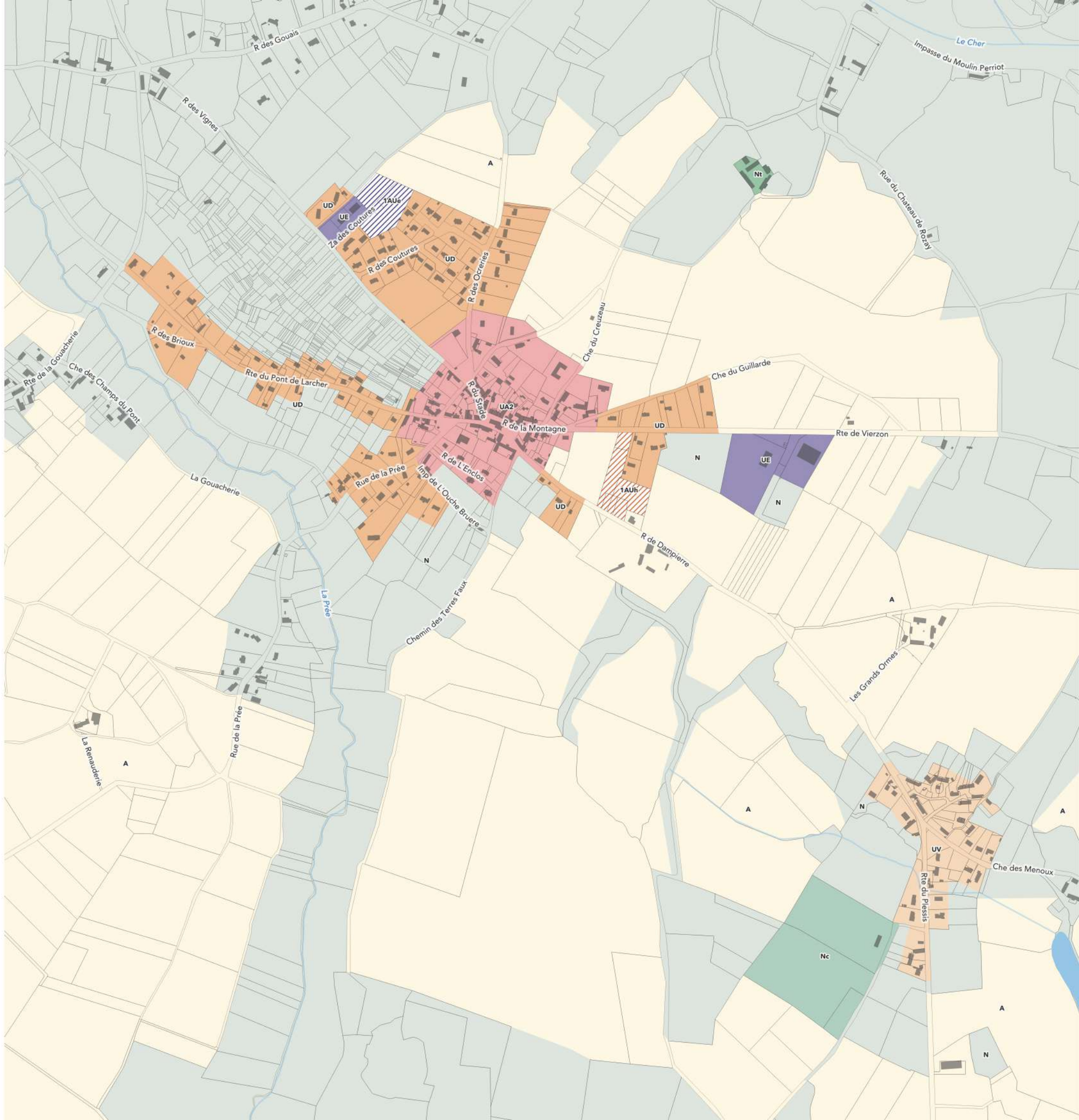
Délimitation des zones et secteurs

- UA1 : tissus anciens du centre-ville de Vierzon
- UA2 : tissus anciens de centres-bourgs
- UB : tissus urbains en continuité des centres-bourgs
- UC : tissus urbains d'habitat collectif
- UD : tissus urbains à dominante résidentielle et d'habitat individuel
- UE : secteurs d'activités économiques
- UEb : emprises nécessaires au fonctionnement du service public ferroviaire
- UEi1 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de l'Aujonnière et du Vieux Domaine
- UEi2 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de Sologne et de l'A71
- UEi3 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne
- UEi4 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne (secteurs Virtuo et Jacobi)
- UV : secteurs résidentiels de densité faible et hameaux constitués à dominante résidentielle
- 1AUh : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement de l'habitat
- 1AUe : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement d'équpements et d'activités économiques
- A : zone agricole
- N : zone naturelle et forestière
- Nc : secteurs liés aux activités de carrière en zone naturelle
- Ne : secteurs liés aux activités économiques en zone naturelle
- Ngv : secteur lié à l'accueil des gens du voyage
- Nh : secteur lié aux hébrgements en zone naturelle
- Nj : secteurs liés aux espaces de jardins
- Nt : secteurs liés aux activités, aménagements et installations de tourisme en zone naturelle

Administratif

- Limites communales
- Surfaces bâties
- Limites parcellaires
- Surfaces en eau
- Cours d'eau

0 50 100 m



SAINT-HILAIRE-DE-COURT

Zoom n°22

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET HABITAT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY
RÉGLEMENT GRAPHIQUE
PIÈCE 4.2

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du

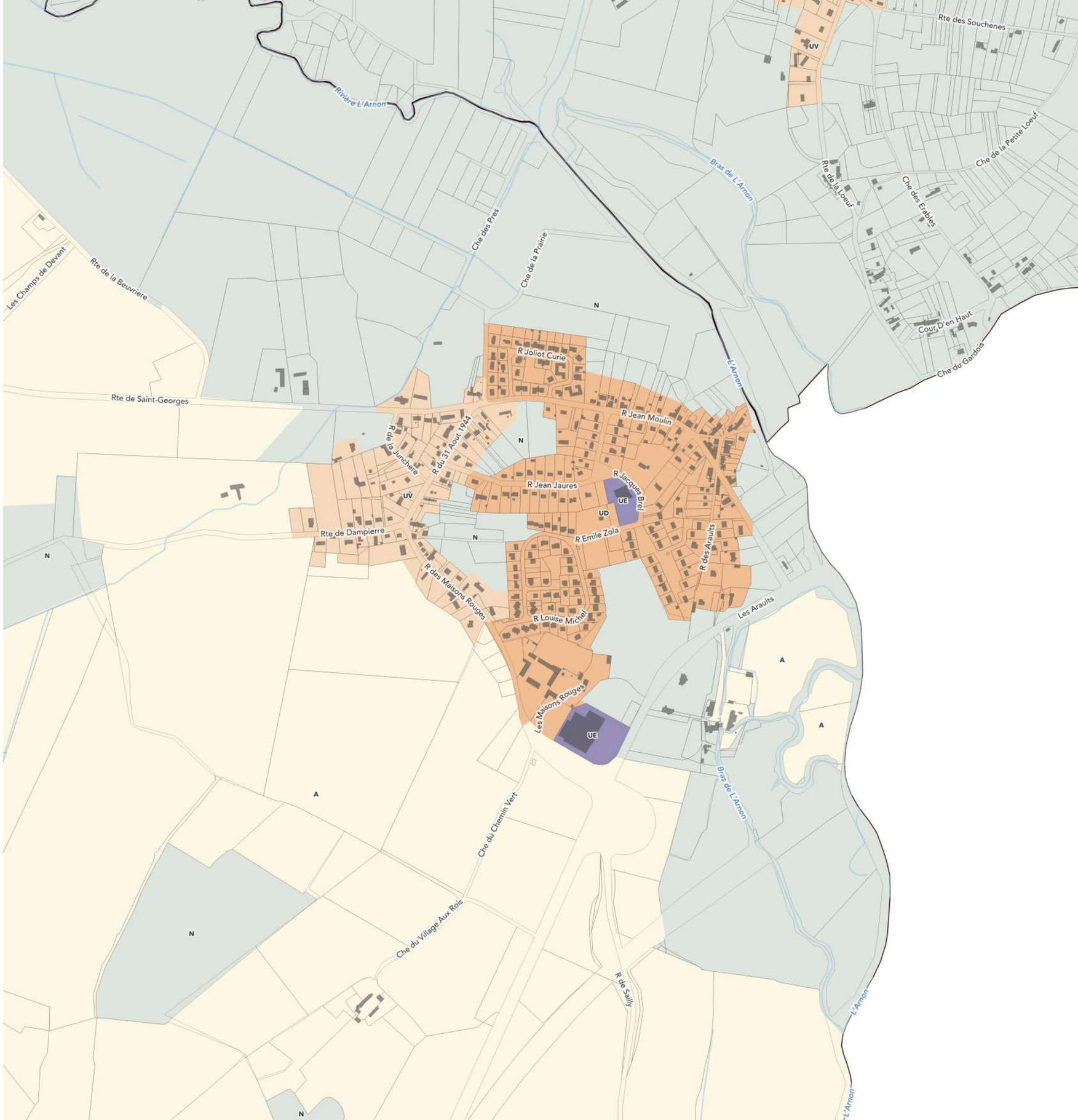
Délimitation des zones et secteurs

- UA1 : tissus anciens du centre-ville de Vierzon
- UA2 : tissus anciens de centres-bourgs
- UB : tissus urbains en continuité des centres-bourgs
- UC : tissus urbains d'habitat collectif
- UD : tissus urbains à dominante résidentielle et d'habitat individuel
- UE : secteurs d'activités économiques
- UEb : emprises nécessaires au fonctionnement du service public ferroviaire
- UEi1 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de l'Aujonnière et du Vieux Domaine
- UEi2 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de Sologne et de l'A71
- UEi3 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne
- UEi4 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne (secteurs Virtuo et Jacobi)
- UV : secteurs résidentiels de densité faible et hameaux constitués à dominante résidentielle
- 1AUh : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement de l'habitat
- 1AUe : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement d'équpements et d'activités économiques
- A : zone agricole
- N : zone naturelle et forestière
- Nc : secteurs liés aux activités de carrière en zone naturelle
- Ne : secteurs liés aux activités économiques en zone naturelle
- Ngv : secteur lié à l'accueil des gens du voyage
- Nh : secteur lié aux hébrgements en zone naturelle
- Nj : secteurs liés aux espaces de jardins
- Nt : secteurs liés aux activités, aménagements et installations de tourisme en zone naturelle

Administratif

- Limites communales
- Surfaces bâties
- Limites parcellaires
- Surfaces en eau
- Cours d'eau

0 50 100 m



SAINT-LAURENT

Zoom n°23

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET HABITAT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY
RÉGLEMENT GRAPHIQUE
PIÈCE 4.2

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du

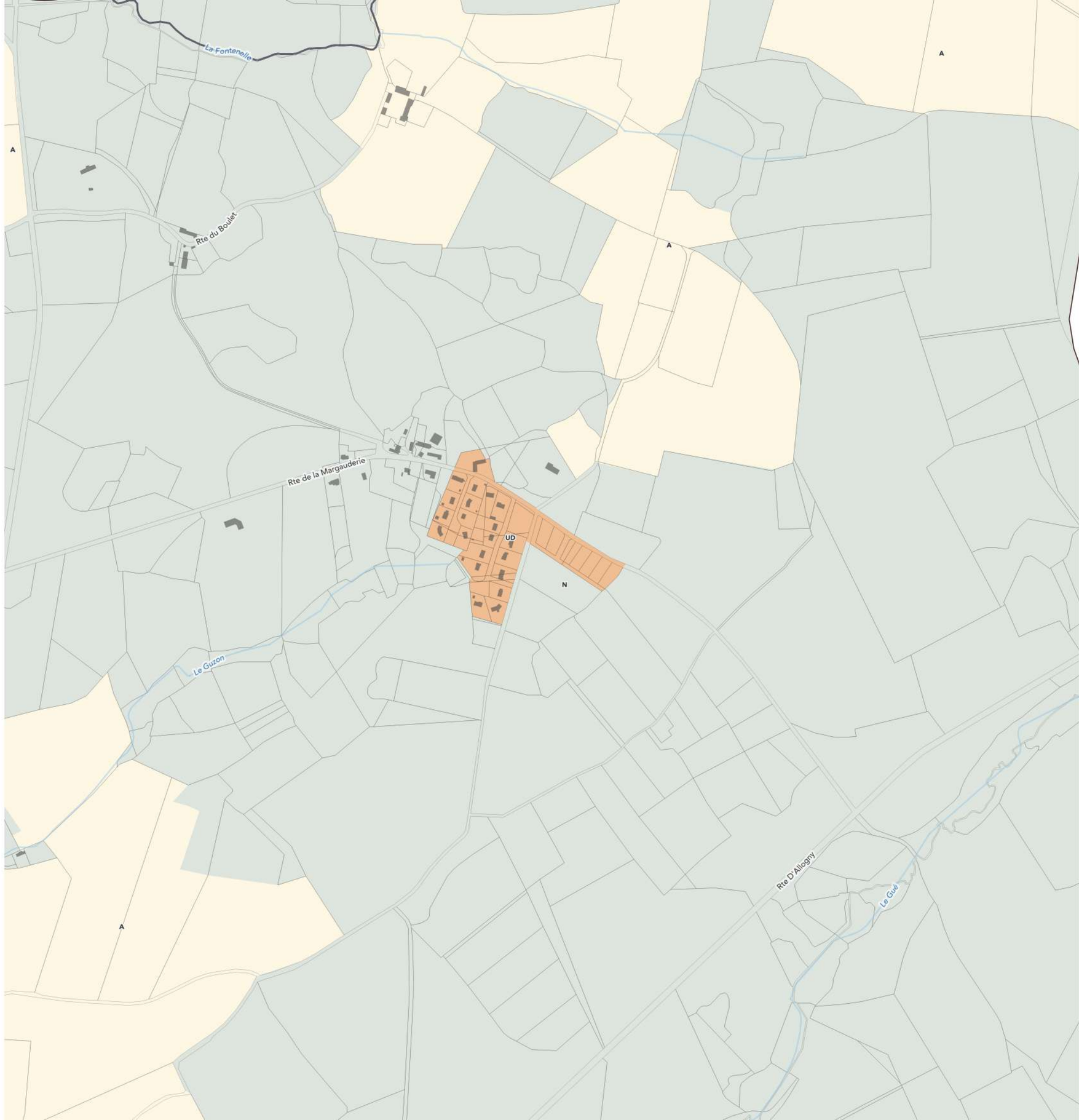
Délimitation des zones et secteurs

- UA1 : tissus anciens du centre-ville de Vierzon
- UA2 : tissus anciens de centres-bourgs
- UB : tissus urbains en continuité des centres-bourgs
- UC : tissus urbains d'habitat collectif
- UD : tissus urbains à dominante résidentielle et d'habitat individuel
- UE : secteurs d'activités économiques
- UEb : emprises nécessaires au fonctionnement du service public ferroviaire
- UEi1 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de l'Aujonnière et du Vieux Domaine
- UEi2 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de Sologne et de l'A71
- UEi3 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne
- UEi4 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne (secteurs Virtuo et Jacobi)
- UV : secteurs résidentiels de densité faible et hameaux constitués à dominante résidentielle
- 1AUh : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement de l'habitat
- 1AUe : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement d'équpements et d'activités économiques
- A : zone agricole
- N : zone naturelle et forestière
- Nc : secteurs liés aux activités de carrière en zone naturelle
- Ne : secteurs liés aux activités économiques en zone naturelle
- Ngv : secteur lié à l'accueil des gens du voyage
- Nh : secteur lié aux hébrgements en zone naturelle
- Nj : secteurs liés aux espaces de jardins
- Nt : secteurs liés aux activités, aménagements et installations de tourisme en zone naturelle

Administratif

- Limites communales
- Surfaces bâties
- Limites parcellaires
- Surfaces en eau
- Cours d'eau

0 50 100 m



SAINT-LAURENT

Zoom n°24

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET HABITAT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY
RÉGLEMENT GRAPHIQUE
PIÈCE 4.2

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du

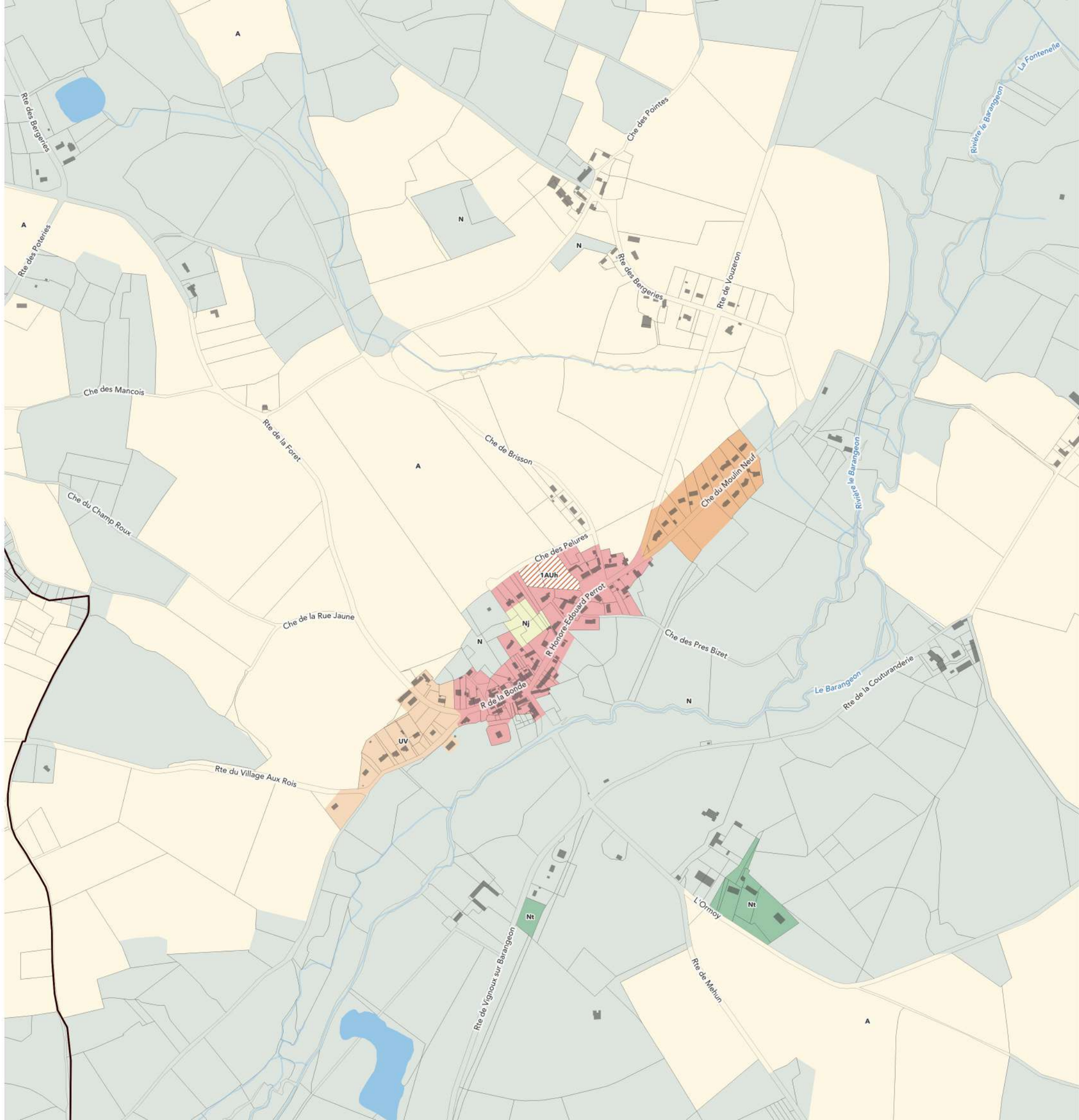
Délimitation des zones et secteurs

- UA1 : tissus anciens du centre-ville de Vierzon
- UA2 : tissus anciens de centres-bourgs
- UB : tissus urbains en continuité des centres-bourgs
- UC : tissus urbains d'habitat collectif
- UD : tissus urbains à dominante résidentielle et d'habitat individuel
- UE : secteurs d'activités économiques
- UEb : emprises nécessaires au fonctionnement du service public ferroviaire
- UEi1 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de l'Aujonnière et du Vieux Domaine
- UEi2 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de Sologne et de l'A71
- UEi3 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne
- UEi4 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne (secteurs Virtuo et Jacobi)
- UV : secteurs résidentiels de densité faible et hameaux constitués à dominante résidentielle
- 1AUh : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement de l'habitat
- 1AUe : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement d'équpements et d'activités économiques
- A : zone agricole
- N : zone naturelle et forestière
- Nc : secteurs liés aux activités de carrière en zone naturelle
- Ne : secteurs liés aux activités économiques en zone naturelle
- Ngv : secteur lié à l'accueil des gens du voyage
- Nh : secteur lié aux hébrgements en zone naturelle
- Nj : secteurs liés aux espaces de jardins
- Nt : secteurs liés aux activités, aménagements et installations de tourisme en zone naturelle

Administratif

- Limites communales
- Surfaces bâties
- Limites parcellaires
- Surfaces en eau
- Cours d'eau

0 50 100 m



SAINT-LAURENT

Zoom n°25

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET HABITAT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY
RÉGLEMENT GRAPHIQUE
PIÈCE 4.2

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du

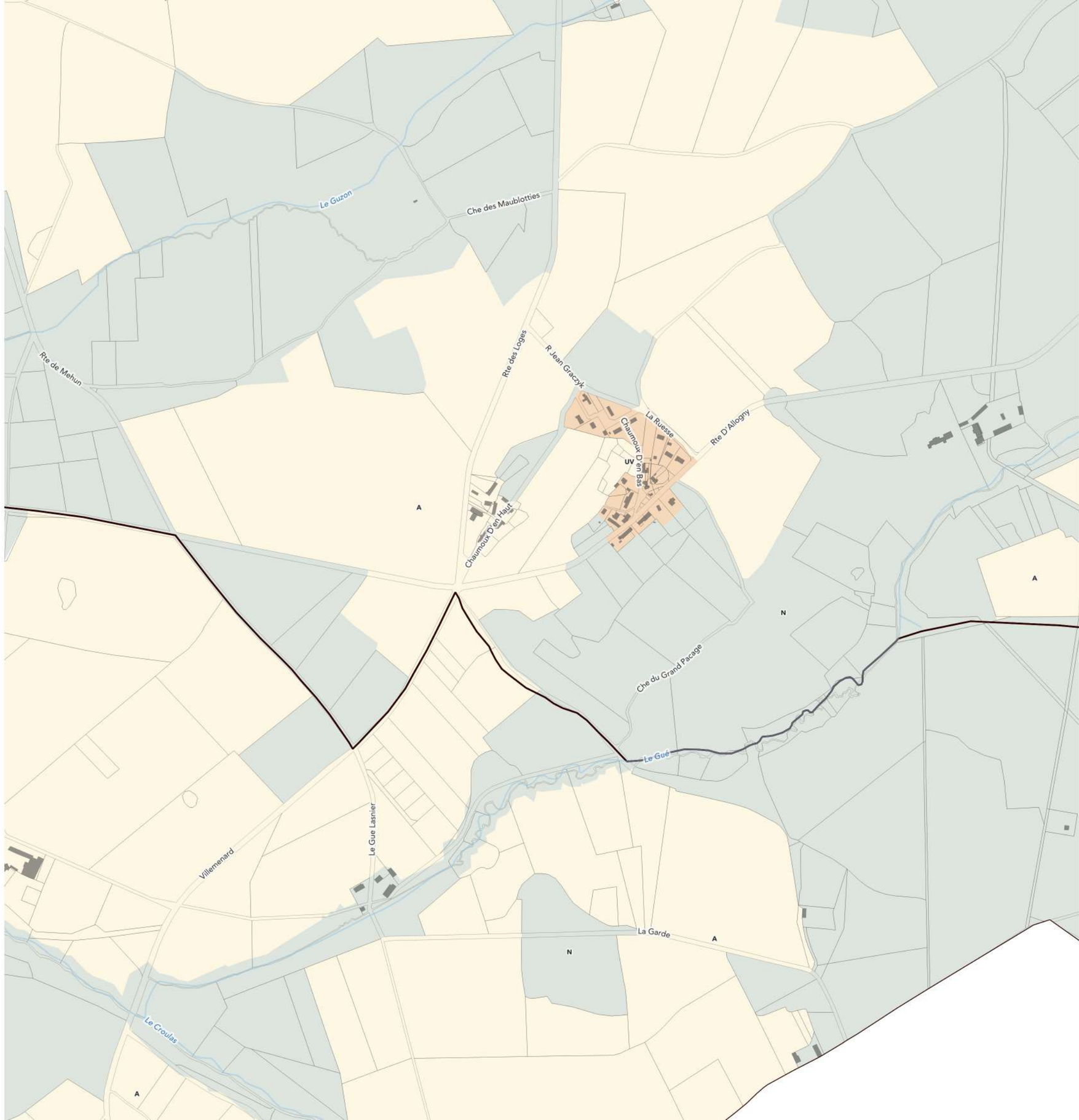
Délimitation des zones et secteurs

- UA1 : tissus anciens du centre-ville de Vierzon
- UA2 : tissus anciens de centres-bourgs
- UB : tissus urbains en continuité des centres-bourgs
- UC : tissus urbains d'habitat collectif
- UD : tissus urbains à dominante résidentielle et d'habitat individuel
- UE : secteurs d'activités économiques
- UEb : emprises nécessaires au fonctionnement du service public ferroviaire
- UEi1 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de l'Aujonnière et du Vieux Domaine
- UEi2 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de Sologne et de l'A71
- UEi3 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne
- UEi4 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne (secteurs Virtuo et Jacobi)
- UV : secteurs résidentiels de densité faible et hameaux constitués à dominante résidentielle
- 1AUh : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement de l'habitat
- 1AUe : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement d'équpements et d'activités économiques
- A : zone agricole
- N : zone naturelle et forestière
- Nc : secteurs liés aux activités de carrière en zone naturelle
- Ne : secteurs liés aux activités économiques en zone naturelle
- Ngv : secteur lié à l'accueil des gens du voyage
- Nh : secteur lié aux hébrgements en zone naturelle
- Nj : secteurs liés aux espaces de jardins
- Nt : secteurs liés aux activités, aménagements et installations de tourisme en zone naturelle

Administratif

- Limites communales
- Surfaces bâties
- Limites parcellaires
- Surfaces en eau
- Cours d'eau

0 50 100 m



SAINT-OUTRILLE

Zoom n°26

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET HABITAT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY
RÉGLEMENT GRAPHIQUE
PIÈCE 4.2

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du

Délimitation des zones et secteurs

- UA1 : tissus anciens du centre-ville de Vierzon
- UA2 : tissus anciens de centres-bourgs
- UB : tissus urbains en continuité des centres-bourgs
- UC : tissus urbains d'habitat collectif
- UD : tissus urbains à dominante résidentielle et d'habitat individuel
- UE : secteurs d'activités économiques
- UEb : emprises nécessaires au fonctionnement du service public ferroviaire
- UEi1 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de l'Aujonnière et du Vieux Domaine
- UEi2 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de Sologne et de l'A71
- UEi3 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne
- UEi4 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne (secteurs Virtuo et Jacobi)
- UV : secteurs résidentiels de densité faible et hameaux constitués à dominante résidentielle
- 1AUh : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement de l'habitat
- 1AUe : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement d'équpements et d'activités économiques
- A : zone agricole
- N : zone naturelle et forestière
- Nc : secteurs liés aux activités de carrière en zone naturelle
- Ne : secteurs liés aux activités économiques en zone naturelle
- Ngv : secteur lié à l'accueil des gens du voyage
- Nh : secteur lié aux hébrgements en zone naturelle
- Nj : secteurs liés aux espaces de jardins
- Nt : secteurs liés aux activités, aménagements et installations de tourisme en zone naturelle

Administratif

- Limites communales
- Surfaces bâties
- Limites parcellaires
- Surfaces en eau
- Cours d'eau

0 50 100 m

THENIOUX

Zoom n°27

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET HABITAT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY
RÉGLEMENT GRAPHIQUE
PIÈCE 4.2

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du

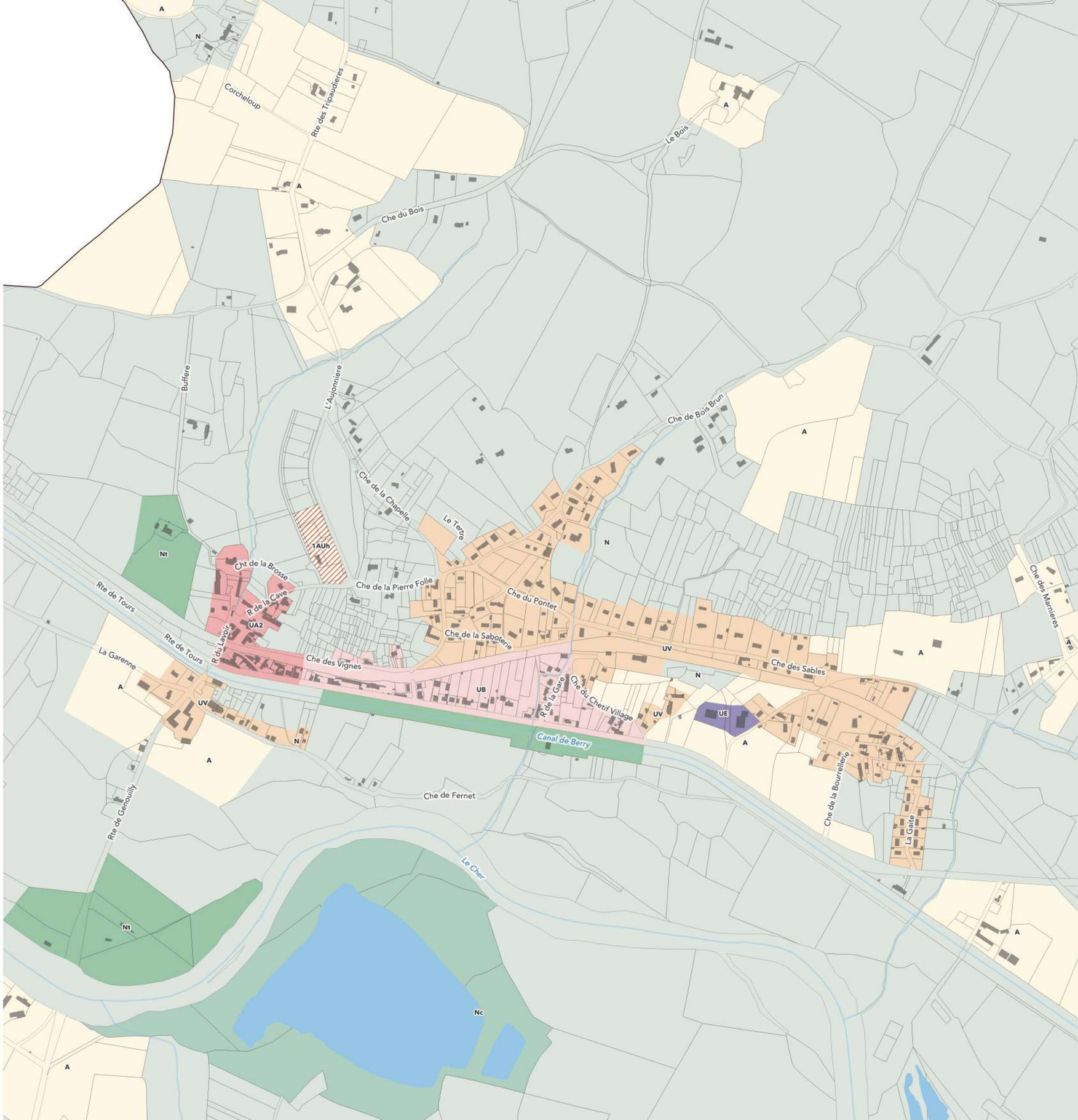
Délimitation des zones et secteurs

- UA1 : tissus anciens du centre-ville de Vierzon
- UA2 : tissus anciens de centres-bourgs
- UB : tissus urbains en continuité des centres-bourgs
- UC : tissus urbains d'habitat collectif
- UD : tissus urbains à dominante résidentielle et d'habitat individuel
- UE : secteurs d'activités économiques
- UEb : emprises nécessaires au fonctionnement du service public ferroviaire
- UEi1 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de l'Aujonnière et du Vieux Domaine
- UEi2 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de Sologne et de l'A71
- UEi3 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne
- UEi4 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne (secteurs Virtuo et Jacobi)
- UV : secteurs résidentiels de densité faible et hameaux constitués à dominante résidentielle
- 1AUh : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement de l'habitat
- 1AUe : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement d'équpements et d'activités économiques
- A : zone agricole
- N : zone naturelle et forestière
- Nc : secteurs liés aux activités de carrière en zone naturelle
- Ne : secteurs liés aux activités économiques en zone naturelle
- Ngv : secteur lié à l'accueil des gens du voyage
- Nh : secteur lié aux hébrgements en zone naturelle
- Nj : secteurs liés aux espaces de jardins
- Nt : secteurs liés aux activités, aménagements et installations de tourisme en zone naturelle

Administratif

- Limites communales
- Surfaces bâties
- Limites parcellaires
- Surfaces en eau
- Cours d'eau

0 50 100 m



THENIOUX

Zoom n°28

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET HABITAT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY
RÉGLEMENT GRAPHIQUE
PIÈCE 4.2

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du

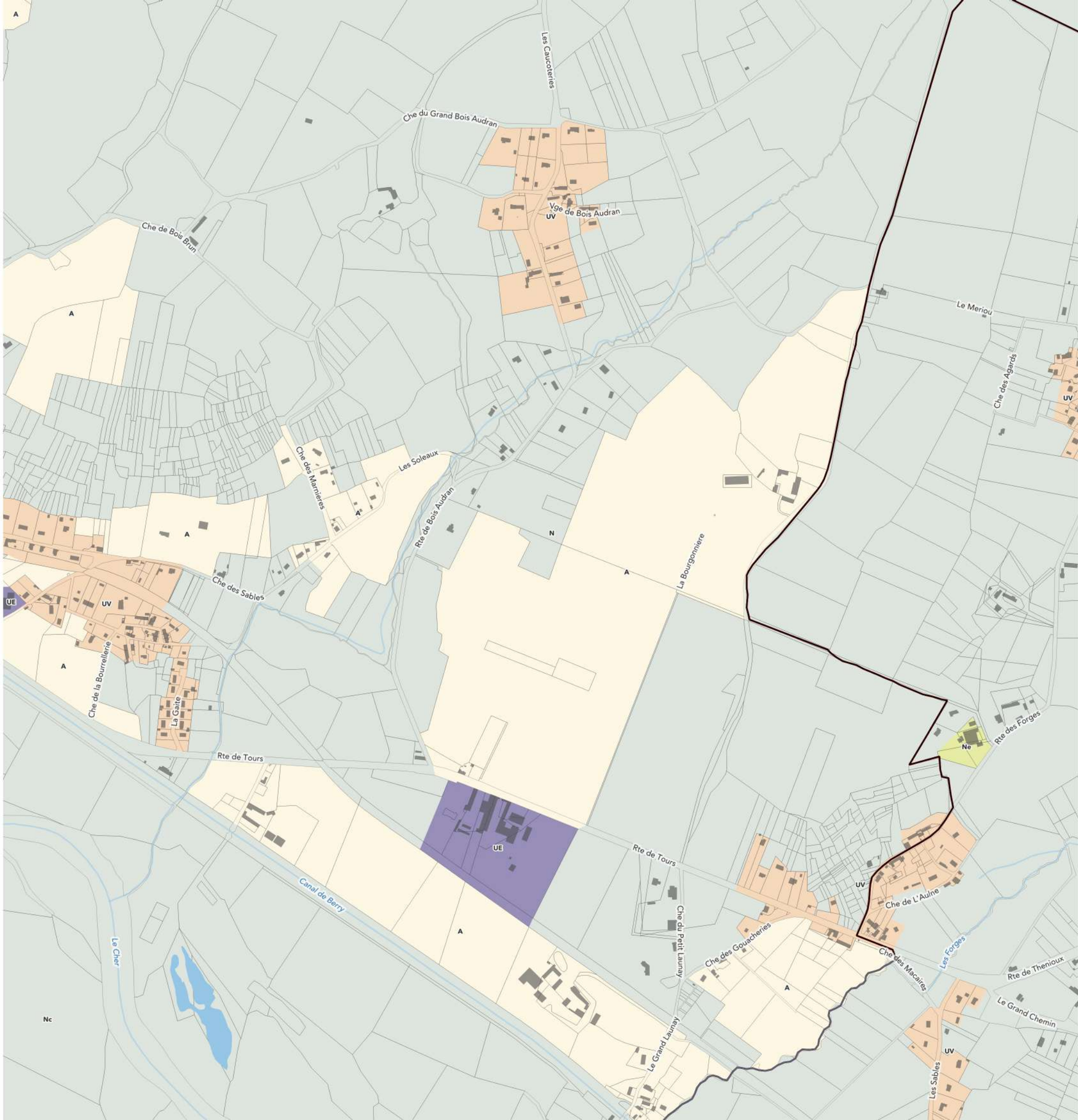
Délimitation des zones et secteurs

- UA1 : tissus anciens du centre-ville de Vierzon
- UA2 : tissus anciens de centres-bourgs
- UB : tissus urbains en continuité des centres-bourgs
- UC : tissus urbains d'habitat collectif
- UD : tissus urbains à dominante résidentielle et d'habitat individuel
- UE : secteurs d'activités économiques
- UEb : emprises nécessaires au fonctionnement du service public ferroviaire
- UEi1 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de l'Aujonnière et du Vieux Domaine
- UEi2 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de Sologne et de l'A71
- UEi3 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne
- UEi4 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne (secteurs Virtuo et Jacobi)
- UV : secteurs résidentiels de densité faible et hameaux constitués à dominante résidentielle
- 1AUh : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement de l'habitat
- 1AUe : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement d'équpements et d'activités économiques
- A : zone agricole
- N : zone naturelle et forestière
- Nc : secteurs liés aux activités de carrière en zone naturelle
- Ne : secteurs liés aux activités économiques en zone naturelle
- Ngv : secteur lié à l'accueil des gens du voyage
- Nh : secteur lié aux hébrgements en zone naturelle
- Nj : secteurs liés aux espaces de jardins
- Nt : secteurs liés aux activités, aménagements et installations de tourisme en zone naturelle

Administratif

- Limites communales
- Surfaces bâties
- Limites parcellaires
- Surfaces en eau
- Cours d'eau

0 50 100 m



VIERZON

Zoom n°29

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET HABITAT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY
RÉGLEMENT GRAPHIQUE
PIÈCE 4.2

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du

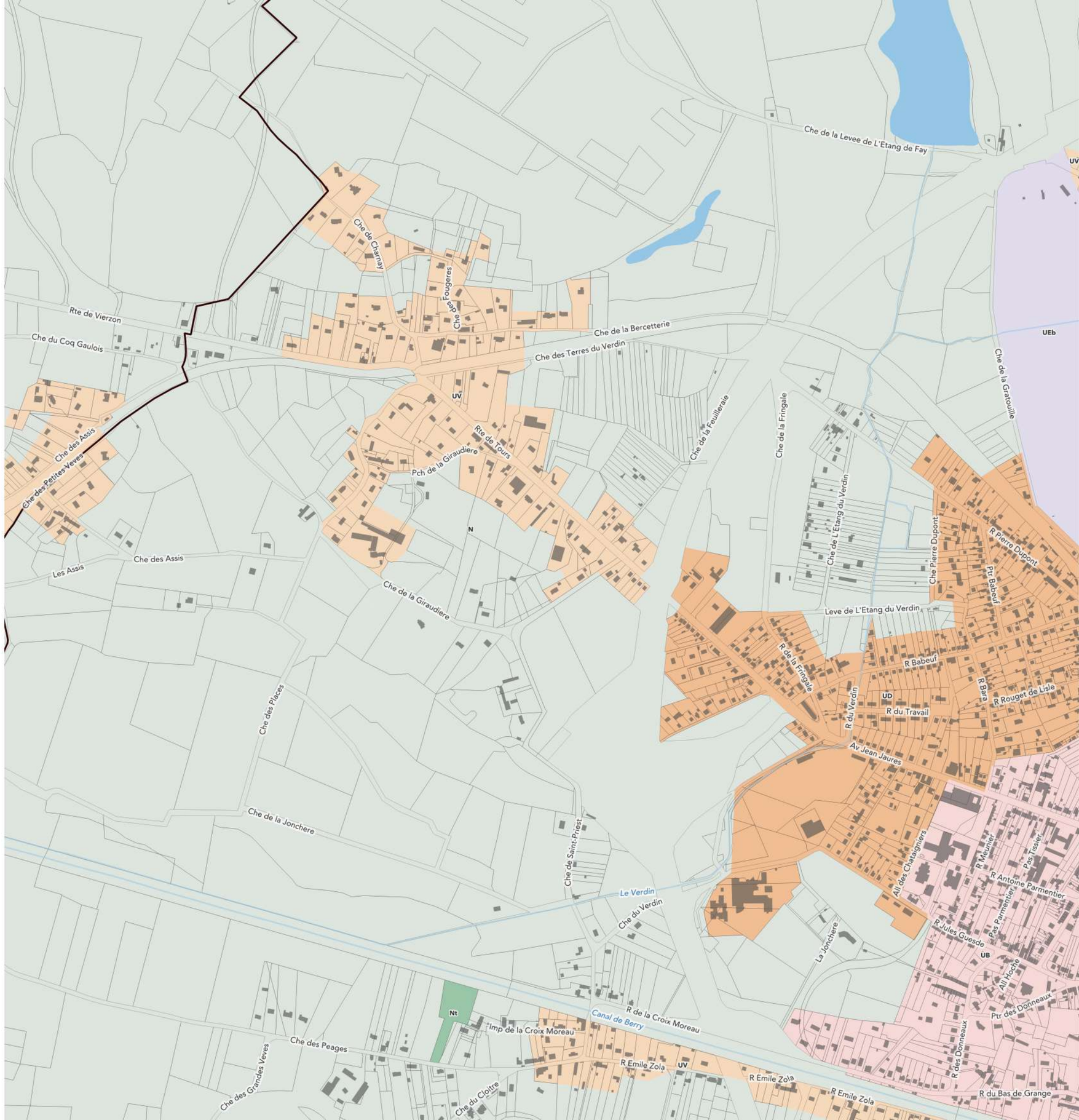
Délimitation des zones et secteurs

- UA1 : tissus anciens du centre-ville de Vierzon
- UA2 : tissus anciens de centres-bourgs
- UB : tissus urbains en continuité des centres-bourgs
- UC : tissus urbains d'habitat collectif
- UD : tissus urbains à dominante résidentielle et d'habitat individuel
- UE : secteurs d'activités économiques
- UEb : emprises nécessaires au fonctionnement du service public ferroviaire
- UEi1 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de l'Aujonnière et du Vieux Domaine
- UEi2 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de Sologne et de l'A71
- UEi3 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne
- UEi4 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne (secteurs Virtuo et Jacobi)
- UV : secteurs résidentiels de densité faible et hameaux constitués à dominante résidentielle
- 1AUh : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement de l'habitat
- 1AUe : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement d'équpements et d'activités économiques
- A : zone agricole
- N : zone naturelle et forestière
- Nc : secteurs liés aux activités de carrière en zone naturelle
- Ne : secteurs liés aux activités économiques en zone naturelle
- Ngv : secteur lié à l'accueil des gens du voyage
- Nh : secteur lié aux hébrgements en zone naturelle
- Nj : secteurs liés aux espaces de jardins
- Nt : secteurs liés aux activités, aménagements et installations de tourisme en zone naturelle

Administratif

- Limites communales
- Surfaces bâties
- Limites parcellaires
- Surfaces en eau
- Cours d'eau

0 50 100 m



VIERZON

Zoom n°30

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET HABITAT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY
RÉGLEMENT GRAPHIQUE
PIÈCE 4.2

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du

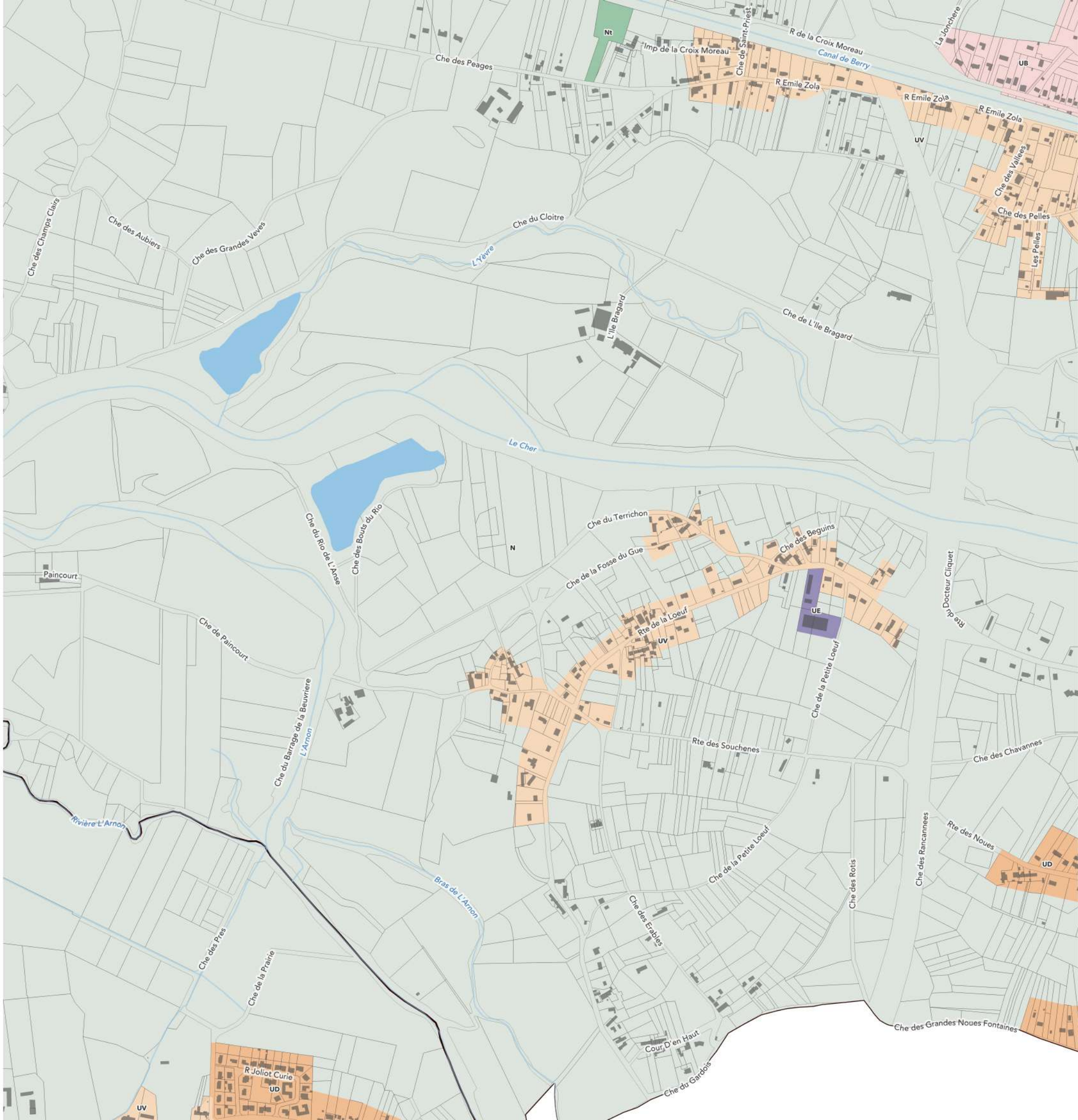
Délimitation des zones et secteurs

- UA1 : tissus anciens du centre-ville de Vierzon
- UA2 : tissus anciens de centres-bourgs
- UB : tissus urbains en continuité des centres-bourgs
- UC : tissus urbains d'habitat collectif
- UD : tissus urbains à dominante résidentielle et d'habitat individuel
- UE : secteurs d'activités économiques
- UEb : emprises nécessaires au fonctionnement du service public ferroviaire
- UEi1 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de l'Aujonnière et du Vieux Domaine
- UEi2 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de Sologne et de l'A71
- UEi3 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne
- UEi4 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne (secteurs Virtuo et Jacobi)
- UV : secteurs résidentiels de densité faible et hameaux constitués à dominante résidentielle
- 1AUh : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement de l'habitat
- 1AUe : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement d'équpements et d'activités économiques
- A : zone agricole
- N : zone naturelle et forestière
- Nc : secteurs liés aux activités de carrière en zone naturelle
- Ne : secteurs liés aux activités économiques en zone naturelle
- Ngv : secteur lié à l'accueil des gens du voyage
- Nh : secteur lié aux hébrgements en zone naturelle
- Nj : secteurs liés aux espaces de jardins
- Nt : secteurs liés aux activités, aménagements et installations de tourisme en zone naturelle

Administratif

- Limites communales
- Surfaces bâties
- Limites parcellaires
- Surfaces en eau
- Cours d'eau

0 50 100 m



VIERZON

Zoom n°31

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET HABITAT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY
RÉGLEMENT GRAPHIQUE
PIÈCE 4.2

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du

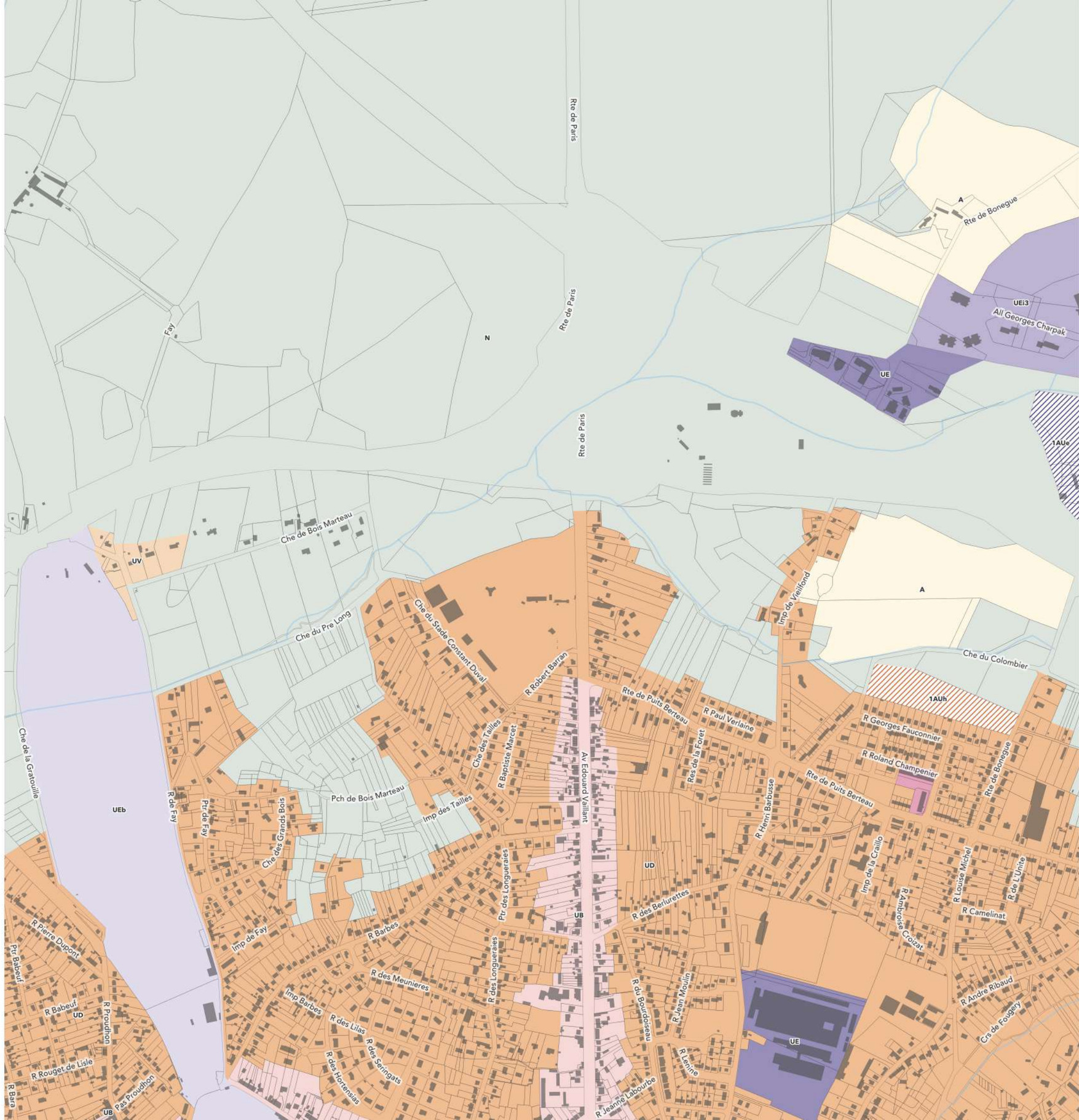
Délimitation des zones et secteurs

- UA1 : tissus anciens du centre-ville de Vierzon
- UA2 : tissus anciens de centres-bourgs
- UB : tissus urbains en continuité des centres-bourgs
- UC : tissus urbains d'habitat collectif
- UD : tissus urbains à dominante résidentielle et d'habitat individuel
- UE : secteurs d'activités économiques
- UEb : emprises nécessaires au fonctionnement du service public ferroviaire
- UEi1 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de l'Aujonnière et du Vieux Domaine
- UEi2 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de Sologne et de l'A71
- UEi3 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne
- UEi4 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne (secteurs Virtuo et Jacobi)
- UV : secteurs résidentiels de densité faible et hameaux constitués à dominante résidentielle
- 1AUh : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement de l'habitat
- 1AUe : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement d'équpements et d'activités économiques
- A : zone agricole
- N : zone naturelle et forestière
- Nc : secteurs liés aux activités de carrière en zone naturelle
- Ne : secteurs liés aux activités économiques en zone naturelle
- Ngv : secteur lié à l'accueil des gens du voyage
- Nh : secteur lié aux hébrgements en zone naturelle
- Nj : secteurs liés aux espaces de jardins
- Nt : secteurs liés aux activités, aménagements et installations de tourisme en zone naturelle

Administratif

- Limites communales
- Surfaces bâties
- Limites parcellaires
- Surfaces en eau
- Cours d'eau

0 50 100 m



VIERZON

Zoom n°32

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET HABITAT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY
RÉGLEMENT GRAPHIQUE
PIÈCE 4.2

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du

Délimitation des zones et secteurs

- UA1 : tissus anciens du centre-ville de Vierzon
- UA2 : tissus anciens de centres-bourgs
- UB : tissus urbains en continuité des centres-bourgs
- UC : tissus urbains d'habitat collectif
- UD : tissus urbains à dominante résidentielle et d'habitat individuel
- UE : secteurs d'activités économiques
- UEb : emprises nécessaires au fonctionnement du service public ferroviaire
- UEi1 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de l'Aujonnière et du Vieux Domaine
- UEi2 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de Sologne et de l'A71
- UEi3 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne
- UEi4 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne (secteurs Virtuo et Jacobi)
- UV : secteurs résidentiels de densité faible et hameaux constitués à dominante résidentielle
- 1AUh : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement de l'habitat
- 1AUe : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement d'équpements et d'activités économiques
- A : zone agricole
- N : zone naturelle et forestière
- Nc : secteurs liés aux activités de carrière en zone naturelle
- Ne : secteurs liés aux activités économiques en zone naturelle
- Ngv : secteur lié à l'accueil des gens du voyage
- Nh : secteur lié aux hébrgements en zone naturelle
- Nj : secteurs liés aux espaces de jardins
- Nt : secteurs liés aux activités, aménagements et installations de tourisme en zone naturelle

Administratif

- Limites communales
- Surfaces bâties
- Limites parcellaires
- Surfaces en eau
- Cours d'eau

0 50 100 m

VIERZON

Zoom n°33

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET HABITAT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY
RÉGLEMENT GRAPHIQUE
PIÈCE 4.2

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du

Délimitation des zones et secteurs

- UA1 : tissus anciens du centre-ville de Vierzon
- UA2 : tissus anciens de centres-bourgs
- UB : tissus urbains en continuité des centres-bourgs
- UC : tissus urbains d'habitat collectif
- UD : tissus urbains à dominante résidentielle et d'habitat individuel
- UE : secteurs d'activités économiques
- UEb : emprises nécessaires au fonctionnement du service public ferroviaire
- UEi1 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de l'Aujonnière et du Vieux Domaine
- UEi2 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de Sologne et de l'A71
- UEi3 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne
- UEi4 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne (secteurs Virtuo et Jacobi)
- UV : secteurs résidentiels de densité faible et hameaux constitués à dominante résidentielle
- 1AUh : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement de l'habitat
- 1AUe : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement d'équpements et d'activités économiques
- A : zone agricole
- N : zone naturelle et forestière
- Nc : secteurs liés aux activités de carrière en zone naturelle
- Ne : secteurs liés aux activités économiques en zone naturelle
- Ngv : secteur lié à l'accueil des gens du voyage
- Nh : secteur lié aux hébrgements en zone naturelle
- Nj : secteurs liés aux espaces de jardins
- Nt : secteurs liés aux activités, aménagements et installations de tourisme en zone naturelle

Administratif

- Limites communales
- Surfaces bâties
- Limites parcellaires
- Surfaces en eau
- Cours d'eau

0 50 100 m

VIERZON

Zoom n°34

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET HABITAT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY
RÉGLEMENT GRAPHIQUE
PIÈCE 4.2

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du

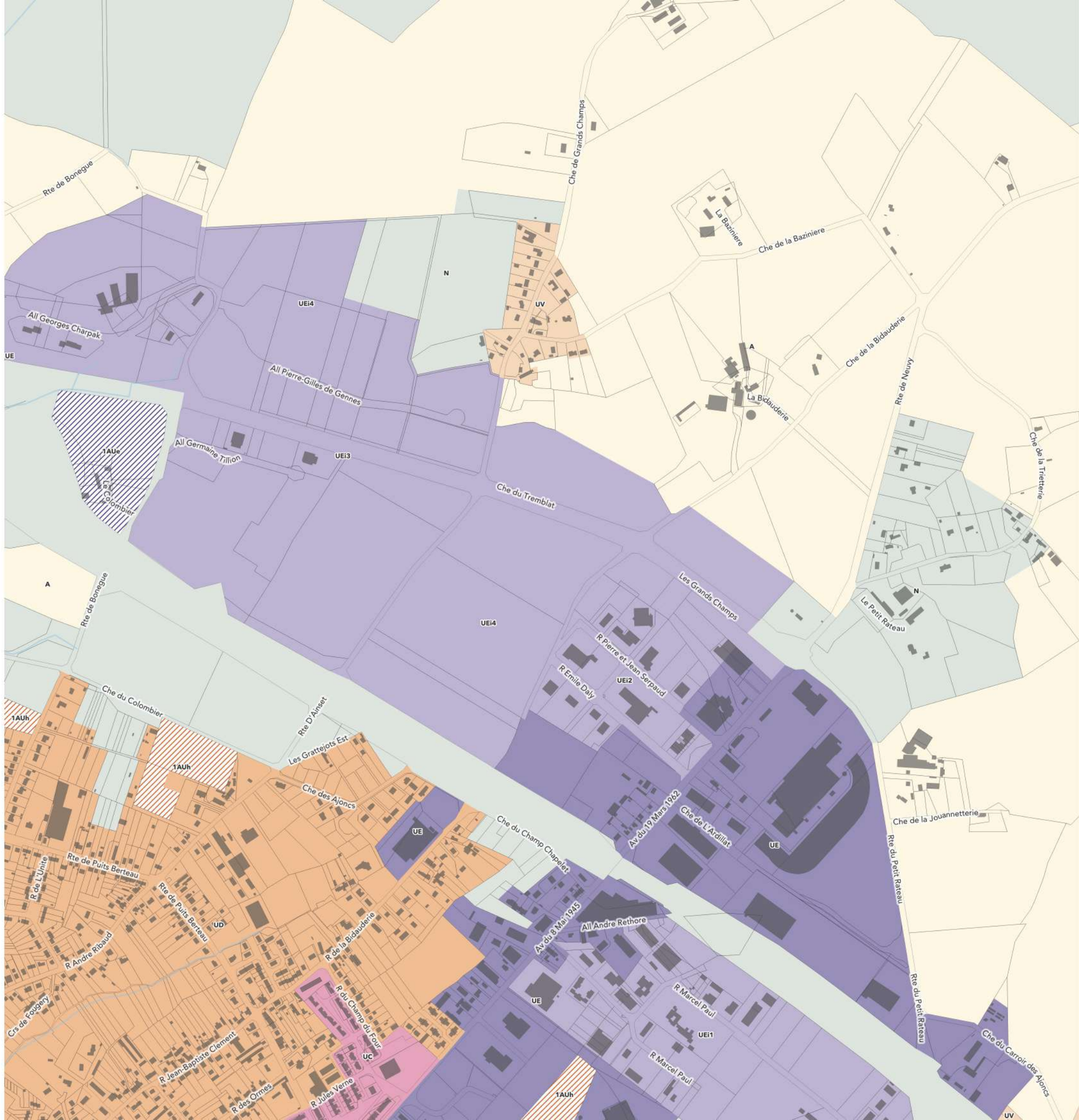
Délimitation des zones et secteurs

- UA1 : tissus anciens du centre-ville de Vierzon
- UA2 : tissus anciens de centres-bourgs
- UB : tissus urbains en continuité des centres-bourgs
- UC : tissus urbains d'habitat collectif
- UD : tissus urbains à dominante résidentielle et d'habitat individuel
- UE : secteurs d'activités économiques
- UEb : emprises nécessaires au fonctionnement du service public ferroviaire
- UEi1 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de l'Aujonnière et du Vieux Domaine
- UEi2 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de Sologne et de l'A71
- UEi3 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne
- UEi4 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne (secteurs Virtuo et Jacobi)
- UV : secteurs résidentiels de densité faible et hameaux constitués à dominante résidentielle
- 1AUh : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement de l'habitat
- 1AUe : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement d'équpements et d'activités économiques
- A : zone agricole
- N : zone naturelle et forestière
- Nc : secteurs liés aux activités de carrière en zone naturelle
- Ne : secteurs liés aux activités économiques en zone naturelle
- Ngv : secteur lié à l'accueil des gens du voyage
- Nh : secteur lié aux hébrgements en zone naturelle
- Nj : secteurs liés aux espaces de jardins
- Nt : secteurs liés aux activités, aménagements et installations de tourisme en zone naturelle

Administratif

- Limites communales
- Surfaces bâties
- Limites parcellaires
- Surfaces en eau
- Cours d'eau

0 50 100 m



VIERZON

Zoom n°35

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET HABITAT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY
RÉGLEMENT GRAPHIQUE
PIÈCE 4.2

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du

Délimitation des zones et secteurs

- UA1 : tissus anciens du centre-ville de Vierzon
- UA2 : tissus anciens de centres-bourgs
- UB : tissus urbains en continuité des centres-bourgs
- UC : tissus urbains d'habitat collectif
- UD : tissus urbains à dominante résidentielle et d'habitat individuel
- UE : secteurs d'activités économiques
- UEb : emprises nécessaires au fonctionnement du service public ferroviaire
- UEi1 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de l'Aujonnière et du Vieux Domaine
- UEi2 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de Sologne et de l'A71
- UEi3 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne
- UEi4 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne (secteurs Virtuo et Jacobi)
- UV : secteurs résidentiels de densité faible et hameaux constitués à dominante résidentielle
- 1AUh : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement de l'habitat
- 1AUe : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement d'équpements et d'activités économiques
- A : zone agricole
- N : zone naturelle et forestière
- Nc : secteurs liés aux activités de carrière en zone naturelle
- Ne : secteurs liés aux activités économiques en zone naturelle
- Ngv : secteur lié à l'accueil des gens du voyage
- Nh : secteur lié aux hébrgements en zone naturelle
- Nj : secteurs liés aux espaces de jardins
- Nt : secteurs liés aux activités, aménagements et installations de tourisme en zone naturelle

Administratif

- Limites communales
- Surfaces bâties
- Limites parcellaires
- Surfaces en eau
- Cours d'eau

0 50 100 m

VIERZON

Zoom n°36

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET HABITAT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY
RÉGLEMENT GRAPHIQUE
PIÈCE 4.2

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du

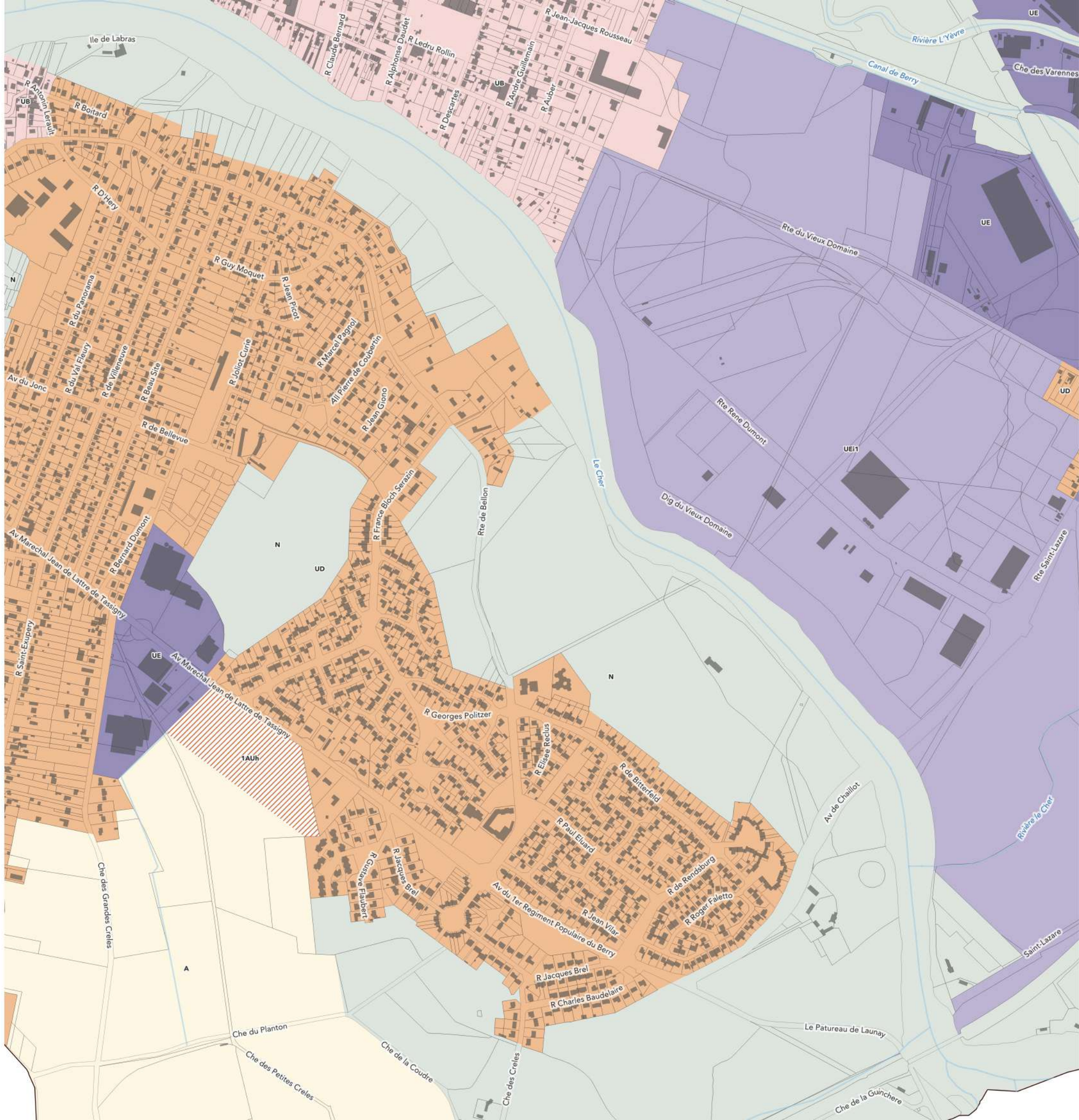
Délimitation des zones et secteurs

- UA1 : tissus anciens du centre-ville de Vierzon
- UA2 : tissus anciens de centres-bourgs
- UB : tissus urbains en continuité des centres-bourgs
- UC : tissus urbains d'habitat collectif
- UD : tissus urbains à dominante résidentielle et d'habitat individuel
- UE : secteurs d'activités économiques
- UEb : emprises nécessaires au fonctionnement du service public ferroviaire
- UEi1 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de l'Aujonnière et du Vieux Domaine
- UEi2 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de Sologne et de l'A71
- UEi3 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne
- UEi4 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne (secteurs Virtuo et Jacobi)
- UV : secteurs résidentiels de densité faible et hameaux constitués à dominante résidentielle
- 1AUh : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement de l'habitat
- 1AUe : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement d'équpements et d'activités économiques
- A : zone agricole
- N : zone naturelle et forestière
- Nc : secteurs liés aux activités de carrière en zone naturelle
- Ne : secteurs liés aux activités économiques en zone naturelle
- Ngv : secteur lié à l'accueil des gens du voyage
- Nh : secteur lié aux hébrgements en zone naturelle
- Nj : secteurs liés aux espaces de jardins
- Nt : secteurs liés aux activités, aménagements et installations de tourisme en zone naturelle

Administratif

- Limites communales
- Surfaces bâties
- Limites parcellaires
- Surfaces en eau
- Cours d'eau

0 50 100 m



VIERZON

Zoom n°37

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET HABITAT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY
RÉGLEMENT GRAPHIQUE
PIÈCE 4.2

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du

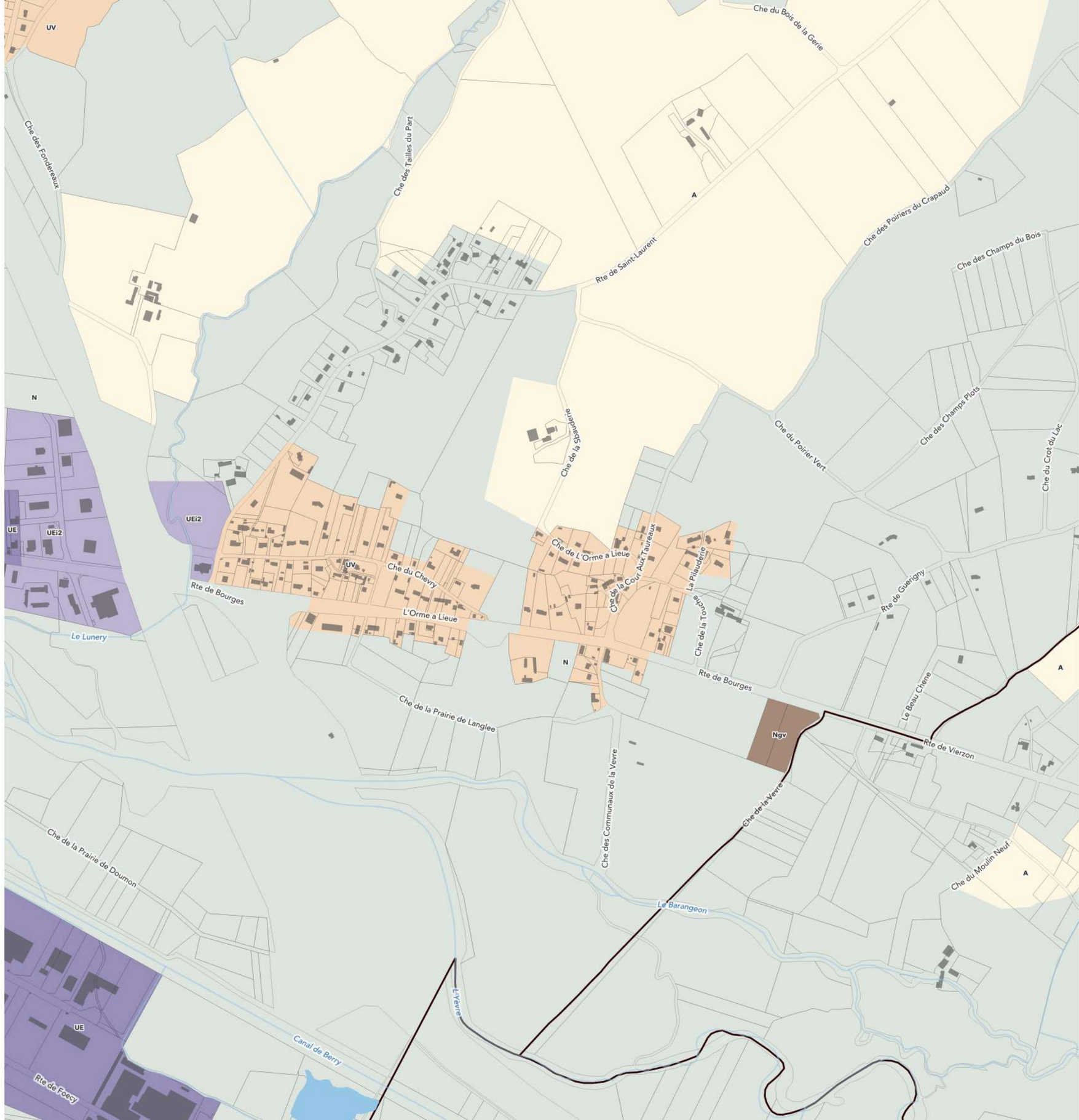
Délimitation des zones et secteurs

- UA1 : tissus anciens du centre-ville de Vierzon
- UA2 : tissus anciens de centres-bourgs
- UB : tissus urbains en continuité des centres-bourgs
- UC : tissus urbains d'habitat collectif
- UD : tissus urbains à dominante résidentielle et d'habitat individuel
- UE : secteurs d'activités économiques
- UEb : emprises nécessaires au fonctionnement du service public ferroviaire
- UEi1 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de l'Aujonnière et du Vieux Domaine
- UEi2 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de Sologne et de l'A71
- UEi3 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne
- UEi4 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne (secteurs Virtuo et Jacobi)
- UV : secteurs résidentiels de densité faible et hameaux constitués à dominante résidentielle
- 1AUh : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement de l'habitat
- 1AUe : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement d'équpements et d'activités économiques
- A : zone agricole
- N : zone naturelle et forestière
- Nc : secteurs liés aux activités de carrière en zone naturelle
- Ne : secteurs liés aux activités économiques en zone naturelle
- Ngv : secteur lié à l'accueil des gens du voyage
- Nh : secteur lié aux hébrgements en zone naturelle
- Nj : secteurs liés aux espaces de jardins
- Nt : secteurs liés aux activités, aménagements et installations de tourisme en zone naturelle

Administratif

- Limites communales
- Surfaces bâties
- Limites parcellaires
- Surfaces en eau
- Cours d'eau

0 50 100 m



VIERZON

Zoom n°38

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET HABITAT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY
RÉGLEMENT GRAPHIQUE
PIÈCE 4.2

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du

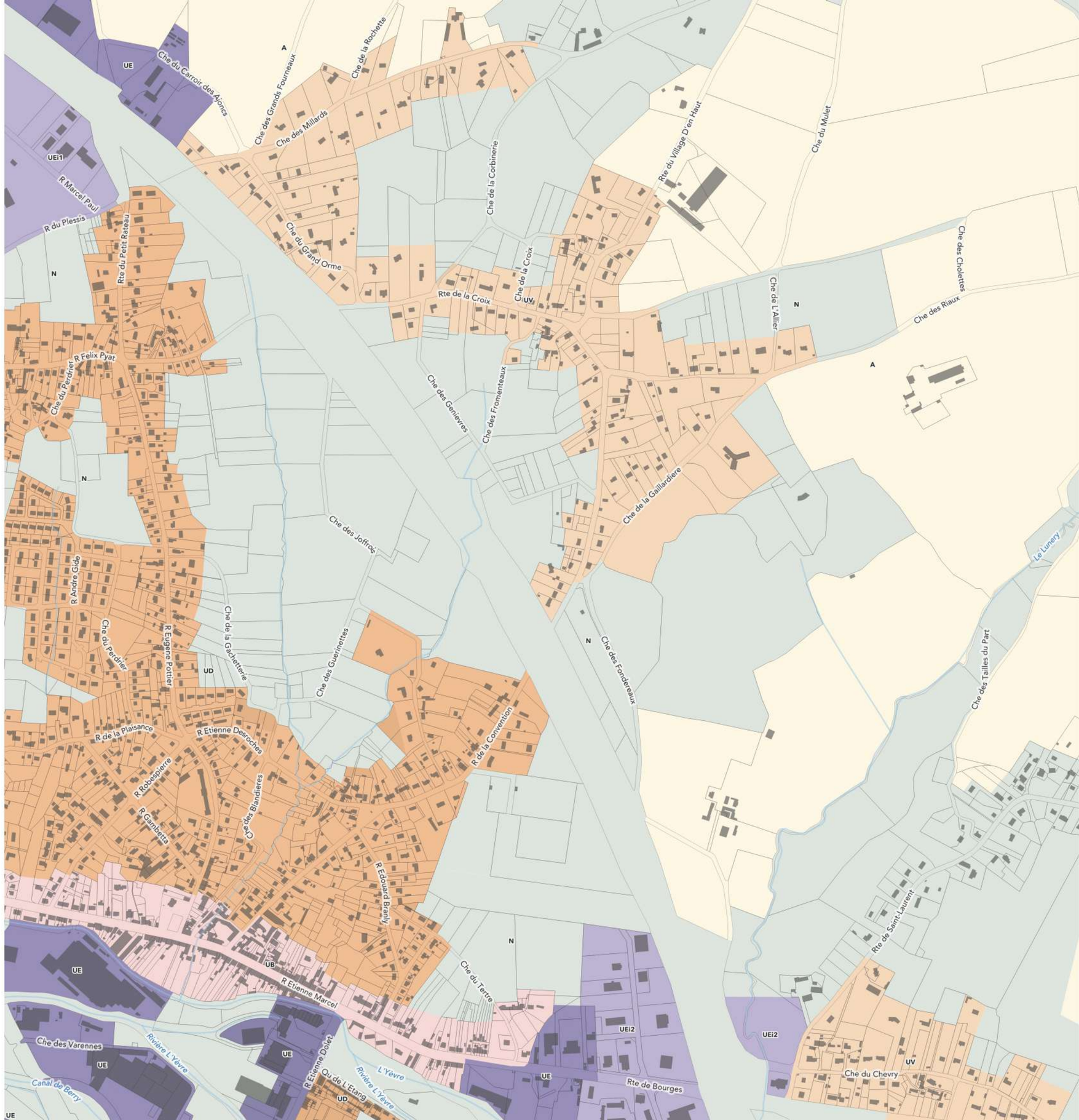
Délimitation des zones et secteurs

- UA1 : tissus anciens du centre-ville de Vierzon
- UA2 : tissus anciens de centres-bourgs
- UB : tissus urbains en continuité des centres-bourgs
- UC : tissus urbains d'habitat collectif
- UD : tissus urbains à dominante résidentielle et d'habitat individuel
- UE : secteurs d'activités économiques
- UEb : emprises nécessaires au fonctionnement du service public ferroviaire
- UEi1 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de l'Aujonnière et du Vieux Domaine
- UEi2 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de Sologne et de l'A71
- UEi3 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne
- UEi4 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne (secteurs Virtuo et Jacobi)
- UV : secteurs résidentiels de densité faible et hameaux constitués à dominante résidentielle
- 1AUh : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement de l'habitat
- 1AUe : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement d'équpements et d'activités économiques
- A : zone agricole
- N : zone naturelle et forestière
- Nc : secteurs liés aux activités de carrière en zone naturelle
- Ne : secteurs liés aux activités économiques en zone naturelle
- Ngv : secteur lié à l'accueil des gens du voyage
- Nh : secteur lié aux hébrgements en zone naturelle
- Nj : secteurs liés aux espaces de jardins
- Nt : secteurs liés aux activités, aménagements et installations de tourisme en zone naturelle

Administratif

- Limites communales
- Surfaces bâties
- Limites parcellaires
- Surfaces en eau
- Cours d'eau

0 50 100 m



VIERZON

Zoom n°39

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET HABITAT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY
RÉGLEMENT GRAPHIQUE
PIÈCE 4.2

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du

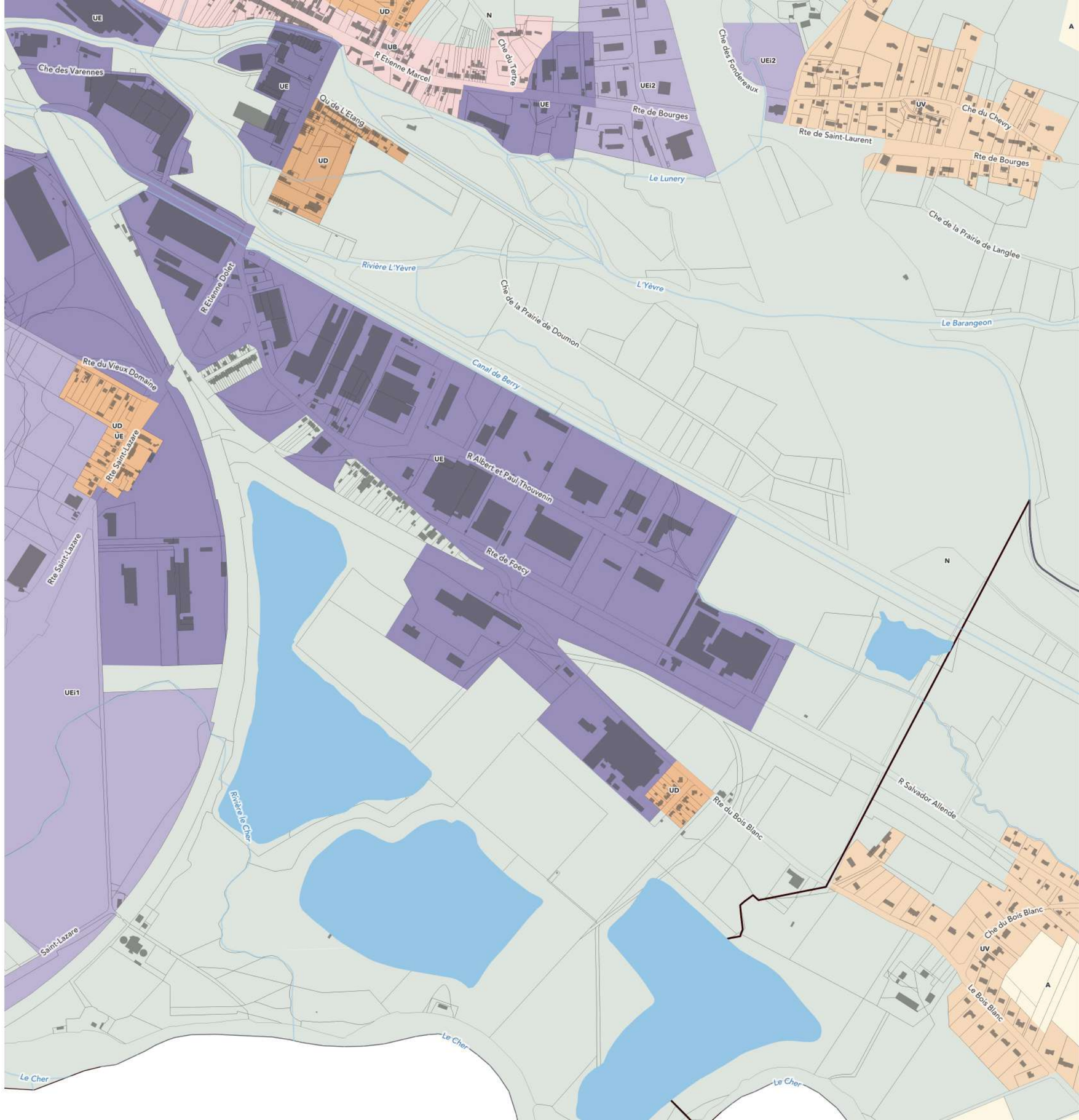
Délimitation des zones et secteurs

- UA1 : tissus anciens du centre-ville de Vierzon
- UA2 : tissus anciens de centres-bourgs
- UB : tissus urbains en continuité des centres-bourgs
- UC : tissus urbains d'habitat collectif
- UD : tissus urbains à dominante résidentielle et d'habitat individuel
- UE : secteurs d'activités économiques
- UEb : emprises nécessaires au fonctionnement du service public ferroviaire
- UEi1 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de l'Aujonnière et du Vieux Domaine
- UEi2 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de Sologne et de l'A71
- UEi3 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne
- UEi4 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne (secteurs Virtuo et Jacobi)
- UV : secteurs résidentiels de densité faible et hameaux constitués à dominante résidentielle
- 1AUh : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement de l'habitat
- 1AUe : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement d'équpements et d'activités économiques
- A : zone agricole
- N : zone naturelle et forestière
- Nc : secteurs liés aux activités de carrière en zone naturelle
- Ne : secteurs liés aux activités économiques en zone naturelle
- Ngv : secteur lié à l'accueil des gens du voyage
- Nh : secteur lié aux hébrgements en zone naturelle
- Nj : secteurs liés aux espaces de jardins
- Nt : secteurs liés aux activités, aménagements et installations de tourisme en zone naturelle

Administratif

- Limites communales
- Surfaces bâties
- Limites parcellaires
- Surfaces en eau
- Cours d'eau

0 50 100 m



VIGNOUX-SUR-BARANGEON

Zoom n°40

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET HABITAT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY
RÉGLEMENT GRAPHIQUE
PIÈCE 4.2

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du

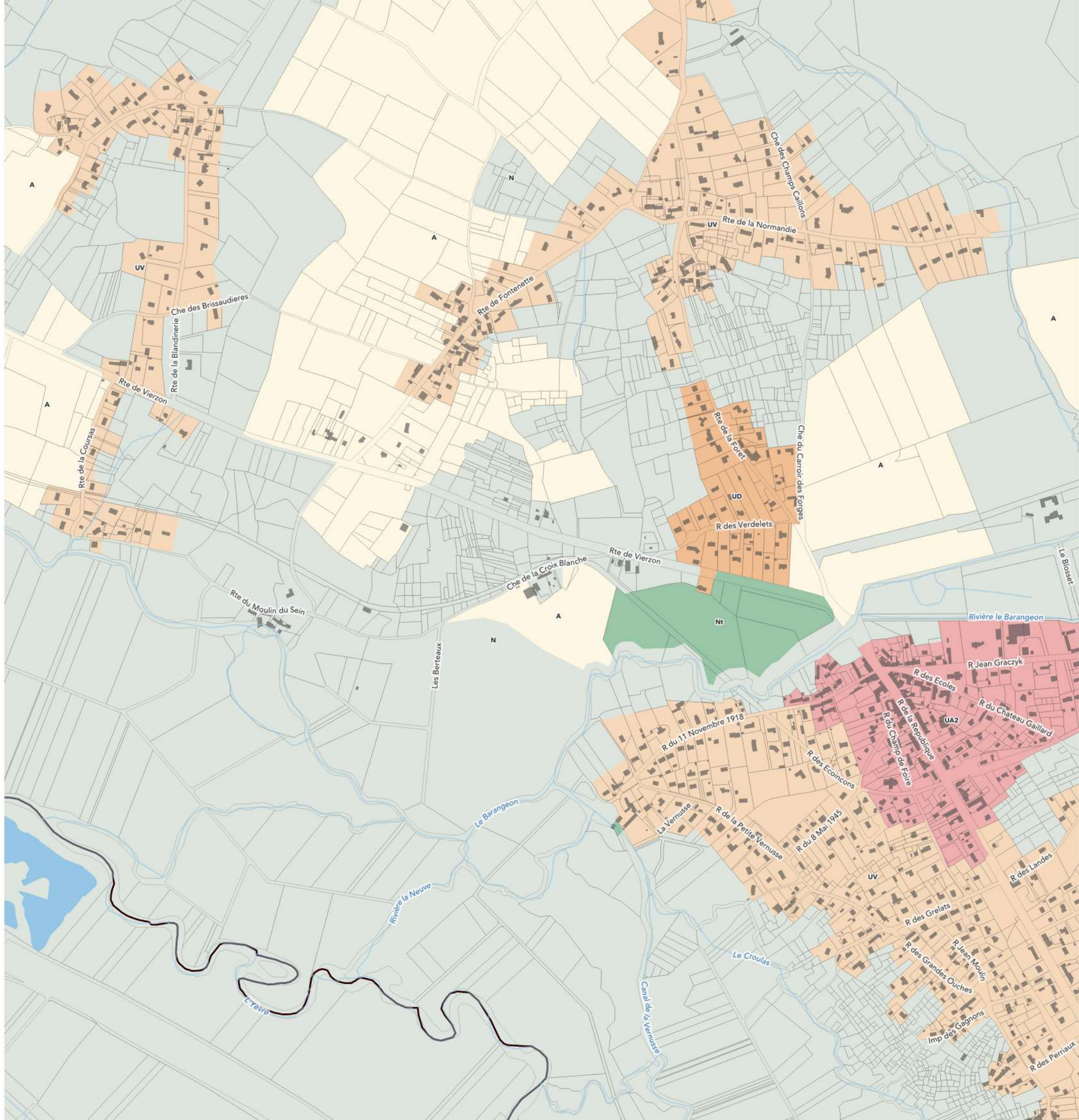
Délimitation des zones et secteurs

- UA1 : tissus anciens du centre-ville de Vierzon
- UA2 : tissus anciens de centres-bourgs
- UB : tissus urbains en continuité des centres-bourgs
- UC : tissus urbains d'habitat collectif
- UD : tissus urbains à dominante résidentielle et d'habitat individuel
- UE : secteurs d'activités économiques
- UEb : emprises nécessaires au fonctionnement du service public ferroviaire
- UEi1 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de l'Aujonnière et du Vieux Domaine
- UEi2 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de Sologne et de l'A71
- UEi3 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne
- UEi4 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne (secteurs Virtuo et Jacobi)
- UV : secteurs résidentiels de densité faible et hameaux constitués à dominante résidentielle
- 1AUh : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement de l'habitat
- 1AUe : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement d'équpements et d'activités économiques
- A : zone agricole
- N : zone naturelle et forestière
- Nc : secteurs liés aux activités de carrière en zone naturelle
- Ne : secteurs liés aux activités économiques en zone naturelle
- Ngv : secteur lié à l'accueil des gens du voyage
- Nh : secteur lié aux hébrgements en zone naturelle
- Nj : secteurs liés aux espaces de jardins
- Nt : secteurs liés aux activités, aménagements et installations de tourisme en zone naturelle

Administratif

- Limites communales
- Surfaces bâties
- Limites parcellaires
- Surfaces en eau
- Cours d'eau

0 50 100 m



VIGNOUX-SUR-BARANGEON

Zoom n°41

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET HABITAT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY
RÉGLEMENT GRAPHIQUE
PIÈCE 4.2

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du

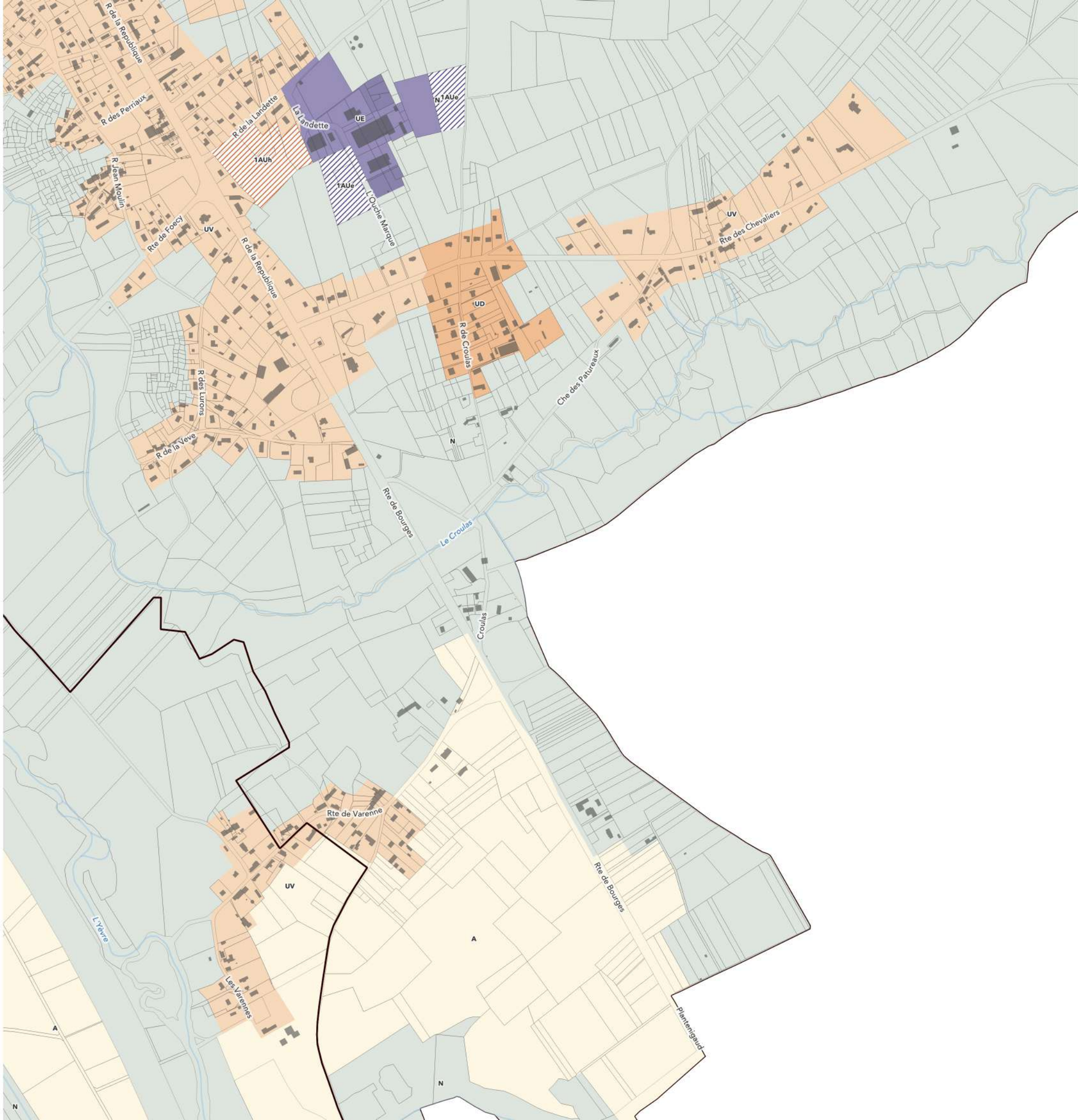
Délimitation des zones et secteurs

- UA1 : tissus anciens du centre-ville de Vierzon
- UA2 : tissus anciens de centres-bourgs
- UB : tissus urbains en continuité des centres-bourgs
- UC : tissus urbains d'habitat collectif
- UD : tissus urbains à dominante résidentielle et d'habitat individuel
- UE : secteurs d'activités économiques
- UEb : emprises nécessaires au fonctionnement du service public ferroviaire
- UEi1 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de l'Aujonnière et du Vieux Domaine
- UEi2 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de Sologne et de l'A71
- UEi3 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne
- UEi4 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne (secteurs Virtuo et Jacobi)
- UV : secteurs résidentiels de densité faible et hameaux constitués à dominante résidentielle
- 1AUh : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement de l'habitat
- 1AUe : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement d'équpements et d'activités économiques
- A : zone agricole
- N : zone naturelle et forestière
- Nc : secteurs liés aux activités de carrière en zone naturelle
- Ne : secteurs liés aux activités économiques en zone naturelle
- Ngv : secteur lié à l'accueil des gens du voyage
- Nh : secteur lié aux hébrgements en zone naturelle
- Nj : secteurs liés aux espaces de jardins
- Nt : secteurs liés aux activités, aménagements et installations de tourisme en zone naturelle

Administratif

- Limites communales
- Surfaces bâties
- Limites parcellaires
- Surfaces en eau
- Cours d'eau

0 50 100 m



VIGNOUX-SUR-BARANGEON

Zoom n°42

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET HABITAT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY
RÉGLEMENT GRAPHIQUE
PIÈCE 4.2

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du

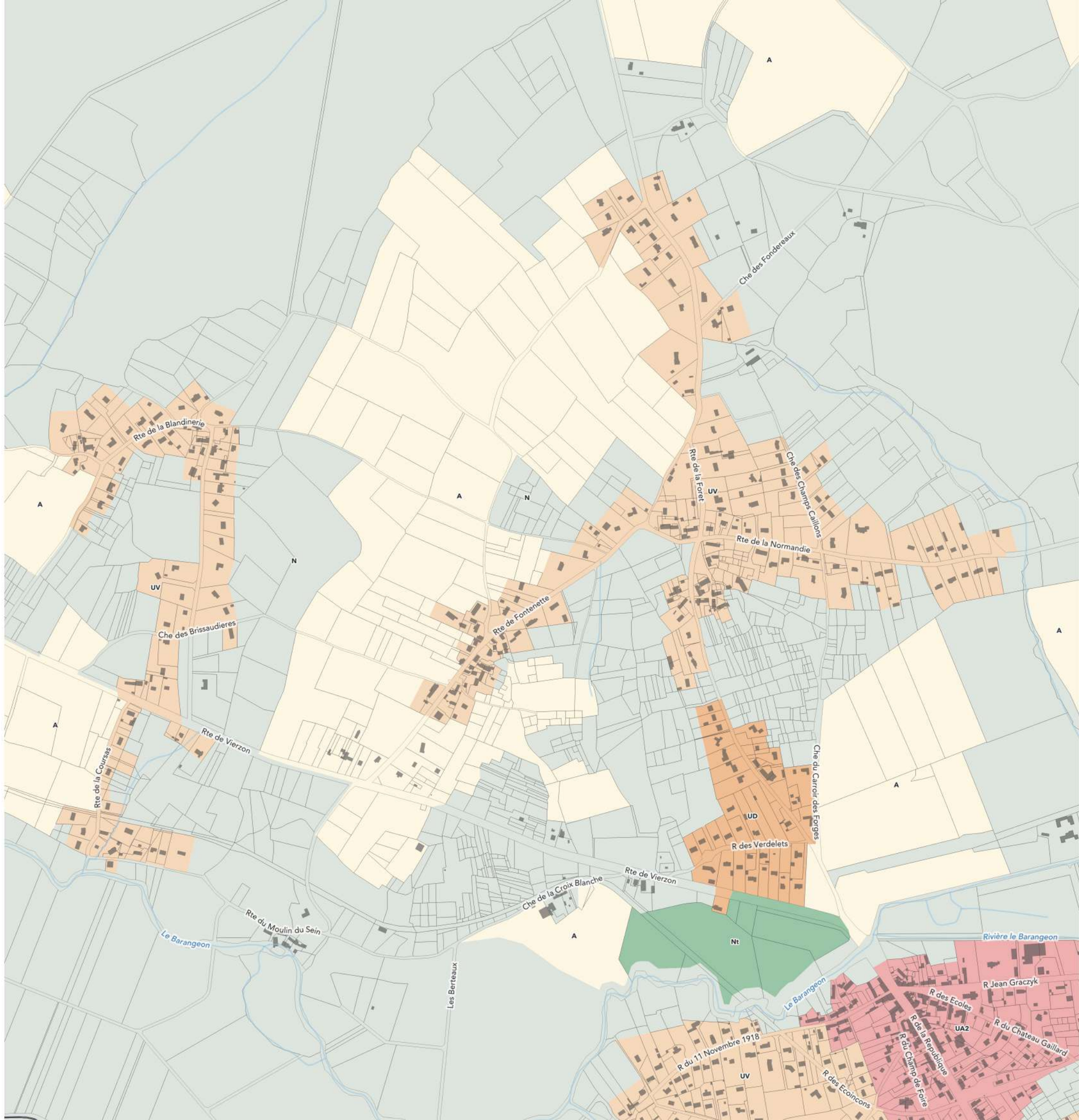
Délimitation des zones et secteurs

- UA1 : tissus anciens du centre-ville de Vierzon
- UA2 : tissus anciens de centres-bourgs
- UB : tissus urbains en continuité des centres-bourgs
- UC : tissus urbains d'habitat collectif
- UD : tissus urbains à dominante résidentielle et d'habitat individuel
- UE : secteurs d'activités économiques
- UEb : emprises nécessaires au fonctionnement du service public ferroviaire
- UEi1 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de l'Aujonnière et du Vieux Domaine
- UEi2 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de Sologne et de l'A71
- UEi3 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne
- UEi4 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne (secteurs Virtuo et Jacobi)
- UV : secteurs résidentiels de densité faible et hameaux constitués à dominante résidentielle
- 1AUh : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement de l'habitat
- 1AUe : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement d'équpements et d'activités économiques
- A : zone agricole
- N : zone naturelle et forestière
- Nc : secteurs liés aux activités de carrière en zone naturelle
- Ne : secteurs liés aux activités économiques en zone naturelle
- Ngv : secteur lié à l'accueil des gens du voyage
- Nh : secteur lié aux hébrgements en zone naturelle
- Nj : secteurs liés aux espaces de jardins
- Nt : secteurs liés aux activités, aménagements et installations de tourisme en zone naturelle

Administratif

- Limites communales
- Surfaces bâties
- Limites parcellaires
- Surfaces en eau
- Cours d'eau

0 50 100 m



VIGNOUX-SUR-BARANGEON

Zoom n°43

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET HABITAT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY
RÉGLEMENT GRAPHIQUE
PIÈCE 4.2

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du

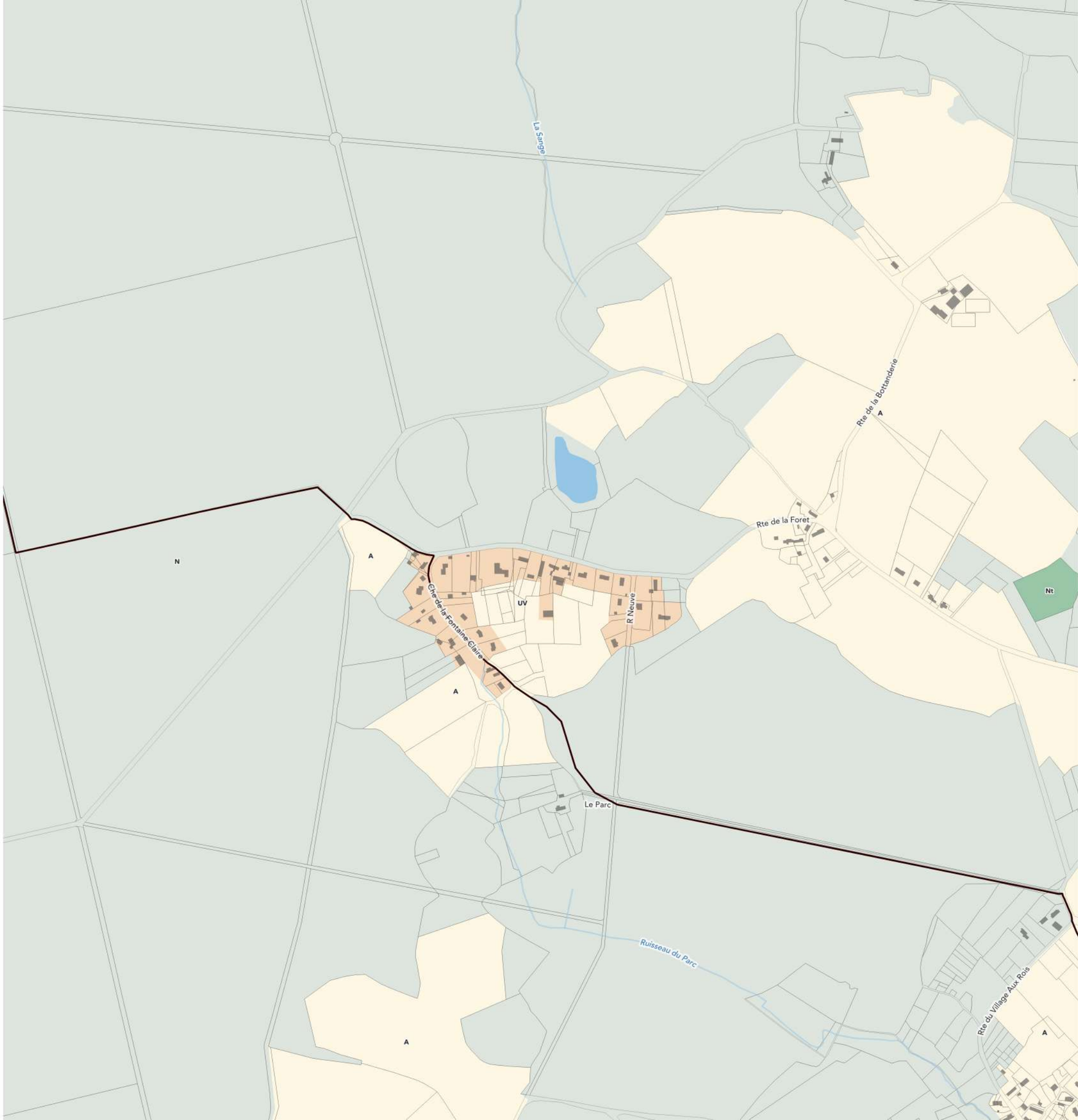
Délimitation des zones et secteurs

- UA1 : tissus anciens du centre-ville de Vierzon
- UA2 : tissus anciens de centres-bourgs
- UB : tissus urbains en continuité des centres-bourgs
- UC : tissus urbains d'habitat collectif
- UD : tissus urbains à dominante résidentielle et d'habitat individuel
- UE : secteurs d'activités économiques
- UEb : emprises nécessaires au fonctionnement du service public ferroviaire
- UEi1 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de l'Aujonnière et du Vieux Domaine
- UEi2 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de Sologne et de l'A71
- UEi3 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne
- UEi4 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne (secteurs Virtuo et Jacobi)
- UV : secteurs résidentiels de densité faible et hameaux constitués à dominante résidentielle
- 1AUh : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement de l'habitat
- 1AUe : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement d'équpements et d'activités économiques
- A : zone agricole
- N : zone naturelle et forestière
- Nc : secteurs liés aux activités de carrière en zone naturelle
- Ne : secteurs liés aux activités économiques en zone naturelle
- Ngv : secteur lié à l'accueil des gens du voyage
- Nh : secteur lié aux hébrgements en zone naturelle
- Nj : secteurs liés aux espaces de jardins
- Nt : secteurs liés aux activités, aménagements et installations de tourisme en zone naturelle

Administratif

- Limites communales
- Surfaces bâties
- Limites parcellaires
- Surfaces en eau
- Cours d'eau

0 50 100 m



VIGNOUX-SUR-BARANGEON

Zoom n°44

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET HABITAT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY
RÉGLEMENT GRAPHIQUE
PIÈCE 4.2

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du

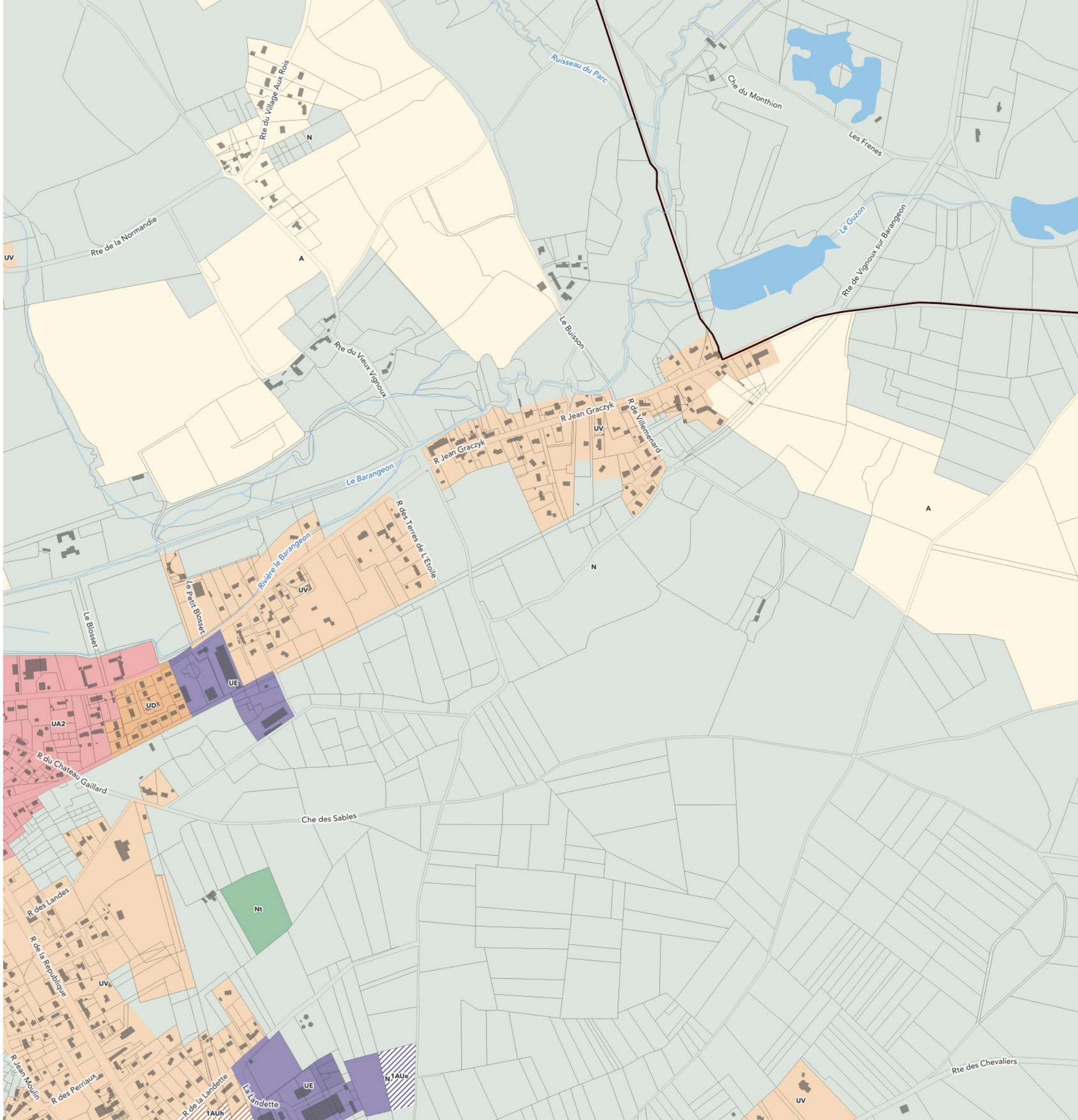
Délimitation des zones et secteurs

- UA1 : tissus anciens du centre-ville de Vierzon
- UA2 : tissus anciens de centres-bourgs
- UB : tissus urbains en continuité des centres-bourgs
- UC : tissus urbains d'habitat collectif
- UD : tissus urbains à dominante résidentielle et d'habitat individuel
- UE : secteurs d'activités économiques
- UEb : emprises nécessaires au fonctionnement du service public ferroviaire
- UEi1 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de l'Aujonnière et du Vieux Domaine
- UEi2 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de Sologne et de l'A71
- UEi3 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne
- UEi4 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne (secteurs Virtuo et Jacobi)
- UV : secteurs résidentiels de densité faible et hameaux constitués à dominante résidentielle
- 1AUh : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement de l'habitat
- 1AUe : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement d'équpements et d'activités économiques
- A : zone agricole
- N : zone naturelle et forestière
- Nc : secteurs liés aux activités de carrière en zone naturelle
- Ne : secteurs liés aux activités économiques en zone naturelle
- Ngv : secteur lié à l'accueil des gens du voyage
- Nh : secteur lié aux hébrgements en zone naturelle
- Nj : secteurs liés aux espaces de jardins
- Nt : secteurs liés aux activités, aménagements et installations de tourisme en zone naturelle

Administratif

- Limites communales
- Surfaces bâties
- Limites parcellaires
- Surfaces en eau
- Cours d'eau

0 50 100 m



VIGNOUX-SUR-BARANGEON

Zoom n°45

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET HABITAT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY
RÉGLEMENT GRAPHIQUE
PIÈCE 4.2

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du

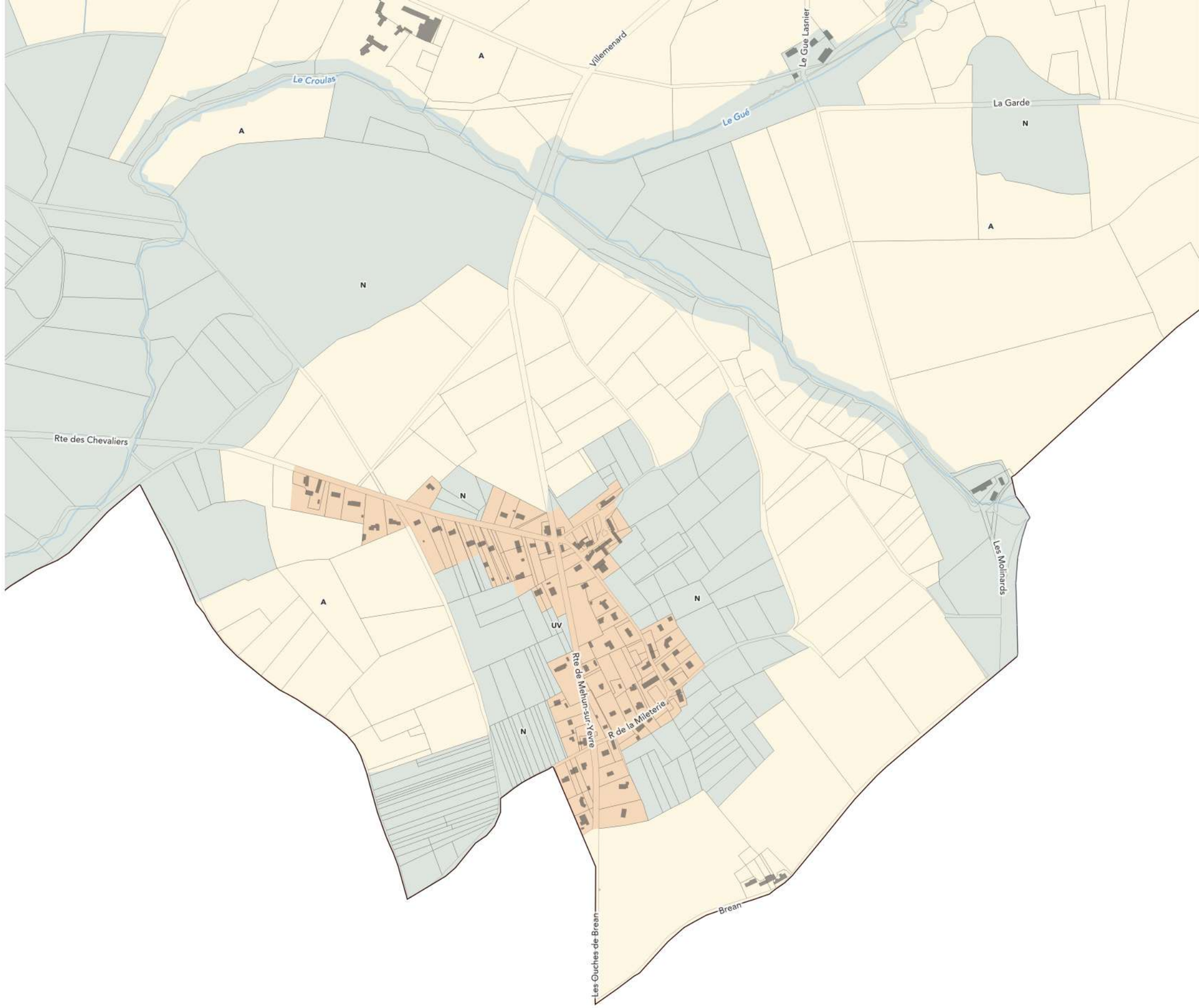
Délimitation des zones et secteurs

- UA1 : tissus anciens du centre-ville de Vierzon
- UA2 : tissus anciens de centres-bourgs
- UB : tissus urbains en continuité des centres-bourgs
- UC : tissus urbains d'habitat collectif
- UD : tissus urbains à dominante résidentielle et d'habitat individuel
- UE : secteurs d'activités économiques
- UEb : emprises nécessaires au fonctionnement du service public ferroviaire
- UEi1 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de l'Aujonnière et du Vieux Domaine
- UEi2 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de Sologne et de l'A71
- UEi3 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne
- UEi4 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne (secteurs Virtuo et Jacobi)
- UV : secteurs résidentiels de densité faible et hameaux constitués à dominante résidentielle
- 1AUh : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement de l'habitat
- 1AUe : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement d'équpements et d'activités économiques
- A : zone agricole
- N : zone naturelle et forestière
- Nc : secteurs liés aux activités de carrière en zone naturelle
- Ne : secteurs liés aux activités économiques en zone naturelle
- Ngv : secteur lié à l'accueil des gens du voyage
- Nh : secteur lié aux hébrgements en zone naturelle
- Nj : secteurs liés aux espaces de jardins
- Nt : secteurs liés aux activités, aménagements et installations de tourisme en zone naturelle

Administratif

- Limites communales
- Surfaces bâties
- Limites parcellaires
- Surfaces en eau
- Cours d'eau

0 50 100 m



VOUZERON

Zoom n°46

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET HABITAT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY
RÉGLEMENT GRAPHIQUE
PIÈCE 4.2

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du

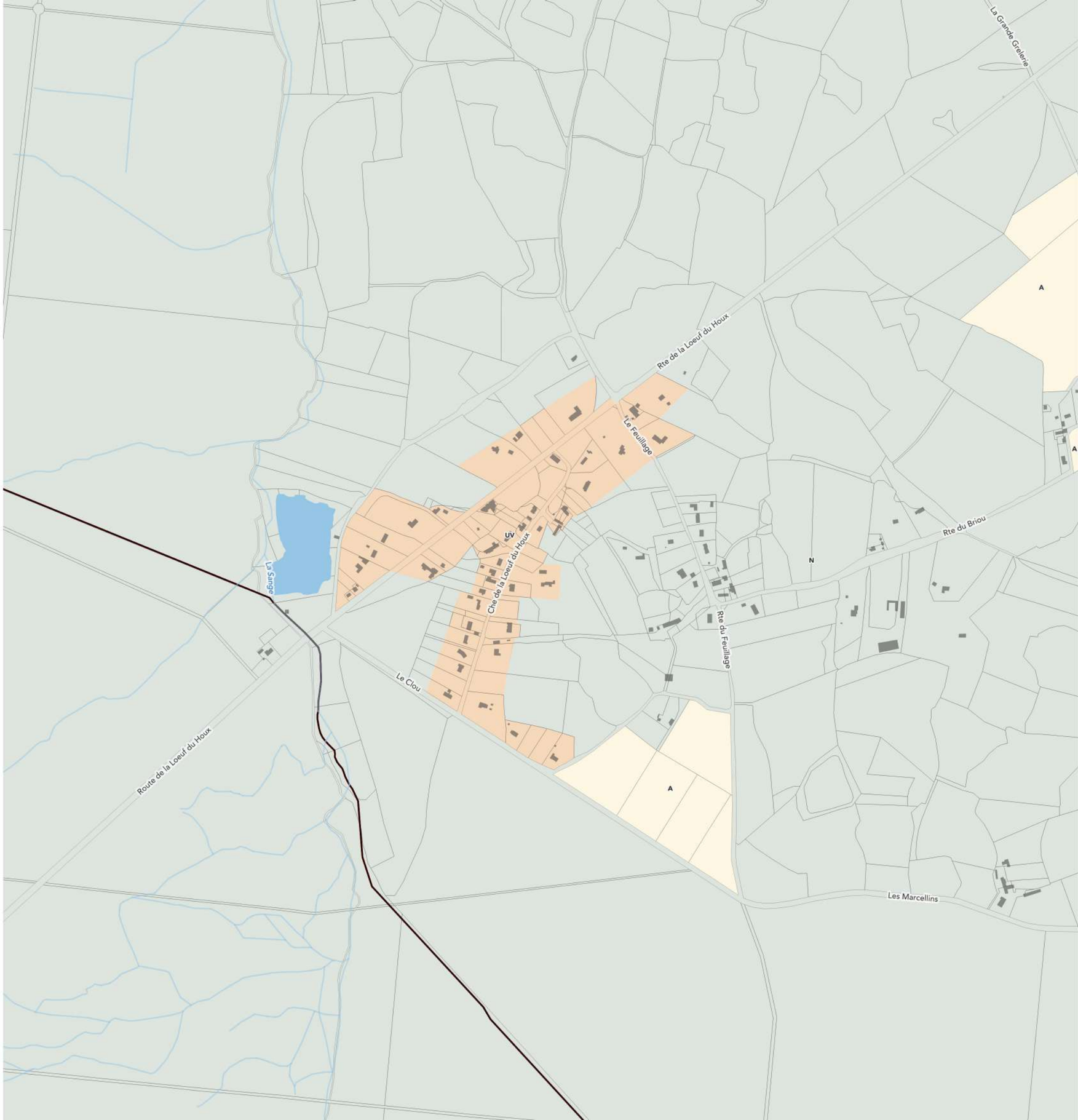
Délimitation des zones et secteurs

- UA1 : tissus anciens du centre-ville de Vierzon
- UA2 : tissus anciens de centres-bourgs
- UB : tissus urbains en continuité des centres-bourgs
- UC : tissus urbains d'habitat collectif
- UD : tissus urbains à dominante résidentielle et d'habitat individuel
- UE : secteurs d'activités économiques
- UEb : emprises nécessaires au fonctionnement du service public ferroviaire
- UEi1 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de l'Aujonnière et du Vieux Domaine
- UEi2 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de Sologne et de l'A71
- UEi3 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne
- UEi4 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne (secteurs Virtuo et Jacobi)
- UV : secteurs résidentiels de densité faible et hameaux constitués à dominante résidentielle
- 1AUh : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement de l'habitat
- 1AUe : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement d'équpements et d'activités économiques
- A : zone agricole
- N : zone naturelle et forestière
- Nc : secteurs liés aux activités de carrière en zone naturelle
- Ne : secteurs liés aux activités économiques en zone naturelle
- Ngv : secteur lié à l'accueil des gens du voyage
- Nh : secteur lié aux hébrgements en zone naturelle
- Nj : secteurs liés aux espaces de jardins
- Nt : secteurs liés aux activités, aménagements et installations de tourisme en zone naturelle

Administratif

- Limites communales
- Surfaces bâties
- Limites parcellaires
- Surfaces en eau
- Cours d'eau

0 50 100 m



VOUZERON

Zoom n°47

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET HABITAT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY
RÉGLEMENT GRAPHIQUE
PIÈCE 4.2

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du

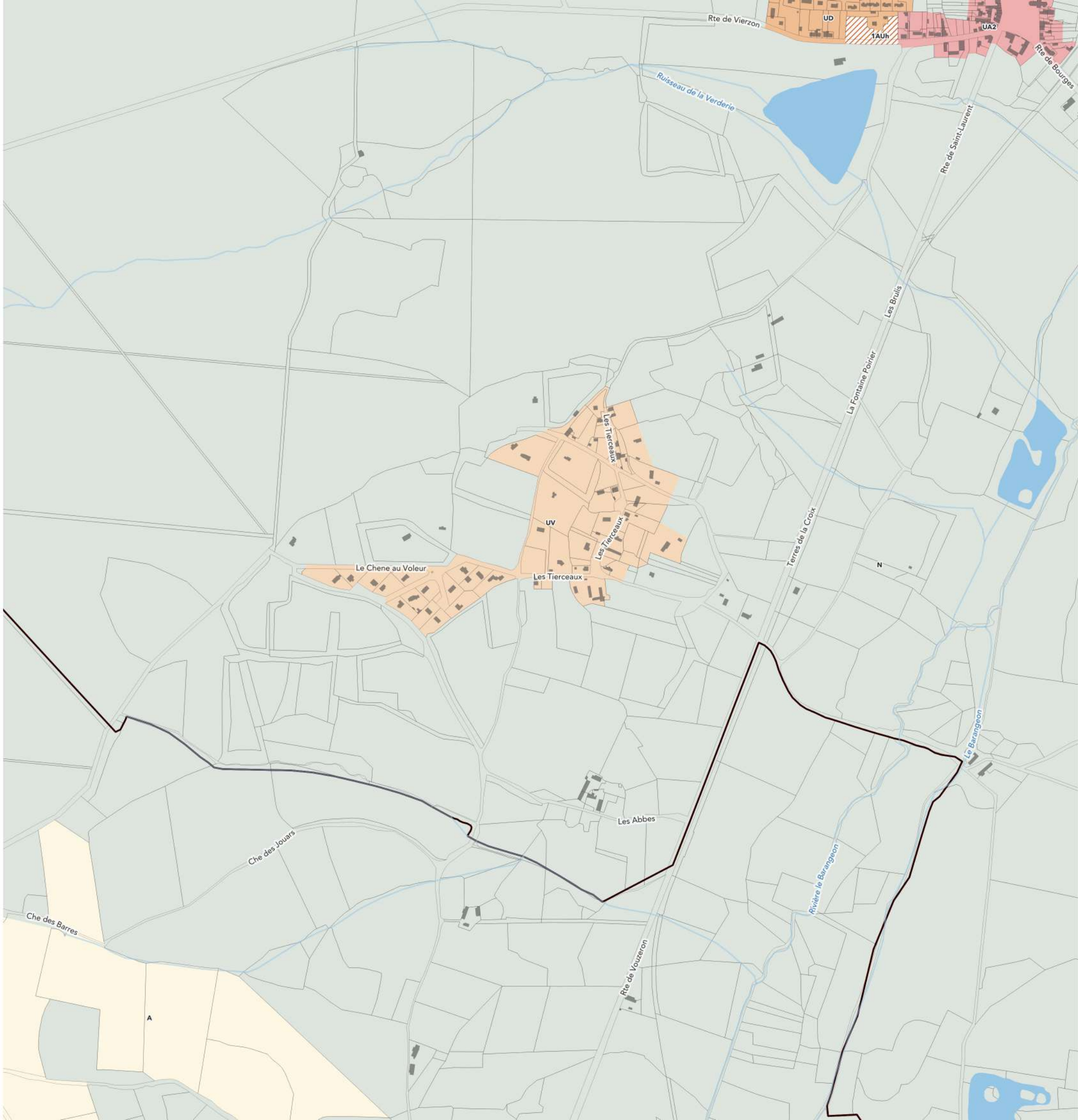
Délimitation des zones et secteurs

- UA1 : tissus anciens du centre-ville de Vierzon
- UA2 : tissus anciens de centres-bourgs
- UB : tissus urbains en continuité des centres-bourgs
- UC : tissus urbains d'habitat collectif
- UD : tissus urbains à dominante résidentielle et d'habitat individuel
- UE : secteurs d'activités économiques
- UEb : emprises nécessaires au fonctionnement du service public ferroviaire
- UEi1 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de l'Aujonnière et du Vieux Domaine
- UEi2 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de Sologne et de l'A71
- UEi3 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne
- UEi4 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne (secteurs Virtuo et Jacobi)
- UV : secteurs résidentiels de densité faible et hameaux constitués à dominante résidentielle
- 1AUh : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement de l'habitat
- 1AUe : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement d'équpements et d'activités économiques
- A : zone agricole
- N : zone naturelle et forestière
- Nc : secteurs liés aux activités de carrière en zone naturelle
- Ne : secteurs liés aux activités économiques en zone naturelle
- Ngv : secteur lié à l'accueil des gens du voyage
- Nh : secteur lié aux hébrgements en zone naturelle
- Nj : secteurs liés aux espaces de jardins
- Nt : secteurs liés aux activités, aménagements et installations de tourisme en zone naturelle

Administratif

- Limites communales
- Surfaces bâties
- Limites parcellaires
- Surfaces en eau
- Cours d'eau

0 50 100 m



VOUZERON

Zoom n°48

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET HABITAT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY
RÉGLEMENT GRAPHIQUE
PIÈCE 4.2

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du

Délimitation des zones et secteurs

- UA1 : tissus anciens du centre-ville de Vierzon
- UA2 : tissus anciens de centres-bourgs
- UB : tissus urbains en continuité des centres-bourgs
- UC : tissus urbains d'habitat collectif
- UD : tissus urbains à dominante résidentielle et d'habitat individuel
- UE : secteurs d'activités économiques
- UEb : emprises nécessaires au fonctionnement du service public ferroviaire
- UEi1 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de l'Aujonnière et du Vieux Domaine
- UEi2 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de Sologne et de l'A71
- UEi3 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne
- UEi4 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne (secteurs Virtuo et Jacobi)
- UV : secteurs résidentiels de densité faible et hameaux constitués à dominante résidentielle
- 1AUh : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement de l'habitat
- 1AUe : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement d'équpements et d'activités économiques
- A : zone agricole
- N : zone naturelle et forestière
- Nc : secteurs liés aux activités de carrière en zone naturelle
- Ne : secteurs liés aux activités économiques en zone naturelle
- Ngv : secteur lié à l'accueil des gens du voyage
- Nh : secteur lié aux hébrgements en zone naturelle
- Nj : secteurs liés aux espaces de jardins
- Nt : secteurs liés aux activités, aménagements et installations de tourisme en zone naturelle

Administratif

- Limites communales
- Surfaces bâties
- Limites parcellaires
- Surfaces en eau
- Cours d'eau

0 50 100 m

